

**Cinquième séance**

Vendredi 11 juin 2010, 10 h 15

*Présidence de M. de Robien***RAPPORT GLOBAL EN VERTU DU SUIVI
DE LA DÉCLARATION DE L'OIT RELATIVE
AUX PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX
AU TRAVAIL****Le PRÉSIDENT**

Nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter du nouveau rapport global au titre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail portant sur la lutte contre le travail des enfants et intitulé: *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*.

Il s'agit du troisième rapport de ce type publié sur le thème de la lutte contre le travail des enfants depuis l'adoption de cette Déclaration de 1998, laquelle, vous le savez, a marqué l'engagement des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs en faveur de ces véritables droits de l'homme au travail que forment les normes fondamentales de l'OIT.

Les conventions de l'OIT sur le travail des enfants, soit la convention n° 138 sur l'âge minimum et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, en forment une part essentielle.

Faisant droit à la demande du Conseil d'administration, notre discussion de cette année va se dérouler de façon plus interactive que par le passé. Notre séance de ce matin va prendre la forme d'une table ronde animée par notre modératrice, M^{me} Tabatabai.

Au commencement de cette journée, je tiens à rappeler – mais est-ce bien nécessaire – l'importance et l'utilité des informations contenues dans les rapports globaux qui nous ont permis, au fil des années, de mieux saisir les grandes tendances et évolutions de la mise en œuvre des huit conventions fondamentales de l'OIT.

La Déclaration de 1998 et son suivi ont incontestablement eu un impact particulièrement visible dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants mais il reste bien du chemin à faire pour – comme en témoigne le rapport global soumis aujourd'hui à notre examen – parvenir à éradiquer les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016.

Depuis l'adoption de la Déclaration, nous avons pu observer l'augmentation remarquable du nombre de pays qui ont ratifié les conventions fondamentales. Une percée véritablement historique, s'agissant du nombre de ratifications des conventions n^{os} 138 et 182.

Je souhaite donc, ici, me faire l'interprète de la Conférence internationale du Travail en rendant un

hommage particulier à l'œuvre accomplie dans ce domaine par M. Kari Tapiola, ici, à mes côtés.

Je tiens, au nom de tous, à lui marquer – et peut-être tiendrez-vous à le faire aussi – notre profonde gratitude.

Pour ma part, le sujet de l'abolition effective du travail des enfants est une question qui, comme pour vous, j'en suis sûr, me tient particulièrement à cœur. J'ai ainsi eu l'honneur de participer le mois dernier à la Conférence de La Haye organisée par le gouvernement des Pays-Bas, et je souhaite saluer ici bien amicalement la présence de M. Donner, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas, pour les efforts auxquels il nous a invités, et auquel nous devons l'adoption de la feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

La Conférence de La Haye a été un très grand succès. Je le répète, nous le devons à M. Donner et nous devons aussi – me semble-t-il – lui manifester beaucoup de gratitude.

Si vous permettez à l'ancien ministre de l'Éducation qui vous parle d'ajouter une petite note personnelle, j'insisterai – comme je l'avais fait à La Haye, cher ami Donner – sur l'importance vitale qu'il y a à s'attaquer à la racine des causes du travail des enfants. Oui, le meilleur, le seul, le plus grand remède, c'est l'éducation. L'éducation comme une issue pour sortir du travail, l'éducation comme chemin à prendre et l'éducation comme tremplin pour le développement et la réduction de la pauvreté. Il faut pour cela une volonté, un engagement politique fort de la part de tous, cet engagement, il est là.

Aujourd'hui, outre notre discussion sur le rapport global, nous célébrons la Journée mondiale contre le travail des enfants. Cet événement qui se tient chaque année depuis 2002 a pour objectif d'appeler l'attention du monde entier sur la question du travail des enfants. Aujourd'hui et demain dans plus de 60 pays à travers le monde et en coopération avec les gouvernements, les partenaires sociaux, la société civile, l'OIT évidemment apportera son soutien aux activités de sensibilisation visant à mettre en évidence le thème en cette année de Mondial, *Droit au but: éliminons le travail des enfants*. D'autres institutions des Nations Unies apportent également leur appui à cette Journée mondiale. Après la déclaration du représentant du Secrétaire général, je vous inviterai à lever le carton rouge, un carton rouge au travail des enfants; c'est ce carton qui vous a été remis à l'entrée. Mais d'abord, la parole est au re-

présentant du Secrétaire général qui va nous présenter les grandes lignes du rapport global.

Original anglais: M. TAPIOLA (représentant du Secrétaire général)

Il y a près de vingt ans, l'objectif de l'élimination du travail des enfants a été universellement accepté. Le travail des mandants tripartites de l'OIT a joué un rôle important pour dénoncer le problème du travail des enfants. Il y a eu une immense mobilisation et on a expliqué le bien-fondé de cette lutte. Il y a quatre ans, le rapport global précédent sur le travail des enfants révélait une baisse plutôt encourageante. L'objectif visant à mettre fin au travail des enfants semblait être du domaine du possible et nous étions suffisamment optimistes pour espérer mettre fin à ses pires formes d'ici à 2016. Le rapport global qui nous est soumis aujourd'hui présente quelques résultats encourageants. Il estime que depuis le précédent rapport, le travail des enfants a baissé de 10 pour cent, dans la tranche d'âge de 5 à 14 ans. Chez ces enfants, le nombre de ceux faisant un travail dangereux a baissé de 31 pour cent. Le nombre de filles qui travaillent a baissé de 15 pour cent.

Mais il y a aussi de mauvaises nouvelles. On constate une augmentation de 20 pour cent des enfants qui travaillent dans la tranche d'âge de 15 à 17 ans. Ce sont des enfants qui se situent dans la tranche d'âge minimum légal d'admission à l'emploi et qui travaillent dans des conditions extrêmement dangereuses, l'une des pires formes de travail des enfants.

Une autre source de grave préoccupation est l'augmentation du travail des enfants en Afrique subsaharienne, alors qu'ailleurs dans le monde la tendance est à la baisse. Néanmoins, de manière générale, on observe un ralentissement des progrès. Entre 2004 et 2008, ce ralentissement a été d'à peine 3 pour cent, par rapport à 10 pour cent au cours des quatre années précédentes. Sur la base des tendances actuelles, l'objectif visant à mettre fin aux pires formes de travail des enfants d'ici à 2016, ne sera pas atteint. Ceci veut dire que l'objectif de l'élimination du travail des enfants restera hors atteinte, si nous n'intensifions pas notre action. Nous allons en parler aujourd'hui. Ce qui est essentiel, c'est de savoir comment donner un nouveau souffle à cette lutte. C'est un défi énorme et on assiste à une sorte de lassitude généralisée, même chez les donateurs, aggravée par la crise économique. Mais rappelons-nous que cette lassitude ne peut pas être plus grande que celle des enfants qui sont pris dans l'engrenage du travail.

Une exposition de photos dans le bâtiment du BIT montre quelques facettes de ce phénomène. Ce ne sont pas des visages d'enfants qui gagnent leur argent de poche pendant leurs loisirs ou qui aident quelqu'un à la maison, à la ferme ou au bureau. Ces photos nous montrent des situations sordides, très dures, souvent dangereuses, que nous n'accepterions jamais pour nos propres enfants, et ce qui est inacceptable pour nos enfants ne peut pas être toléré pour les autres.

Derrière chaque photo, il y a un enfant avec ses espoirs et ses rêves. Des rêves d'un avenir offrant un travail décent, en tant que professeur, médecin, policier, tailleur, agriculteur, joueur de football par exemple. C'étaient aussi les espoirs des enfants qui sont rentrés dans cette salle en 1998 et en 1999 et

qui, par leur présence, nous ont rappelé notre objectif.

Le gouvernement des Pays-Bas au moins a relevé le défi. Cela figure dans le rapport global de l'année dernière. Cet exemple a permis de convoquer une conférence mondiale sur le travail des enfants en mai de cette année pour essayer de galvaniser l'action. M. Donner, nous vous remercions de tout cœur de votre engagement, de votre présence ici, pour partager les conclusions de La Haye que vous avez organisée et dont la feuille de route a été approuvée par les délégués et devrait nous aider et être une source d'inspiration ici dans nos débats.

Je tiens aussi à saluer le travail que réalisent d'autres institutions des Nations Unies de tant de manières différentes pour libérer les enfants du fléau que constitue le travail des enfants. Merci à M. de Robien aussi. Je les remercie également de se joindre à nous pour observer cette journée, comme on l'a vu dans une déclaration récente du Comité interinstitutions de coordination sur les droits de l'homme, l'éducation et le système scolaire.

Je remercie aussi tous ceux qui se sont mobilisés dans le monde aujourd'hui.

Comme le dit clairement le rapport global, nous ne pouvons pas continuer à fonctionner comme si de rien n'était et retomber dans la routine. Nous devons investir à présent dans des politiques qui garantiront ce droit fondamental pour mettre fin au travail des enfants. Nous devons garantir une éducation de qualité à tous les enfants, au moins jusqu'à l'âge minimum d'entrée dans le monde du travail. Il ne doit pas y avoir de fossé entre l'enseignement primaire et l'âge minimum d'entrée sur le marché du travail. L'éducation doit être accessible et pertinente. Une population bien éduquée est mieux préparée pour commencer une vie active productive et contribuer au développement et à la croissance économique. Il faut élargir le parapluie de protection sociale aux plus vulnérables, aider les familles, à maintenir leurs enfants à l'école. Trop souvent, lorsque les familles pauvres doivent choisir entre envoyer le garçon ou la fille à l'école, c'est généralement la fille qui est perdante. Sortir de la pauvreté doit être un volet essentiel de la lutte contre le travail des enfants. Cela signifie qu'il faut promouvoir le travail décent pour les adultes, pour les jeunes, et pour les parents. C'est l'approche stratégique du travail décent de l'OIT énoncée dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. La mise en œuvre de cette approche doit être un test du bien-fondé de nos politiques pour un développement durable. C'est un message que nous devons également transmettre au Sommet sur les objectifs du millénaire pour le développement qui doit se tenir à la fin de l'année. Mais aujourd'hui, il est temps d'écouter les participants à ce débat sur le rapport global.

Le PRÉSIDENT

Nombre d'entre nous auront ce soir très probablement les yeux rivés sur l'ouverture de la Coupe du monde de football en Afrique du Sud. N'oublions pas toutefois qu'aujourd'hui de nombreux enfants à travers le monde n'ont ni le temps de jouer, ni celui d'aller à l'école, ni celui de regarder la télévision. Le thème de la Journée mondiale de l'OIT contre le travail des enfants, *Droit au but: éliminons le travail des enfants*, est donc particulièrement bienvenu.

En rentrant dans la salle, on vous a remis un carton rouge. Il ne s'adresse pas à vous mais je souhaiterais que vous le portiez sur votre bureau. J'aimerais maintenant, avant de commencer notre discussion, vous inviter tous à le prendre en main, à vous lever et à le présenter pour dire: «Carton rouge au travail des enfants!» et manifester ainsi notre engagement en faveur de l'abolition du travail des enfants.

Merci pour votre mobilisation et pour votre soutien. Nous allons maintenant ouvrir le débat selon les lignes convenues lors de la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence, puisque nous avons adopté, vous vous en souvenez, ces suspensions lors de la deuxième séance.

Ce matin, la Modératrice, M^{me} Tabatabai, à laquelle je donnerai la parole dans quelques instants, va animer les débats entre les membres de la table ronde en donnant également la parole aux personnes de la salle qui souhaiteront intervenir.

Je me tourne maintenant vers la Modératrice, M^{me} Tabatabai, qui va mener les discussions de cette journée afin qu'elle nous présente les membres de la table ronde et nous explique maintenant la manière dont elle va mener les discussions.

Original anglais: La MODÉRATRICE

Il s'agit aujourd'hui d'entendre ce que vous avez à dire au sujet de vos expériences réussies, de vos propositions pour l'avenir; il s'agit aussi de partager.

Cette réunion se veut interactive. Je vous demanderai donc de faire en sorte que vos interventions soient courtes.

Des millions d'enfants ont actuellement le regard rivé sur vous et attendent que vous interveniez en faveur d'un monde meilleur.

Nos intervenants venus des quatre coins du monde. M. le ministre Donner a tenu, il y a quelques mois à La Haye, lors de la Conférence sur l'élimination du travail des enfants, une réunion très importante sur la question du travail des enfants qui nous a permis d'avancer considérablement.

Nous entendrons ensuite M^{me} Maria Fernandez de Carvalho Francisco, de l'Union nationale des travailleurs de l'Angola, puis M. Adyanthaya, représentant des travailleurs qui a participé à la Conférence de La Haye; M^{me} Marina Victoria Velásquez de Avilés, ministre du Travail et des affaires sociales de El Salvador; M. Tim Parkhouse qui représente les organisations d'employeurs de Namibie; M^{me} Myna Hanartani, directrice générale au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Emigration d'Indonésie; M. Guirieoulou, ministre de la Fonction publique et de l'Emploi de Côte d'Ivoire et M. Javed qui représente ici les employeurs du Pakistan, mais qui a également occupé plusieurs postes au sein du gouvernement par le passé.

Original anglais: M. DONNER (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)

En effet, nous avons organisé une conférence sur le travail des enfants mais, pour remettre les choses dans leur contexte, je voudrais dire que cette conférence s'est tenue et a été organisée en coopération étroite avec le Bureau international du Travail.

Comme vous vous en souviendrez sûrement, le Conseil d'administration, au terme de ses discussions sur le rapport global de 2006, a adopté un plan d'action mondial qui appelle à la tenue d'une conférence mondiale visant à donner un nouvel élan au

mouvement mondial visant à éliminer le travail des enfants, et cela en vue de faire le point sur les progrès accomplis pour atteindre l'objectif de 2016 de l'élimination des pires formes de travail des enfants.

A la demande de l'OIT, les Pays-Bas ont été très heureux d'accueillir cette conférence. Cela fait longtemps que nous nous engageons pour l'élimination du travail des enfants, en particulier dans ses pires formes, et nous pensons que le travail est un fléau pour les enfants, ainsi que pour les sociétés, car il prive celles-ci de leur avenir et met les enfants dans des situations dégradantes, ce qui menace les relations internationales.

Les pays qui prennent des mesures pour éliminer le travail des enfants ont des difficultés à agir dans ce sens si les pays voisins ne font pas de même. Nous savons que le travail des enfants a déjà une longue histoire, mais il ne doit pas avoir d'avenir.

Dans la crise dans laquelle nous nous trouvons, nous sommes à la croisée des chemins en ce qui concerne la lutte contre le travail des enfants.

Certains pays seront tentés de laisser de côté l'objectif de l'élimination du travail des enfants, notamment dans ses pires formes, et cela au profit de mesures de reprise économique. Mais si nous prenons cette voie, l'objectif de l'élimination du travail des enfants dans ses pires formes ne pourra pas être atteint, même si nous avons accompli des progrès considérables depuis l'adoption de cet objectif en 2006.

Le rapport global que nous examinons aujourd'hui confirme cette tendance, car il montre que le nombre d'enfants au travail dans le monde est passé de 222 millions à 215 millions: la tendance est donc à la baisse, mais elle se ralentit, et l'on voit bien que le travail des enfants augmente, notamment en Afrique subsaharienne du fait des conflits et du sida.

En effet, 150 millions d'enfants sont toujours astreints aux pires formes de travail.

Le fait d'accueillir la conférence à La Haye a été une sorte d'acte de foi du gouvernement des Pays-Bas, reflétant notre engagement pour éliminer le travail des enfants dans ses pires formes. Je suis très heureux de vous dire que les participants de cette conférence ont adopté une feuille de route dont l'objectif est l'élimination des pires formes du travail des enfants d'ici à 2016.

Vous trouverez des exemplaires de cette feuille de route dans la salle, ainsi que dans vos casiers.

Original portugais: M^{me} DE CARVALHO FRANCISCO (travailleuse, Angola)

Avant de répondre à votre question je voudrais faire quelques commentaires qui me paraissent importants pour situer le panorama.

Je voudrais d'abord rappeler que l'Angola ne connaît la paix que depuis huit ans. Après des décennies de guerre, l'armistice a été proclamé en avril 2002. Donc, la paix pour nous, quand on parle des enfants, c'est la base.

Les statistiques montrent que la population angolaise est jeune: plus de 60 pour cent de la population ont moins de 18 ans. L'Angola, comme chacun sait, a accédé à l'indépendance en 2005. A ce moment-là, plus de 75 pour cent de la population étaient analphabètes. Nous avons donc eu depuis le début un problème d'éducation. L'Angola se construit et a indiqué depuis le début son intention de protéger les enfants, en leur donnant une éducation, en protégeant leur santé et leurs conditions de vie.

L'Angola a ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT.

Le gouvernement angolais a créé l'Institut national pour l'enfance, une institution publique qui s'occupe des droits de l'enfant et qui, peu à peu, s'est érigée en défenseur de ces droits.

Mais nous avons connu tant d'années de guerre, la guerre étant synonyme de destruction, de souffrance, de faim et de pauvreté. Tout ceci a réduit quasiment à néant les infrastructures scolaires.

Si les indicateurs indiquent une croissance en Angola en 2005, cette croissance reste insuffisante et l'Angola doit faire plus pour protéger les enfants.

Nos syndicats, et en particulier le mien, accueillent favorablement les projets de l'OIT. Dès 2007, un groupe de syndicalistes des pays lusophones s'est réuni au Brésil pour échanger les données d'expérience et évoquer ce qui a été fait au Brésil par les syndicalistes, et l'IPEC a lancé un défi, à savoir appliquer ce projet de défense de l'enfance en Angola.

A partir de 2008, notre premier défi a consisté à créer une école et à promouvoir ce programme pour l'Angola, de façon à lutter contre le travail des enfants par l'éducation. A travers notre programme de sensibilisation, Nous avons réussi à fédérer 56 écoles dont tous les professeurs étaient intéressés par le projet, même si, pour des raisons d'organisation, nous n'avons pu garder que 40 professeurs. Ces 40 professeurs, dont nous voudrions qu'ils soient 1500 à la fin de 2010, pourront faire un travail de sensibilisation à l'importance de la lutte contre le travail des enfants en Angola.

Ce phénomène chez nous existe surtout dans les zones rurales. La législation de l'Angola officiellement dans le secteur formel ne permet pas le travail des enfants et prévoit des sanctions à cet égard, mais tout le monde voit qu'il y a tout de même des cas qui sont dénoncés par les syndicats et par d'autres.

Même si cela n'apparaît pas officiellement, dans les zones rurales des enfants travaillent dans un cadre familial. Ils participent à la cueillette, à la moisson, ou au travail domestique pour les filles dans les villes. Là encore, nos syndicats sont unis et nous donnons notre appui pour lutter contre ce phénomène et l'éliminer.

Original anglais: M. ADYANTHAYA (travailleur, Inde)

Voilà une question très importante. Avant d'y répondre, je voudrais dire quelques mots par rapport à l'éradication du travail des enfants dans mon pays.

Mon pays compte plus de 1,1 milliard d'habitants; 7 pour cent seulement de la population active travaille dans l'économie formelle, et 93 pour cent, dans l'économie informelle et dans les villages.

C'est un problème extrêmement complexe, et je dois également vous dire que mon pays n'a pas ratifié les conventions n^{os} 182 et 138, qui sont les deux conventions de base.

J'espère qu'il les ratifiera rapidement à la suite de cette Conférence.

Je reviens maintenant à votre question qui est très importante. Le rôle des syndicats est essentiel. Il s'agit d'abord de mettre en œuvre les politiques nationales au niveau national, grâce à une mobilisation efficace, et les syndicats peuvent jouer un rôle essentiel dans les consultations tripartites. Ensuite, comme je l'ai dit, 7 pour cent seulement de la main-d'œuvre est syndiquée, le reste, soit 93 pour cent,

travaillant dans le secteur informel. Malgré nos ressources limitées, il faut que nous fassions vraiment l'impossible pour travailler dans les villages, où se trouve réellement la main-d'œuvre enfantine. C'est de là qu'a lieu effectivement l'exode de ces enfants vers les villes. Donc, c'est là que notre rôle est essentiel. En même temps, je me félicite du programme de formation élaboré conjointement par l'ACTRAV et l'IPEC à l'intention des syndicalistes; c'est un aspect important. Mais le travail des enfants existe surtout dans le secteur agricole tant formel qu'informel.

Une discussion importante a lieu également sur d'autres secteurs de l'économie informelle, comme celui du travail domestique. Malheureusement, je crains que mon pays ne s'oppose à cette convention.

Par ailleurs, notre Premier ministre l'a dit: un plan de relance pour l'économie globale a été élaboré dans 200 districts, mais il n'est pas appliqué, car les agents gouvernementaux ne peuvent pas se rendre dans ces villages pour assurer la mise en œuvre à cause du nationalisme et d'actes de terrorisme. C'est la volonté des fonctionnaires qui est essentielle: ils doivent comprendre que c'est le service qui compte avant tout.

En ce qui concerne les approches sectorielles, par rapport à l'éradication du travail des enfants, il faut travailler main dans la main. L'approche sectorielle poursuit les objectifs suivants: syndicalisation des travailleurs, négociations pour l'amélioration des lieux de travail et insertion du secteur informel dans l'économie.

Mais en même temps, il est important que tous les partenaires sociaux – les employeurs, travailleurs et gouvernement – travaillent main dans la main pour éliminer ce fléau.

C'est une question qui intéresse le marché du travail; c'est pourquoi le travail décent pour les jeunes et l'implication de la famille sont essentiels.

En ce qui concerne l'emploi informel en milieu rural, le gouvernement introduit 100 jours de travail par foyer rural. Mais il y a un fléau, accepté par le gouvernement et le Premier ministre: la corruption très répandue dans ce programme de 100 jours de travail.

Tous les partenaires sociaux doivent participer à la mise en œuvre. Cela ne doit pas se faire au niveau le plus élevé. Il faut commencer par la base, c'est le plus important.

Original espagnol: M^{me} VELÁSQUEZ DE AVILÉS (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)

Nous avons l'occasion importante d'exprimer nos vœux sur la façon dont nous lutterons d'ici à 2016 contre les pires formes du travail des enfants, l'objectif étant de l'éliminer d'ici à 2020.

Il y a trois notions essentielles: l'urgence, l'importance et la nécessité. Nous ne pouvons permettre que la crise mondiale, financière et économique, qui nous frappe et qui crée une perspective d'inégalité, de pauvreté, de chômage, nous empêche de tenir nos engagements, non seulement juridiques mais aussi nos engagements profondément éthiques et chrétiens. Nous avons pris les mesures appropriées pour réaliser ces objectifs. A El Salvador, nous avons défini une feuille de route qui fixe des délais pour les différentes politiques publiques et stratégies présentées le 9 décembre 2009, et qui recouvre la lutte contre la pauvreté, le renforcement de l'éducation et du système de santé, la protection intégrale des droits qui sont consacrés dans la cons-

titution nationale, la législation nationale et internationale, notamment les conventions n^{os} 182 et 138 de l'OIT, et la Convention de 1990 relative aux droits de l'enfant. La feuille de route porte aussi sur la sensibilisation et la mobilisation sociale. En effet, nous ne devons pas être de simples observateurs ou rester indifférents, sceptiques, face à ces engagements. Enfin, il faut donner suite aux résultats que nous obtenons et prendre en compte les obstacles. Nous progressons peu à peu. Plus que ce que nous avons pu accomplir en tant que pays, les exigences dépassent largement ce cadre. Nous devons accélérer le rythme. Deux cent quinze millions d'enfants attendent de nous, en tant qu'adultes, que nous assumions ces engagements. Nous avons tous approuvé le Pacte mondial pour l'emploi. Maintenant, dans chaque pays, il faut renforcer le Pacte national pour l'emploi. Il s'agit d'une exigence profondément éthique. El Salvador y travaille. C'est seulement à partir de ce pacte national pour l'emploi qu'il nous sera possible d'assurer un travail décent aux adultes, afin que les familles n'aient plus à recourir au travail des enfants pour accroître leurs revenus. Cela me paraît être un appel fondamental et El Salvador est fermement déterminé, avec le changement de gouvernement, à approfondir l'action menée pour éliminer les pires formes du travail des enfants, et par la suite, éliminer le travail des enfants d'ici à 2020. El Salvador a d'ailleurs commencé à considérer que le travail domestique, auquel le système de protection sociale vient d'être étendu (le Directeur de la protection sociale est présent ici), constitue également une des pires formes de travail des enfants.

Original anglais: M. PARKHOUSE (employeur, Namibie)

En ce qui concerne la Namibie, nous devons prendre en compte la taille de notre pays. Imaginez la carte de l'Europe: Berlin est au nord-est, Londres au nord-ouest et Rome au sud. Voilà à peu près la taille de notre pays, une zone qui se situerait entre Berlin, Londres et Rome et dont la population est de 2,2 millions d'habitants.

Notre problème est de savoir comment nous pouvons transmettre le message à la population. Nous, employeurs, nous avons élaboré une proposition que nous avons déjà testée avec l'OIT, sur la manière de transmettre le message aux communautés rurales. Les interventions des autres orateurs montrent bien la relation entre les zones rurales, la pauvreté et le chômage.

Notre problème est lié aux zones rurales; nous collaborons à ce propos avec l'OIT. L'OIT nous a proposé d'organiser des ateliers et d'élaborer des directives, mais la moitié de la population dont nous parlons n'a pas accès à l'électricité, n'a pas d'ordinateur, pour lire les CD-ROM relatifs à ce message. Beaucoup d'entre eux ne savent pas lire non plus.

La question de l'élimination du travail des enfants passe par une diffusion de ce message. Il nous faut des véhicules tout terrain pour porter le message dans les zones rurales car, bien souvent, les infrastructures routières n'existent pas.

Il nous faut également un projecteur, un écran géant qui sera monté dans les villages, dans les fermes, dans les églises, les écoles ou sous un arbre, pour assurer la projection d'un film namibien qui a été produit sur place.

Il est nécessaire d'avoir quelqu'un qui parle l'une des onze langues indigènes. Cette personne passera

deux ou trois semaines dans les campagnes pour diffuser ce message auprès des populations rurales.

Nous espérons que cela nous permettra de faire progresser la sensibilisation sur le travail des enfants en vue de son élimination.

Deux chiffres sont significatifs: sur ses 2,2 millions d'habitants, il y a 80 000 orphelins du sida; nous estimons que 30 000 enfants ne peuvent pas aller à l'école car ils doivent travailler pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Nous croyons que si nous pouvons transmettre ce message dans les fermes et dans les campagnes, nous ferons progresser les choses.

Original anglais: M^{me} HANARTANI (gouvernement, Indonésie)

Votre question me rappelle la situation il y a dix ans. Nous avons ratifié toutes les conventions fondamentales. Notre population était de 216 millions dont 65 millions ont entre 5 et 19 ans; il est donc évident que nous ne pouvons pas ignorer les droits des enfants.

En 1998-99, l'Indonésie a réitéré son respect pour la démocratie et les droits de l'homme. A l'époque, il y avait 65 millions d'enfants, c'est tout de même un chiffre important que nous ne saurions ignorer. Et voilà pourquoi nous avons ratifié ces conventions ou cette convention. Certes, toutes les conventions sont importantes, mais plus particulièrement celles concernant le travail des enfants, et il est évident qu'aucun parent ne voudrait voir son enfant travailler à un âge précoce.

Tout le monde est d'accord dans mon pays sur le fait que les enfants ont le droit à l'éducation et à leur développement personnel. Il s'agit d'un droit inaliénable qui doit avoir une base juridique; voilà pourquoi nous avons ratifié les conventions fondamentales.

En 1999, nous avons ratifié la convention (n^o 138) sur l'âge minimum, 1973, et un après la convention (n^o 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. En 2001, nous avons créé un comité national pour l'élimination du travail des enfants. Mais par rapport à la sensibilisation, tout le monde est d'accord: il ne faut pas qu'un enfant travaille. Nous avons pris des mesures positives pour obtenir des progrès concrets dans l'éducation, et 20 pour cent du budget y est affecté. C'est un engagement et un objectif politique de notre pays.

Tout le monde est d'accord: il faut éliminer le travail des enfants en Indonésie et nous travaillons main dans la main avec l'OIT, et avec d'autres donateurs dans cet objectif. Nous avons 33 provinces et plus de 500 gouvernements locaux. C'est évidemment un immense pays, tout comme la Namibie.

Nous avons environ 10 000 km² et 109 000 km de côtes. Nous avons 17 000 îles, plus de 1 000 groupes ethniques. Vous pouvez donc imaginer cet immense pays et comment coordonner ce pays et les efforts en vue de l'élimination du travail des enfants. Mais nous réussissons, nous progressons. Bien sûr, il reste beaucoup à faire et nous pouvons faire encore mieux.

M. GUIRIEULOU (ministre de la Fonction publique et de l'Emploi, Côte d'Ivoire)

Vous le savez pour la convention (n^o 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, la Côte d'Ivoire a eu l'honneur et le privilège de présider les travaux de la commission qui a élaboré la convention. Donc, nous nous sentons impliqués, nous

considérons que cette convention est notre bébé et nous en sommes fiers. Ceci étant, je voudrais dire qu'effectivement ce phénomène est présent dans notre pays et notre volonté de lutter contre est une volonté très ferme.

C'est dans ce sens qu'en partenariat avec le Bureau international du Travail notamment et grâce au Programme IPEC, nous avons mis en place un certain nombre d'actions depuis 2003. La voie de la coopération avec le Bureau international du Travail nous a permis de mettre en place deux programmes, le premier est le projet WACAP, qui a été mis en place pour lutter contre le travail des enfants dans la culture du cacao et l'agriculture. Ce projet nous a permis d'installer des comités de lutte contre le travail des enfants à différents échelons administratifs (départements, sous-préfectures, villages) et de mener des actions de sensibilisation en direction des communautés.

Avec l'IPEC nous avons aussi élaboré un projet, le projet VITRENA qui lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce projet nous a permis de réaliser quatre études, et de renforcer les capacités de sensibilisation dans la lutte contre l'exploitation des enfants en direction de personnes ciblées comme les journalistes, les agents des forces de sécurité, les inspecteurs du travail et les membres de comités locaux de vigilance sur la traite des enfants mais aussi sur les membres des familles qui se sont portées volontaires pour accueillir des enfants victimes de la traite.

Nous avons mis en place des comités de vigilance et d'identification des enfants victimes de la traite et de l'exploitation. Ce projet nous a permis aussi de retirer et de scolariser un certain nombre d'enfants victimes de cette traite et d'en mettre certains en apprentissage, d'assurer l'alphabétisation de ceux qui ont dépassé l'âge d'aller à l'école et de renforcer notre coopération sous-régionale, car ce phénomène bien qu'existant en Côte d'Ivoire, se situe aussi dans un contexte sous-régional où la traite se passe entre les pays voisins et notre pays.

Grâce au programme IPEC nous avons pu élaborer et mettre en place au plan national un plan global nommé *Plan national d'action et de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants*. Ce plan comprend cinq axes stratégiques dont je vous épargnerai les détails mais dont le coût est évalué à 7 256 000 dollars. Il nous a permis depuis 2007 de réaliser un certain nombre d'actions pour lutter contre le travail des enfants.

Il faut ajouter à cela que nous avons adopté un projet de loi portant sur l'interdiction de la traite et des pires formes du travail des enfants. Ce projet a été adopté par le gouvernement ce mois-ci.

Nous avons aussi des actions spécifiques en raison de la sensibilité de la question et des attaques qui sont dirigées contre la Côte d'Ivoire dans le domaine de la culture du cacao.

Nous avons mis en place un projet spécifique suite à la question du travail des enfants dans les plantations de cacao. Ce projet est dirigé par un comité de pilotage qui est présidé par le Premier ministre du pays et qui est composé de différents ministères intéressés par la question du travail des enfants.

Ce projet permet de mobiliser et de sensibiliser la communauté sur la question et de mettre en place des cases de santé et des centres d'éducation communautaires au profit des enfants et des parents qui sont dans les zones concernées. Il permet aussi aux

ménages d'élever leur niveau de revenus car nous avons initié un certain nombre d'actions génératrices de revenus.

Les résultats obtenus sont assez prometteurs. Aujourd'hui sur un échantillon de 30 villages choisis, nous en avons déjà équipés 10 d'infrastructures adéquates. Le gouvernement a aussi mis en place un fonds qui est *le fonds d'investissement en milieu rural*, doté chaque année d'une enveloppe de 24 millions de dollars et permettant d'initier des actions dans les zones de production de cacao pour améliorer les conditions d'accessibilité et de vie.

Cela nous a permis de construire des pompes hydrauliques dans les villages pour que les villageois puissent accéder à l'eau potable, des salles de classes, des cantines scolaires pour permettre aux enfants dont les parents sont dans les plantations dans la journée de pouvoir s'alimenter, d'être suivis régulièrement et éviter l'abandon de leur scolarité. Cela nous permet de réhabiliter des centres de santé et d'en construire de nouveaux et de faire des pistes permettant ainsi une bonne circulation non seulement des produits mais aussi des personnes. Toutes ces actions ont coûté sur deux ans environ 44 millions d'euros au gouvernement de la Côte d'Ivoire. Nous avons malgré tout encore beaucoup de choses à faire car le chemin est long pour qu'à l'objectif 2016 nous arrivions à l'éradication de ce phénomène.

Nous pensons que la question de la lutte contre le travail des enfants est liée à la pauvreté donc elle doit être inscrite dans le Plan de développement. C'est pourquoi nous avons inscrit cette question dans notre document de stratégie sur la pauvreté 2009-2013, et le combat que nous menons aujourd'hui est de faire en sorte que le Conseil national de l'Emploi que nous voulons créer bientôt prenne en charge cette question car comme on dit chez nous, autant le travail des enfants est nuisible au travail des adultes, autant nous pensons que le travail décent des adultes va permettre l'éradication du travail des enfants.

Original anglais: M. JAVED (employeur, Pakistan)

Je crois que ce n'est pas hors de propos de signaler que demain, le 12 juin, le monde va célébrer la Journée mondiale de l'OIT contre le travail des enfants. Je tiens à féliciter l'OIT au nom du groupe des employeurs pour ce thème si pertinent *Droit au but: éliminons le travail des enfants*, puisqu'il coïncide avec la Coupe du monde de football qui commence aujourd'hui en Afrique du sud.

Permettez-moi de dire que pour moi, c'est un honneur d'être du Pakistan le pays qui fournit les ballons pour la Coupe du monde.

Je pense qu'il faut absolument, dans l'esprit du rapport sur le travail des enfants, intensifier nos efforts afin d'éliminer, au moins, les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Le rapport souligne pertinemment que l'instrument principal, est la volonté politique de lutter contre le travail des enfants. Je suis très heureux de signaler à cette éminente assistance, qu'au Pakistan, nous avons ratifié les deux conventions fondamentales concernant le travail des enfants et nous avons également été en mesure de donner effet à la plupart de leurs dispositions. Et si nous avons réussi cela dans un pays comme le nôtre, avec une économie en développement, c'est parce que le Pakistan étant majoritairement musulman, cela fait partie de notre foi et notre Prophète nous a dit que

ceux d'entre vous qui ne respectent pas leurs aînés, qui ne prennent pas soin des enfants, ne font pas partie de notre communauté. Il est ainsi extrêmement important pour nous et c'est ce que nous avons fait d'ailleurs, de ratifier la plupart des conventions fondamentales, notamment les conventions n^{os} 182 et 138, et, je dois remercier ici le gouvernement, le groupe des travailleurs, et celui des employeurs qui souhaitent vivement mettre en œuvre ces dispositions.

Au Pakistan, nous avons adopté cette initiative de procéder périodiquement à l'examen de la liste des travaux dangereux. Les partenaires sociaux se réunissent et remettent la liste à jour et dans la toute dernière remise à jour, le nombre des travaux dangereux signalés dans la liste est passé maintenant à 39. La Fédération des employeurs du Pakistan a également adopté une initiative et établi un code de conduite pour les six travaux les plus dangereux notamment dans le secteur informel. Car ce qu'il faut indiquer à l'assistance, c'est que les pires formes du travail des enfants se trouvent surtout dans le secteur informel et comme l'a dit mon collègue de l'Inde, plus de 90 pour cent du travail des enfants se fait dans le secteur informel. Et là, nous ne devons pas nous tromper, ce n'est pas dans les pays en développement que ce secteur est le plus important, mais dans les conférences qui se sont tenues à Bruxelles et à La Haye, nous n'avons pas été surpris de constater que bien souvent ce secteur informel peut représenter jusqu'à 70 pour cent – même dans certains pays développés.

Donc, les six domaines que nous avons ciblés comme comportant du «travail dangereux» incluent l'industrie des bijoux en verre. Vous savez que nous avons une production magnifique de bijoux en verre, et ce secteur utilisait beaucoup le travail des enfants mais grâce à l'OIT, grâce à son intervention, et son assistance, il ne serait pas exact de dire que nous avons effectivement totalement éliminé le travail des enfants, mais nous avons en tout cas pu le réduire nettement, et ce qui est le plus important, nous avons pu sensibiliser l'opinion publique, et autant que possible, influencer par cette prise de conscience le travail dans cette industrie.

Le second domaine important pour le Pakistan est celui des instruments chirurgicaux dont il est l'un des principaux exportateurs. Nous produisons également d'excellents produits en cuir et l'industrie du tannage, représente apparemment un secteur important du travail des enfants. Il en est de même pour la pêche en haute mer, là aussi, nous avons détecté une forte proportion du travail des enfants. Puis dans la province du Baloutchistan, où se trouvent des mines de charbon, nous sommes également intervenus. Enfin il y a ce secteur de ramassage de chiffons que l'on voit dans les pays en développement dès qu'on arrive dans le pays. Là-bas vous verrez vraiment le travail enfants.

Je suis heureux de signaler que, grâce aux efforts de nos mandants, et à la détermination du gouvernement, aujourd'hui au Pakistan, personne ne dort dans la rue pendant la nuit. Nous ne prétendons certes pas avoir surmonté tous les obstacles mais nous avons la volonté de le faire.

Bien, nous avons pu mettre en place un centre chargé de l'étude de l'amélioration des conditions de travail, où les processus, les méthodes, les machines sont conçus de manière à réduire au minimum les pires formes du travail dangereux.

Original anglais: La MODÉRATRICE

A vos yeux, quels résultats ont été obtenus à la Conférence de La Haye? Donnez les points essentiels de la feuille de route.

Original anglais: M. DONNER (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)

Je pense que la Conférence de La Haye confirme tout à fait ce que vous venez de dire. La bonne volonté est l'élément de base incontournable pour éliminer le travail des enfants. Une véritable volonté politique existe. Beaucoup de mandants de l'OIT sont venus à La Haye, des ministres, des représentants, des partenaires sociaux ou des organisations régionales pertinentes de la société civile aussi, qui ont tous exprimé cette bonne volonté.

A la fin de la Conférence, beaucoup de pays se sont engagés à organiser des réunions nationales et régionales afin de réunir des fonds pour lutter contre les pires formes du travail des enfants. Il s'agit là d'un premier résultat.

Le deuxième résultat que je voudrais mettre en avant, c'est le fait que nous avons pu partager nos expériences en matière de projets performants dont peuvent s'inspirer d'autres pays. Je voudrais à cet égard vous parler du Brésil.

Le Brésil est parvenu avec succès à mettre en œuvre le programme de transferts en espèces, assorti de conditions, qui permet aux ménages démunis de recevoir régulièrement une allocation, sous réserve qu'ils satisfassent à certaines exigences allant dans le sens du développement humain et qu'ils envoient, notamment, leurs enfants à l'école.

Le Brésil accomplit des efforts considérables en la matière et j'en viens au troisième grand résultat que je voulais vous annoncer, à savoir que le Brésil a accepté d'organiser un suivi de la Conférence mondiale sur le travail des enfants pour évaluer les progrès accomplis sur la voie de 2016. J'estime que cette réunion sera extrêmement utile.

Je voudrais également souligner un autre élément important: la préparation et l'adoption de la feuille de route qui est le fruit des efforts conjoints des représentants des travailleurs et des employeurs. Je voudrais également remercier les vice-présidents de la Conférence M. Lima Godoy ainsi que M. Adyanthaya qui sont ici aujourd'hui. Fortement impliqués dans la lutte contre le travail des enfants, ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour parvenir à des accords raisonnables et équilibrés et ont apporté leur soutien à la feuille de route dans leurs observations finales.

La feuille de route nous informe que si les gouvernements sont en premier lieu chargés de lutter contre le travail des enfants, ils doivent être soutenus dans leurs efforts par les organisations d'employeurs et de travailleurs et les organisations non gouvernementales. La feuille de route souligne que les principales mesures doivent avant tout cibler l'éducation, la protection sociale et le travail décent des adultes. Une approche intégrée et une approche du travail des enfants intégrée dans un large cadre politique à tous les niveaux sont essentielles.

La feuille de route définit les mesures prioritaires pour toutes les parties prenantes et fournit des orientations utiles. Accepter la feuille de route n'est cependant pas suffisant car celle-ci soulève également le problème du suivi. Il est nécessaire pour parvenir à l'élimination des pires formes du travail des enfants d'en faire une question prioritaire, de suivre

les progrès accomplis et de respecter les accords définis dans la feuille de route. Il est essentiel pour nous tous de savoir quelles mesures fonctionnent, quelles mesures ne fonctionnent pas et ce qu'il reste encore à faire pour parvenir à nos objectifs en 2016. Il ne nous reste que quelques années et je pense qu'il nous faut, pendant cette courte période, nous aider mutuellement et prendre notamment des mesures de suivi efficaces.

A la fin de la Conférence, M. Tapiola, qui s'est exprimé au nom de M. Somavia, m'a aimablement demandé de transmettre à la Conférence internationale du Travail le dynamisme et l'énergie de la Conférence de La Haye. Il m'a également indiqué que la Conférence apprécierait certainement que la feuille de route soit examinée pendant les discussions sur le rapport global et je suis aujourd'hui heureux de satisfaire sa demande. La feuille de route souligne clairement le rôle de chef de file de l'OIT dans toutes les questions liées au travail des enfants. Je suis certain que la feuille de route peut nous aider à réaliser un des principaux objectifs de l'OIT, à savoir l'élimination du travail des enfants. Je voudrais encore une fois souligner qu'à La Haye, l'élimination du travail des enfants est un devoir moral. Si le travail des enfants a une longue histoire, cette histoire ne doit pas avoir de lendemain.

Original anglais: La MODÉRATRICE

Voici les questions que je voudrais poser maintenant à nos participants: étant entendu que l'OIT œuvre avec vous tous à l'élimination du travail des enfants au moyen de ses conventions, ses projets pilotes et autres travaux, que pensez-vous des activités que le BIT exécute avec vous? Quelles sont à votre avis les priorités dans votre région?

Original anglais: M. JAVED (employeur, Pakistan)

Ce que vous dites dans la feuille de route est intéressant: projets de réunion, discussion, tout ceci est très important. Maintenant cela m'amène à poser une autre question.

L'OIT collabore avec vous dans l'élimination du travail des enfants par le biais de ses conventions, par le biais de ses projets-pilote entre autres. Dans le travail de prise de conscience aussi.

Vous, qu'est-ce que vous pensez dans cet éventail d'activités de l'OIT, qu'est-ce que vous trouvez de prioritaire? Je pense effectivement que l'initiative la plus importante prise par l'OIT, ces dernières années, pour lutter contre le travail des enfants par le biais de l'éducation et de la formation c'est d'assurer l'éducation de base et ensuite la formation professionnelle.

Dans le rapport global et également dans la feuille de route préparée sous l'égide de Son Excellence le Ministre des Pays-Bas figure que l'éducation est fondamentale si on veut éliminer ou en tout cas réduire le travail des enfants.

Ensuite, nous voyons aussi qu'en termes d'éducation, la formation professionnelle et la formation spécialisée sont primordiales pour trouver un emploi.

Je voudrais ajouter quelques mots à ce qu'a dit Son Excellence le Ministre à propos des versements conditionnels en espèces.

Depuis l'année dernière, 2009, à Sialkot et à Gujranwala, au Pakistan, nous avons commencé à verser ce paiement conditionnel en espèces, aux familles les plus vulnérables confrontées au travail des enfants, et nous allons élargir cet effort à deux

autres districts, l'un dans la province du Penjab, à savoir dans le district de Sahiwal, et l'autre la province de Sindh à Sukkur où, demain, la Fédération des employeurs du Pakistan célébrera une journée anniversaire. Par ailleurs, la Fédération des employeurs du Pakistan a prévu de lancer un programme qui prévoit que tous les principaux employeurs adoptent volontairement cinq à dix enfants, qu'ils les retirent du monde du travail et en assument toute la responsabilité sociale: en assurant leur éducation, de l'école primaire jusqu'à l'université, et tous les soins de santé.

Dans notre pays, je l'ai dit, ce n'est pas bien difficile. En tant que président de la Fédération des employeurs du Pakistan je vais lancer ce programme à échelle nationale au mois de juillet, parce que, selon notre foi, nous devons verser 2,5 pour cent de ce que nous avons aux personnes démunies. C'est une obligation. On appelle cela *Sukkar*, et c'est obligatoire pour tout le monde. Donc des fonds disponibles, nous en avons. De la bonne volonté également.

Et je veux demander par le truchement de la présidence de cette auguste assemblée que l'on en adopte un chacun, que chacun assure un enseignement à un enfant. C'est-à-dire que chaque famille tout en éduquant ses propres enfants prenne en charge l'éducation de quelqu'un dans le besoin.

Les gouvernements, croyez-moi, ne peuvent pas régler ce problème tout seul. C'est vous et c'est moi qui devons le faire.

Je crois que justement la légende dorée de nos sociétés ce sont les efforts magnifiques qui ont été faits par des personnes qui se sont occupées des autres.

Se contenter d'élever et de s'occuper des biens, même les animaux, y compris les pires, le font aussi. En tant qu'êtres humains, nous nous devons d'en faire un peu plus.

Original anglais: M^{me} HANARTANI (gouvernement, Indonésie)

Je vais vous parler du travail de l'OIT en Indonésie. Il pourrait y avoir une plus grande corrélation entre les programmes. Par exemple, le programme IPEC qui doit être en lien avec d'autres programmes des Nations Unies. Je crois que chacun des projets et chacun des programmes mis en œuvre en Indonésie devraient être liés à l'objectif de l'élimination du travail des enfants, l'étape suivante consistant peut-être à examiner davantage l'interdépendance entre les différents programmes de l'OIT dans certains pays.

En deuxième lieu j'aimerais exprimer notre gratitude car récemment cette année l'OIT et mon gouvernement ont collaboré pour réaliser une étude sur le travail des enfants, la première qui ait été centrée sur le travail des enfants et c'est un bon résultat. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'OIT pour cette collaboration et nous espérons qu'elle pourra se poursuivre car nous pouvons élaborer de bons programmes si nous disposons de données fiables.

Original espagnol: M^{me} VELÁSQUEZ DE AVILÉS (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)

Lorsque nous avons accepté la feuille de route, je crois que nous avons bien pris conscience que les jeunes filles et garçons doivent être considérés comme des sujets de droit et non pas comme des objets de droit.

C'est une idée que doivent absolument accepter tous les membres ici présents, aussi bien les employeurs, les gouvernements, que les travailleurs. Si nous ne faisons pas cause commune pour travailler en faveur du bien-être des enfants et des adolescents, nous n'avancerons guère dans le sens du développement de nos pays.

En El Salvador, la feuille de route est un engagement fondamental de la part de l'Etat, qui émane d'une véritable volonté politique, avec des programmes, par exemple des programmes «écoles pour tous», des initiatives pour renforcer les capacités des enfants et offrir aux enfants de 14 à 18 ans la possibilité de travailler et poursuivre leurs études en même temps.

On s'efforce d'améliorer la situation sanitaire grâce à des campagnes de vaccination et d'autres types d'aide médicale et une aide alimentaire également, pour offrir de meilleures conditions de vie à ces jeunes et leur permettre de vivre pleinement chaque étape de leur vie sans être précocement intégrés au monde du travail.

On a un programme de renforcement de la famille qui s'inscrit dans un plan de lutte contre la crise, dans le cadre duquel l'Etat verse des allocations familiales pour chaque enfant qui est maintenu à l'école au lieu d'être mis sur le marché du travail.

Le travail de l'OIT est pour moi quelque chose d'absolument fondamental. Je pense à ce qui s'est fait dans le cadre de l'IPEC mais j'estime aussi qu'il faut renforcer le Pacte national pour l'emploi dans chaque pays, pour le travail décent, le dialogue social, le renforcement des institutions et, surtout, lancer un appel aux organisations syndicales pour qu'elles s'attachent, dans leur travail, à promouvoir l'élimination du travail des enfants.

Ce que je vous demande, Mesdames et Messieurs les syndicalistes et représentants des travailleurs, c'est que vous participiez aux efforts pour éliminer le travail des enfants, car ce n'est pas un problème qui ne concerne que les gouvernements: il nous concerne tous et nous devons tous nous impliquer pour le résoudre.

Nous travaillons en étant animés d'une très forte volonté politique pour remédier au problème du travail des enfants. Ainsi, nous consacrons davantage de crédits budgétaires à la santé, à l'éducation et au renforcement des institutions, comme le ministère du Travail.

Original anglais: M. ADYANTHAYA (travailleur, Inde)

IPEC et ACTRAV peuvent aider les centrales syndicales nationales à coordonner la lutte contre le travail des enfants en augmentant le nombre de programmes de formation; ils permettront ainsi à ces centrales syndicales de s'engager non pas simplement sur le plan des politiques, mais concrètement, sur le terrain. L'IPEC, en collaboration avec le projet du donateur italien, a lancé un projet qui a obtenu des résultats extrêmement satisfaisants. Les syndicats ont pu mener leurs activités dans les villages et organiser les communautés. Des sociétés coopératives ont ainsi pu être constituées et le niveau de vie a augmenté. Nous avons donc une expérience concrète.

Original arabe: M. EL-SOODANI (gouvernement, Iraq)

Au cours de la séance de ce matin, beaucoup a été dit sur la pauvreté et les insuffisances de la protection sociale et sur les différents programmes mis en

place pour promouvoir l'emploi dans un contexte où le travail décent n'est pas toujours assuré.

Je voudrais dire à cette occasion que le travail des enfants n'est qu'une des conséquences de la situation économique générale. La crise économique et financière a entraîné des problèmes qui rendent difficile la réalisation de l'objectif que nous nous étions fixés pour 2016, à savoir l'élimination totale du travail des enfants.

La Déclaration de 1998 de l'OIT vise à promouvoir la ratification des huit conventions fondamentales. Les conventions n^{os} 138 et 182 concernant respectivement l'âge minimum et les pires formes de travail des enfants ont été ratifiées par mon pays. A la suite de la ratification de ces conventions, un programme et une politique nationaux de protection de l'enfance, ont été lancés malgré les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

La Déclaration de 1998 traite notamment du travail des enfants, et de l'élimination du travail des enfants, comme le fait cette Conférence.

La Déclaration de 2008 qui réaffirme la première vise en particulier à l'instauration d'une mondialisation équitable et juste.

Comment peut-on aboutir à une mondialisation juste et équitable et lutter contre le travail des enfants dans un contexte de difficultés économiques?

Original anglais: M^{me} SPILMAN (représentante de Kids Taskforce, Royaume-Uni)

Je suis étudiante et représente une ONG du Royaume-Uni. Le but de notre présence à Genève cette semaine est de témoigner du travail que nous avons accompli pour adapter les outils pédagogiques du programme SCREAM, qui s'attache à défendre les droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias. Nous avons réussi à parfaitement adapter ces outils aux programmes scolaires du Royaume-Uni et nous avons collaboré avec les autorités afin de promouvoir leur utilisation dans les écoles. Nous sommes convaincus que cet outil pédagogique est unique en son genre, et souhaiterions nous assurer que d'autres pays vont suivre notre exemple, adapter ce programme à leurs besoins et le mettre au service de tous les enfants.

Original anglais: M. KOMAR (gouvernement, Indonésie)

Comme l'a indiqué à juste titre l'orateur d'Indonésie, nous avons à l'heure actuelle dans le pays quelque 500 agences qui s'occupent de la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Ceci s'explique par le fait que l'Indonésie est un pays constitué d'archipels, avec plus de 17 000 îles. A cet égard, j'aimerais demander aux orateurs s'ils peuvent indiquer des meilleures pratiques à adopter compte tenu des caractéristiques de notre pays. Aurait-ils des idées concernant l'application de ces programmes dans notre pays?

Original anglais: M. PARKHOUSE (employeur, Namibie)

Si l'on prend le projet que nous avons envisagé, en Indonésie on peut très bien utiliser des bateaux. Ils peuvent aller d'île en île. Nous avons des programmes mobiles de dépistage du sida dans notre pays. Les véhicules utilisés ont de très belles couleurs, sont équipés de haut-parleurs qui diffusent de la musique lorsqu'ils se rendent dans les villages. Vous pourriez faire la même chose, mettre des drapeaux, peindre les bateaux de couleurs vives, pour attirer la population. Je sais qu'il y a des problèmes

de langue chez vous, comme dans mon pays, mais vous pourriez trouver les personnes adéquates.

Je promets à mon ministre qui est dans la salle de mobiliser les employeurs que je connais. Nous n'avons pas véritablement de chaîne d'approvisionnement dans notre pays, mais nous pouvons très bien demander aux employeurs de se rendre dans le bush et de prendre en charge les véhicules. C'est ce que je suggère pour l'Indonésie, comme pour notre pays.

Original portugais: M. PEREIRA MAGALHAES (travailleur, Brésil)

Notre pays, le Brésil, a déjà ratifié les conventions n^{os} 138 et 182, et peu à peu nous travaillons à l'élimination du travail des enfants, qui malheureusement persiste dans certains endroits, surtout pour la tranche des 13-15 ans. Parce que pour les familles c'est un complément de salaire. Ce qu'on observe ici, c'est que personne à la table ronde n'a encore parlé de salaire. Il faut un salaire minimum garanti pour lutter contre le travail des enfants, et je pense que cette question salariale est vraiment un élément essentiel pour arriver à l'élimination du travail des enfants.

Original portugais: M^{me} DE CARVALHO FRANCISCO (travailleuse, Angola)

Je suis d'accord avec M. Pereira sur le fait que meilleur est le sort des parents, plus les parents vivent dans des conditions de dignité, meilleures sont les conditions de vie des enfants. Le salaire, d'une certaine manière, fait partie de ce phénomène du travail des enfants. Dans le cas de mon pays, la majorité des enfants qui travaillent viennent de familles pauvres, une relation directe entre pauvreté et travail des enfants en Angola.

Dans la classe moyenne c'est différent. Il y a suffisamment de ressources pour scolariser les enfants, alors les premières victimes ce sont les orphelins, les petits orphelins, les veuves, les mères célibataires qui sont obligées de mettre leurs enfants au travail pour pouvoir faire tourner le ménage, comme complément aux autres activités rémunérées du ménage. Quand on gagne bien, il n'y a pas lieu de faire travailler les enfants. Donc je suis tout à fait d'accord avec notre collègue brésilien. Le salaire a une influence directe sur la situation du travail des enfants. Tous les partenaires sociaux doivent conjuguer leurs efforts pour lutter contre ce fléau qui existe et qui, comme le dit le rapport, devrait être éradiqué d'ici à 2016.

Original espagnol: M^{me} VELÁSQUEZ DE AVILÉS (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)

Un des moyens de lutter contre le travail des enfants, comme l'indique la feuille de route, c'est la lutte contre la pauvreté. Il faut absolument se tourner vers les familles: s'il y a une amélioration des conditions de travail et de vie de la femme, s'il y a moins d'inégalités au détriment de la femme, mais aussi de tous, la situation des enfants s'améliorera.

Pour faire reculer le travail des enfants, il faut des salaires décents pour les parents, et les enfants doivent s'épanouir pleinement par le biais de l'éducation. Leur enfance, ce soit être l'étude, le jeu, les loisirs pour canaliser de façon constructive toute leur énergie. Et je crois qu'ainsi, on arrivera aussi à faire baisser la violence, la délinquance juvénile. Il ne faut pas être pessimiste, il y a des solutions.

Nous sommes confrontés à un problème important que l'OIT dénonce depuis bien des années. Nous devons faire notre possible pour aider les familles, et accroître le salaire minimum, qui doit être un salaire décent, pour que les familles n'envoient pas leurs enfants au travail – et nous savons que les enfants qui travaillent risquent d'être des enfants des rues. Les enfants doivent avoir la possibilité de s'épanouir. Il faut agir avec les autorités locales, les municipalités, car elles sont plus près des gens, des problèmes. A El Salvador, nous travaillons avec les municipalités, toujours avec l'appui de l'OIT.

Notre responsabilité, c'est d'éliminer le travail des enfants. Ainsi, nous avons mis en œuvre un programme dont le mot d'ordre est: «Si tu travailles, tu ne vas pas à l'école, et si tu ne vas pas à l'école, El Salvador ne se développera pas. L'Etat, toi, moi, nous devons changer la situation». Il faut donc se mobiliser pour que chacun comprenne ce problème mondial.

Original anglais: La MODÉRATRICE

M^{me} la Ministre, je crois que vous avez soulevé un point que nous laissons souvent de côté, à savoir le rôle des femmes. Alors on a parlé de l'éducation, on dit souvent «en éduquant un homme on éduque un homme, mais si on donne une éducation à une femme, on donne une éducation à toute une famille et à une nation». Il semble donc que l'on ne peut pas résoudre le problème du travail des enfants par l'intermédiaire d'un seul ministère. Il convient d'établir un dialogue entre tous les différents ministères, les partenaires sociaux, les différentes municipalités.

Original anglais: M. JAVED (employeur, Pakistan)

Effectivement, le dialogue social est essentiel et il y a eu d'excellentes questions dans cette salle. Mais je voudrais dire à mon collègue de l'Indonésie que, dans le cas de certains pays comme son pays où il y a de nombreuses îles et où la population est nombreuse, les choses sont complexes.

Au Pakistan, nous avons eu certaines réussites récemment. Nous avons essayé de sensibiliser la population et nous sommes aperçus en fait qu'il ne s'agit pas seulement de sensibiliser le public mais qu'il fallait aussi sensibiliser la classe politique car, dans les économies en développement, les parlementaires doivent s'engager fermement sur ces problèmes.

Au cours des dernières années, nous avons travaillé avec les représentants élus, comme l'a dit M^{me} la Ministre, même au Pakistan nous avons collaboré avec les gouvernements locaux et leurs représentants ainsi qu'avec les représentants régionaux, nationaux et au niveau du parlement, et nous nous sommes aperçus que le fait de sensibiliser ces personnes nous permettait d'obtenir de biens meilleurs résultats. Je reviens à la question du Brésil: c'est un argument irréfutable que de dire que de meilleurs salaires et un travail décent permettront de réduire le problème du travail des enfants.

Il nous faut donc augmenter les ressources des ménages et, si nous sommes en mesure de le faire, les familles commenceront alors à envoyer leurs enfants à l'école.

Enfin, dans le cas de l'Indonésie, vous pouvez utiliser vos mosquées et vos églises de façon très efficace. Dans nos pays, le grand public écoute les chefs religieux, et nous devons utiliser ce canal.

C'est ainsi que nous pourrions obtenir de bons résultats et résoudre de nombreux autres problèmes.

Original espagnol: M. HUIZA CISNEROS (travailleur, El Salvador)

Je voudrais notamment m'adresser à M^{me} la Ministre du Travail de El Salvador et la féliciter tout particulièrement. Il y a quelques instants, elle a lancé un appel aux travailleurs et aux employeurs et, en ma qualité de travailleur, je tiens donc à lui dire que nous sommes tout à fait engagés vis-à-vis du programme d'élimination du travail des enfants et que nous la soutenons entièrement. Nous félicitons également le directeur de d'assurance sociale, également présent ici, car nous savons vraiment que le gouvernement s'efforce d'éliminer le travail des enfants.

Mais, avant tout, je voudrais revenir sur ce qui a été dit par notre collègue du Brésil, à savoir que si nous avons de bons salaires, en tout cas de meilleurs salaires, la famille aura certainement de meilleures possibilités d'élever ses enfants et de ne pas les envoyer travailler.

Il faut donc sensibiliser les parents afin qu'ils n'envoient pas leurs enfants au travail, et que les enfants aillent à l'école. C'est cela l'engagement que nous avons pris en tant que travailleurs. Il faut réellement soutenir les efforts visant à éliminer dans les faits le travail des enfants.

C'est assez difficile dans notre pays. Nous savons bien sûr que nous devons affronter une crise économique, mais malgré cette crise, nous devons trouver le moyen de mettre les enfants à l'abri de la crise et du travail des enfants, et de faire en sorte qu'ils aillent à l'école.

Original arabe: M. FAYAD (gouvernement, Liban)

Je vous rappelle que le Liban figure parmi les pays ayant ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous amendons notre législation de travail afin qu'elle se conforme à ces deux conventions.

Nous avons également fixé l'âge de travail légal, les salaires et tous les détails afférents au travail des enfants.

Ce que je voudrais dire, c'est que le travail des enfants est imputable à la pauvreté ou à l'absence d'une éducation contraignante et obligatoire, que ce soit au Liban ou dans la majeure partie des pays du monde.

C'est ainsi qu'il incombe à l'OIT et aux autres organisations qui s'occupent de cette question de combattre d'abord la pauvreté afin de nous débarrasser de ce fléau qui est le travail des enfants.

Original anglais: La MODÉRATRICE

Je ne crois pas que l'OIT soit en mesure d'assurer l'éducation gratuite et universelle, de sauver les enfants et de fournir des denrées alimentaires. Mais ensemble, certainement, nous pouvons changer les choses.

Original espagnol: M. CASTRO GARZA (employeur, Mexique)

En ce qui concerne le consensus entre les trois secteurs – employeurs, travailleurs, gouvernement – nous savons, par expérience, au Mexique, que l'on peut ensemble, tout en suivant des chemins différents, parvenir au même objectif en vue d'améliorer la société.

Compte tenu de la diversité des cultures réunies ici aujourd'hui et de ce que disait Napoléon, à sa-

voir que, pour gagner la guerre, il faut trois choses: premièrement des ressources économiques, deuxièmement des ressources économiques et, troisièmement, des ressources économiques – affirmation avec laquelle je tiens à préciser que je ne suis pas tout à fait d'accord. Beaucoup d'entreprises multinationales ont consenti des efforts importants pour assumer leurs responsabilités sociales dans de nombreuses activités, comme celles qui sont promues ici, et ce afin de parvenir à l'élimination du travail des enfants.

Nous luttons tous pour cette même cause. Nous avons observé de nombreuses entreprises assumer dûment leur responsabilité civile à cet égard. Il faut bien sûr continuer à promouvoir ces actions. Ma question s'adresse aux panélistes. Quelles expériences pourraient-ils nous livrer que nous serions en mesure de mettre en pratique à très court terme pour abolir le travail des enfants, tout en tenant compte de la diversité des cultures et des niveaux socio-économiques qui coexistent sur notre planète?

Original anglais: M. DONNER (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)

Je suis convaincu, c'est du moins ce qui est ressorti de la Conférence de La Haye, qu'il n'y a pas une seule approche et qu'il n'existe pas de solution rapide. La situation diffère d'un pays à l'autre. La question de l'enseignement gratuit a été soulevée. En Inde, cette forme existe, mais elle est complétée par une formule consistant à motiver les enfants. Mais là encore, la situation change d'un pays à l'autre et les solutions doivent être adaptées en conséquence. Quoi qu'il en soit, et je pense que c'est un point qui a été mis en lumière par tous les représentants, il est essentiel de mener une action coordonnée sur plusieurs fronts: l'éducation, la lutte contre la pauvreté, la sécurité sociale.

Original russe: M. SAIDOV (gouvernement, Ouzbékistan)

J'aimerais revenir sur l'une des observations de M. Donner qui nous a parlé de la Conférence de La Haye et qui nous a dit, en parlant du travail des enfants, qu'il y a un objectif ultime et un objectif plus rapproché.

Cet objectif proche, c'est l'élimination des pires formes du travail des enfants – notre feuille de route.

Après, il y a l'objectif stratégique qui est l'élimination totale du travail des enfants. Je crois qu'il convient de se rendre compte que l'OIT n'interdit pas totalement l'élimination du travail des enfants. Il y a bien sûr les conventions n°s 138 et 182, qui permettent, néanmoins, de faire travailler les enfants à condition qu'ils puissent recevoir une éducation, que cela ne porte pas atteinte à leur santé et qu'ils soient consentants.

Pour ce qui est de l'Ouzbékistan, nous avons ratifié les deux conventions fondamentales à cet égard et, c'est pourquoi l'Ouzbékistan soutient bien entendu l'appel qui a été lancé aux fins que tous ratifient la convention n° 182.

Après cette ratification, nous avons, au niveau gouvernemental, adopté un plan d'action national pour mettre en œuvre les conventions de l'OIT.

Autre chose importante à dire également, c'est que dans la lutte contre le travail des enfants, il faut faire participer très largement toutes les organisations de la société civile, les ONG tout comme les mass média également.

Car, sans la presse et sans les mass média, nous ne serons pas en mesure d'arriver au niveau requis pour éliminer le travail des enfants.

Autre élément qui me paraît également essentiel et qui figure dans la convention sur les droits de l'enfant, il faut faire participer les enfants eux-mêmes à la lutte contre le travail des enfants. Il faut qu'ils soient également impliqués dans cet exercice, cela me paraît impératif.

Autre chose, la mise en œuvre des conventions pertinentes de l'OIT doit s'articuler également avec la mise en œuvre des autres conventions et protocoles sur les droits des enfants.

Encore une petite remarque: quels sont les obstacles à éviter dans cette lutte contre le travail des enfants? D'abord se méfier d'une approche trop réductrice par rapport à cette convention n° 182. Il ne faut pas uniquement prendre certaines parties de la convention et laisser les autres de côté.

Deuxième chose très importante, il faut éviter toute politisation excessive dans l'application de ses dispositions. Monsieur le ministre a tout à fait raison de dire qu'il faut mettre à profit les expériences du monde entier, car chaque pays a ses spécificités. Il faut en tenir compte.

Original anglais: M^{me} NAEEM (Royaume-Uni)

Je représente les aspirants de police de la police londonienne.

Je m'occupe de sensibilisation par rapport au travail des enfants au Royaume-Uni. Un membre de cette table ronde peut-il nous expliquer comment son gouvernement a procédé pour associer les enfants et les jeunes à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, afin d'éliminer ce fléau d'ici à 2016?

M. GUIRIEOLLOU (ministre de la Fonction publique et de l'Emploi, Côte d'Ivoire)

La lutte contre le travail des enfants est un phénomène tellement complexe que ce que nous faisons ensemble ici permet d'arriver aux objectifs.

On a parlé par exemple de l'éducation. Je crois qu'il s'agit d'un facteur important sur lequel il faut mettre l'accent, ce que nous faisons en Côte d'Ivoire.

Il faut éliminer tous les obstacles qui empêchent de maintenir les enfants à l'école. On a parlé de l'école gratuite, nous en faisons l'expérience en Côte d'Ivoire. Par exemple le gouvernement permet la distribution des ouvrages scolaires gratuitement. Autre exemple, le port de l'uniforme. Il fallait porter un uniforme, ce qui constituait pour les familles pauvres un obstacle à la scolarisation. Il faut donc supprimer le port de l'uniforme.

Je crois que l'on a également parlé des salaires. Il faut réunir les conditions propices à la création d'emplois. Nous avons, dans ce domaine, beaucoup de projets pour faire la promotion de l'emploi et le métier.

Il faut non seulement créer des emplois mais aussi maintenir les emplois existants. Les discussions avec les partenaires, c'est-à-dire les employeurs et les syndicats, ont abouti à la nécessité de créer et maintenir des emplois mais de donner aussi des salaires décents. La discussion a donc abouti aujourd'hui à la nécessité de relever le niveau du SMIG dans notre pays. Tout cela participe à la promotion.

Comment mobiliser les jeunes dans cette affaire? Vous l'avez vu tout à l'heure, nous avons mis en

place des comités dans les différentes localités et dans les villages. Ces comités là sont animés généralement par des jeunes. Ce sont eux qui animent, qui vont vers les parents pour leur expliquer qu'ils ne doivent pas envoyer les enfants dans les champs mais doivent plutôt les mettre à l'école. Les jeunes jouent un rôle extrêmement important.

Original anglais: M. ADYANTHAYA (travailleur, Inde)

De bonnes ONG (et non des individus non gouvernementaux), en coordination avec les syndicats, peuvent faciliter cette mobilisation. En effet, on a réussi à sortir du monde du travail de jeunes travailleurs principalement, qui étaient auparavant des enfants travailleurs. Cela peut donner lieu à des drames dans les villages et à une prise de conscience au niveau social.

Par ailleurs, comme l'a dit quelqu'un, les médias peuvent également jouer un rôle vital. Dans mon pays, par exemple, des acteurs de Bollywood ou encore des joueurs de cricket célèbres peuvent créer cette prise de conscience, à savoir qu'il s'agit véritablement d'un péché, sur le plan social ou familial, que de faire travailler ces enfants.

A ce moment-là, vous atténuez la demande. Les gouvernements et les partenaires sociaux, ensemble, peuvent ensuite agir.

Nous sommes à la tête de la plus grande cuisine du monde. Toutefois, nous faisons également en sorte que la nourriture soit de bonne qualité et que les manuels et les uniformes scolaires ainsi que l'enseignement soient gratuits. Ce n'est qu'ainsi que nous obtiendrons des résultats.

Original espagnol: M^{me} VELÀSQUEZ DE AVILÈS (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)

Je crois que le problème est global et que la solution doit l'être aussi. Je pense que le problème de la lutte contre le travail des enfants ne relève pas seulement des lois et du parlement, elle relève de la volonté politique, et évidemment également des ressources économiques. Prenons l'exemple du Brésil. Le Brésil l'a dit, le Brésil l'a fait. Il y a eu dans ce pays une mobilisation sociale et une prise de conscience absolument incroyables qui ont permis de régler de grands problèmes des enfants brésiliens, avec la participation notamment des universités, des syndicats, des médias, et bien entendu de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mais il y a des choses à ne pas oublier. Je parle ici surtout pour l'Amérique Latine. Plus de 60 pour cent des mères en Amérique latine sont des mères célibataires. Il faut donc trouver une solution qui tienne compte des besoins spécifiques des femmes et améliorer les conditions dans lesquelles elles accèdent au marché du travail. Par exemple, dans mon pays, 60 pour cent des femmes travaillent dans le secteur non structuré, ce qui signifie qu'à un certain moment ces femmes devront envoyer travailler les enfants qu'elles doivent élever seules. D'où la nécessité de responsabiliser la société, les entreprises et l'Etat pour aider ces femmes à concilier famille et travail pour rechercher une vie plus digne pour elles et leurs enfants.

Original espagnol: M^{me} FLÉREZ (travailleuse, Colombie)

Vous avez abordé des thèmes qui me tiennent particulièrement à cœur, comme l'importance de la participation des travailleurs et des syndicats à l'effort pour l'élimination du travail des enfants.

Je tiens à affirmer que la question du travail des enfants est prise au sérieux au sein de la Confédéra-

tion syndicale internationale, de la Confédération syndicale des travailleurs et des travailleuses des Amériques, ainsi que dans les centrales syndicales.

La Colombie a ratifié la convention. Nous réalisons tout un travail à travers le programme IPEC, dans le cadre duquel nous avons créé un comité où beaucoup d'organisations gouvernementales, d'employeurs et syndicales, ainsi que des ONG conjuguent leurs efforts et s'impliquent véritablement.

Si l'on considère le point de vue des travailleurs, il faut soulever une série de questions comme celles du travail décent, de la création d'emplois, de la garantie de la liberté d'association, de la liberté d'adhérer au syndicat de son choix, ainsi que du travail des femmes, des mères à la tête de foyers monoparentaux ou des travailleuses domestiques – où les femmes n'ont, en Colombie, pas le droit de se syndiquer, non pas parce que la convention en question n'ait pas été ratifiée, mais parce que les femmes du secteur informel peuvent difficilement s'organiser.

Nous sommes réellement impliqués au plan national et international dans la lutte contre le travail des enfants. Il faut poursuivre les campagnes et les programmes dans ce domaine pour faire en sorte que les enfants – garçons et filles – aillent à l'école, et à l'université. Tel est notre objectif. Et à partir de là nous devons réussir à travailler ensemble en comptant avec la participation non seulement des travailleurs, mais aussi des employeurs et du gouvernement et de la population dans sa totalité.

Original portugais: M. N'ZAU (employeur, Angola)

Je reprends à mon compte ce que vient de dire ma collègue qui représente les travailleurs de l'Angola. Un gros effort a été entrepris en Angola pour éliminer le travail des enfants. Les problèmes sont nombreux, et je voudrais juste mentionner l'expérience des Pays-Bas et compléter ce qu'a dit le ministre à propos d'une série d'initiatives ou de projets, ou de manières de réfléchir.

Pouvez-vous faire quelque chose pour aider les pays qui sont dans le besoin à éradiquer le travail des enfants? Car ce phénomène est bien entendu lié à la pauvreté. Il faudrait une aide matérielle ou financière, en tout cas pour les pays les plus pauvres.

Ma deuxième question s'adresse au représentant d'El Salvador. Avez-vous suggéré, lorsque vous avez parlé du travail des enfants dans votre pays, du travail domestique dans les foyers, que vous envahissez la vie privée des gens si vous allez vérifier ce qui se passe chez eux? Je ne sais pas si la législation salvadorienne prévoit une telle intrusion dans l'intimité des foyers, mais je pense que ce serait une très bonne initiative. L'enquête de travailleurs sociaux est une initiative qui pourrait être reproduite dans d'autres pays également.

Original anglais: M. DONNER (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)

Lors de la conférence de La Haye, les Pays-Bas se sont également engagés à fournir des fonds supplémentaires au programme IPEC. Nous avons déjà des programmes de développement très vastes mais bien souvent, l'argent, les fonds, sont acheminés à travers les organisations multilatérales par souci d'en accroître l'efficacité. C'est également le cas ici, puisqu'il s'agit d'assurer un financement direct de certains programmes éducatifs et de programmes de lutte contre la pauvreté. Souvent, ces programmes, lorsque le financement se fait de façon

multilatérale, sont bien plus efficaces. C'est la raison pour laquelle nous acheminons bien souvent les fonds par le biais de l'Organisation internationale du Travail.

Original espagnol: M^{me} VELÁSQUEZ DE AVILÉS (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)

Nous sommes tellement impliqués dans la lutte contre le travail des enfants, que nous envisageons de réaliser une analyse sur le plan national, afin de déterminer si le travail domestique est dangereux ou s'il s'agit de l'une des pires formes de travail.

Il y a quelques années, et je pense que beaucoup de femmes ici présentes s'en souviennent, les Etats ne faisaient rien pour lutter contre la violence familiale en raison du principe d'inviolabilité du foyer. Nous savions qu'il y avait des cas de violences contre les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui constituent la partie la plus vulnérable de la population, et l'Etat a dû, en quelque sorte, forcer la porte des gens et légiférer pour éviter ces violations des droits fondamentaux.

Notre proposition porte sur la manière de régler le travail domestique, si nous le considérons comme l'une des pires formes de travail des enfants. Dans le secteur du travail domestique, près de 90 pour cent des travailleuses sont des femmes; et beaucoup de petites filles sont également employées. C'est un monde caractérisé par le harcèlement, les mauvais traitements, l'exploitation et une absence de réglementation des heures de travail.

Il est urgent que l'Etat commence à entrer dans ces espaces, en procédant à des inspections sur le lieu de travail, sans que cela soit perçu comme une intrusion dans la vie privée. Il est de la responsabilité de l'Etat de savoir dans quelles conditions travaillent les employées domestiques, les mineures, qui parfois sont violées, victimes de harcèlement sexuel et de violations de leurs droits fondamentaux. Nous connaissons cette situation et pourtant, nous ne faisons rien. Telle était ma proposition.

Enfin, afin de régler le problème du travail des enfants et des adolescents, nous ne pouvons pas aller à l'encontre des droits acquis par la classe des travailleurs. L'appel que je lance ne s'adresse pas seulement à l'une des forces tripartites. Il faut absolument mobiliser les employeurs, les travailleurs et le gouvernement, sans sacrifier les droits que les travailleurs ont obtenus, après des années de lutte, dans le monde entier.

Original espagnol: M. LIMA GODOY (employeur, Brésil)

J'avais prévu d'intervenir au nom du groupe des employeurs de cette conférence, cet après-midi, mais la dernière question et la réponse de Madame la ministre du Salvador m'oblige à présenter dès maintenant la position des employeurs, en tant que groupe, sur la question des inspections, dans les foyers, chez les gens et dans les familles.

Bien sûr, nous savons parfaitement qu'il y a beaucoup de situations irrégulières et beaucoup de violences perpétrées contre des enfants, contre des femmes, contre des gens, des personnes âgées, dans l'intimité des foyers. Naturellement c'est un grave problème humain et social, et nous sommes toujours disposés à contribuer à l'élimination de ce phénomène. Mais il y a des principes fondamentaux de liberté de l'être humain qui sont de grandes victoires de la civilisation humaine et qu'il faut préserver, et une de ces conquêtes est l'inviolabilité du foyer familial.

Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il faut fermer les yeux devant les violences commises au sein du foyer. Ce qu'il faut dire très clairement, c'est que l'intervention de l'Etat dans le foyer familial, qui est un territoire sacré, ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une procédure judiciaire.

Original portugais: M^{me} TANAKA (travailleuse, Brésil)

A mon avis, l'expérience brésilienne peut profiter à d'autres pays.

Au Brésil, il est vrai que l'on a beaucoup progressé, autant pour améliorer le présent que pour préparer l'avenir. Donc, nous pavons la voie par la prévention et par l'élimination des pires formes de travail des enfants et des adolescents et nous avançons plutôt bien. Mais la route est encore longue, il faut encore beaucoup faire en matière de sensibilisation. Et si nous sommes venus à cette 99^e Conférence internationale du Travail à Genève, c'est pour élaborer ensemble, avec d'autres syndicats – à Haïti, au Costa Rica, au Nicaragua, au Paraguay, en République dominicaine – une feuille de route qui nous permette d'éveiller les consciences, parce qu'il faut absolument continuer, poursuivre le travail que nous, Brésiliens, avons fait démarrer et faisons avancer. Mais sans les autres, nous ne pouvons rien faire.

Je pense surtout aux pays qui peuvent s'appuyer sur toute une expérience, bonne et mauvaise. Le Brésil, évidemment, souhaite partager les bons exemples et ce qui peut être intéressant. Et c'est pourquoi j'ai cette feuille de route, que je m'entête, que je l'ai en français et en espagnol et que je vais la donner aussi en version portugaise à l'Angola. Voyez notre dossier, là, qui a été fait grâce à l'appui technique et financier d'ACTRAV et de l'IPEC. L'OIT a été notre principal partenaire. Déjà, parce qu'elle nous a donné des orientations stratégiques et intellectuelles pour ce dossier; nous avons, notamment, travaillé sous la coordination de la Confédération syndicale des Amériques.

Il est très important et je le déclare officiellement que, ici, nous parlions de sensibilisation à la question du travail des enfants dans le cadre du travail domestique. Et ici, il est très important de voir les choses très clairement. Ce que nous attendons, ce n'est pas un projet très ambitieux pour l'élimination totale du phénomène: il faut tout un travail de prévention dans l'idée d'arriver un jour à l'éliminer. Soyons réalistes: au Brésil, nous avons créé un forum national qui réunit le gouvernement et les travailleurs et il faut absolument que les ONG soient à nos côtés, parce que si nous voulons un jour arriver à toucher les gens dans leur réalité, il est absolument nécessaire de pouvoir compter sur les ONG. Pour l'instant, la loi nous interdit d'entrer dans certains locaux (je pense aux hôtels); il faut passer par la police, c'est très compliqué. Donc, il faut impliquer la police. Et il faut impliquer aussi les juristes, les promoteurs, les magistrats, les juges, parce que si vous avez un problème, il faut absolument pouvoir compter sur le système judiciaire. Donc, cette feuille de route, que j'ai ici et que je vais vous distribuer, propose bien évidemment l'élimination générale et complète du travail des enfants. Alors, allons droit au but – contre le travail des enfants!

Original arabe: M. RAZZOUK (gouvernement, Liban)

J'aimerais ajouter à la déclaration de mon collègue libanais que la Direction centrale des statistiques a réalisé, en collaboration avec certains orga-

nismes du secteur privé, une étude basée sur un échantillonnage de la population qui montre que le travail des enfants progresse dans les zones rurales par rapport aux centres urbains, notamment dans le secteur agricole.

Le gouvernement libanais a pris des mesures pour encourager la scolarisation des enfants. Ces derniers devaient être déchargés des frais de scolarité et bénéficiaire de livres et de fournitures scolaires gratuits.

Le gouvernement doit prendre plusieurs initiatives pour rendre l'école attrayante. L'école n'est pas une prison. Des incitations doivent être prévues pour encourager les enfants à aller à l'école. L'école doit être en même temps un lieu d'acquisition des connaissances et un espace de jeu.

Des écoles publiques de qualité doivent être créées dans les zones rurales.

La Commission parlementaire de l'éducation a joué un rôle positif dans ce domaine. Elle a créé une atmosphère dans laquelle les enfants prennent conscience de leurs responsabilités et a introduit plusieurs activités dans les écoles. Elle a prévu l'élection de conseils municipaux regroupant les élèves. Des assistantes sociales devront encourager les parents à inscrire leurs enfants à l'école.

Il aurait été préférable d'inviter un certain nombre de ministres de l'Education nationale car ces derniers sont concernés directement par la question en vue d'élaborer les politiques éducatives permettant la scolarisation croissante des enfants et la suppression du travail des enfants.

Original espagnol: M^{me} VÉLEZ (employeur, Colombie)

Je tiens à vous dire que nous avons dans notre pays un programme pour lutter contre le travail des enfants dans le cadre de la collaboration avec l'OIT et de l'IPEC.

En Colombie, les entreprises s'attachent à promouvoir la responsabilité sociale par l'intermédiaire de plans d'éducation favorisant la scolarisation des enfants sur le long terme, grâce à la gratuité de l'instruction publique et à des programmes de promotion de la scolarisation, notamment par la fourniture de repas à l'école.

Le droit de s'affilier à un syndicat est également pleinement reconnu et il est consacré dans la Constitution.

Original espagnol: M^{me} HERNÁNDEZ OLIVA (gouvernement, Cuba)

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt tout ce qui a été dit par les différents intervenants. Il s'agit d'un débat tout à fait utile qui nous permet de connaître d'autres expériences. Les expériences sont multiples et le temps manque pour les énumérer toutes.

J'ai participé à ce débat mais j'aimerais préciser certains points. A ce stade du débat, on parle beaucoup de la pauvreté, et on dit que des ressources sont nécessaires pour contribuer à l'élimination du travail des enfants.

Disposer de ressources est indispensable mais il y a aussi d'autres moyens pour éliminer la pauvreté. Les participants pourraient donner leur avis sur les moyens d'éliminer la pauvreté, laquelle, nous le savons, est un obstacle à l'élimination du travail des enfants. Comment aussi trouver les ressources nécessaires pour mettre en place un système de protection sociale qui permette de nouvelles avancées sociales et, bien entendu, l'élimination du travail des enfants?

Je peux donner l'exemple de mon pays, un pays pauvre, à faible revenu, qui est touché par la crise financière et économique et par bien d'autres facteurs et situations qui unilatéralement influent sur les résultats de son économie; des éléments de politiques internationales et unilatérales qui, très souvent, nous étouffent et font obstacle à notre développement. Néanmoins, à Cuba, les enfants sont tous scolarisés. Tous ont accès à un enseignement gratuit incluant non seulement l'enseignement mais aussi les manuels scolaires et fournitures dont un enfant a besoin.

Nous avons également un système de santé publique qui couvre la totalité de la population. Les enfants sont vaccinés – 13 vaccins sont obligatoires. Le taux de mortalité infantile est inférieur à 5,5 pour mille. Il y a un médecin (généraliste ou spécialiste) pour 124 habitants. Il y a aussi la sécurité de l'emploi pour les parents, si bien qu'ils n'ont pas à recourir au travail des enfants. Des programmes sociaux sont axés sur les handicapés, qui eux aussi bénéficient d'une protection et ont accès au système éducatif spécialisé.

Notre pays a trouvé la formule qui lui convient. Chaque formule doit œuvrer à élaborer sa propre formule. Mon pays a trouvé le moyen d'obtenir les ressources nécessaires et de procéder à une répartition des richesses plus équitables, afin d'éviter que les enfants ne doivent travailler, que les parents ne soient obligés de recourir au travail des enfants. Qu'il me soit permis de demander aux participants s'il existe une formule, qui ne sera pas nécessairement commune. Chaque formule doit être adaptée aux conditions nationales mais il faut également tenir compte du niveau où se situe chaque pays et savoir comment on peut éliminer la pauvreté, fléau qui expose les enfants au travail.

M. NAPOLEON (*travailleur, Haïti*)

Sur le travail des enfants, je dois dire qu'il y a deux ans, en 2008, mon gouvernement a ratifié ces deux conventions mais que jusqu'à aujourd'hui, aucun programme national n'a été mis en œuvre pour les appliquer.

Les travailleurs d'Haïti sont en train de travailler avec quelques pays amis tel que le Brésil à la mise en place d'une action de sensibilisation même si ces deux conventions n'ont pas encore été vulgarisées dans le pays.

Beaucoup d'Haïtiens ne savent pas ce que ces instruments contiennent et ne comprennent pas pourquoi il faut mettre en place un programme pour les appliquer.

Les questions que je veux poser aux participants sont les suivantes: comment éliminer le travail des enfants alors que dans les pays du tiers-monde les familles sont très pauvres et n'ont pas de travail? Quelle stratégie peut-on adopter pour venir en aide à ces familles?

A Haïti, des enfants se sont remis à travailler juste après le séisme. Il y a beaucoup d'enfants qui travaillent dans la rue. Ces enfants dont les parents sont pauvres travaillent pour nourrir leurs familles.

Et c'est de cela dont nous sommes en train de discuter avec des pays amis, comme le Brésil. Il y a quelques semaines, nous nous sommes rendus à Santo Domingo pour établir une feuille de route et voir quelles mesures sont prises pour aider les familles pauvres et faire reculer le travail des enfants.

M. MAHAN (*travailleur, Côte d'Ivoire*)

Je voudrais poser une question à la représentante de l'Angola, la Côte d'Ivoire et de l'Ouzbékistan.

L'Angola, parce que c'est une grande dame. Qu'est-ce qu'elle fait avec ses collègues africains pour arrêter ce que je pourrais appeler exploitation, ou du moins le travail des jeunes filles dans les marchés, car elles sont toutes des porteuses; et cette exploitation-là est faite par les femmes, non seulement de l'Afrique de l'Ouest mais aussi de l'Afrique centrale.

A notre gouvernement, en Côte d'Ivoire, le mal c'est qu'il y a beaucoup de pays pauvres aux alentours et les gens, les jeunes gens, les enfants arrivent dans ce pays-là. Qu'est-ce que notre gouvernement fait pour arrêter ça?

Quant à l'Ouzbékistan, ce qui est dit, je suis dans la Commission des normes. Mais ce qui est dit dans la Commission des normes et ce qui est dit par le représentant de l'Ouzbékistan, c'est un peu le jour et la nuit. Est-ce qu'il y a possibilité de vérifier tout ça? De contrôler tout ça? Parce que c'est bon de dire, nous avons ratifié mais c'est l'implication qui est plus difficile. Est-ce que c'est vraiment appliqué? Est-ce qu'il y a possibilité de vérifier?

Original arabe: M. ABDUL RAHMAN (*travailleur, Bahreïn*)

Les membres du panel ont insisté sur deux points importants, le dialogue social et la responsabilité des gouvernements.

En ce qui concerne le dialogue social, nous voyons que dans les pays développés engagés dans le dialogue social et respectueux des droits des travailleurs, la prospérité s'installe et le travail décent est assuré, alors que dans les pays en voie de développement qui ont refusé de respecter le dialogue social, les droits de l'homme et la démocratie, on voit le chômage, l'analphabétisme, la pauvreté et le travail des enfants augmenter considérablement et on voit s'installer la dictature et l'oppression.

Quant à la responsabilité des gouvernements qui semble si importante, nous devons nous demander où est donc la bonne gouvernance. La bonne gouvernance suppose le respect des droits, la lutte contre la corruption et les commissions occultes et l'instauration de l'Etat de droit.

C'est pour cela que nous insistons sur l'importance d'une déclaration de principe qui soit considérée comme un ensemble d'éléments intégrés dont le centre serait le travail décent à l'intérieur des sociétés, et seules les sociétés qui respectent les droits syndicaux, les droits de l'homme et les principes de la démocratie pourront combattre le travail des enfants, le travail forcé et toute forme de travail indécent. Je voudrais ainsi demander au représentant qui vient de la Haye d'insister sur le rôle primordial des gouvernements dans l'adoption d'une déclaration qui soit un ensemble de principes véritablement complémentaires.

Original anglais: La MODÉRATRICE

Nous allons reprendre trois questions qui sont revenues à de nombreuses reprises au cours du débat et j'aimerais que vous répondiez de façon ciblée: comment éradiquer la pauvreté? Comment amener le gouvernement à travailler avec les partenaires sociaux pour assurer la démocratie et pour promouvoir l'Agenda du travail décent?

Et quelle est votre expérience en matière d'élimination du travail des enfants, pourrait-elle être utilisée à l'échelle universelle et y a-t-il une

coopération Sud-Sud? En particulier, une question a été posée à nos collègues africains sur les jeunes filles migrantes. Y a-t-il quelque chose à faire à faire à ce sujet?

Original espagnol: M^{me} VELÁSQUEZ DE AVILÉS (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)

Je suis entièrement d'accord avec le fait que la pauvreté est sans nul doute l'un des facteurs qui fait qu'il y a tant d'enfants qui travaillent précocement.

Je pense également que les Etats doivent engager des réformes structurelles, mais, quand il n'y a pas dialogue social et qu'on parle de réformes structurelles qui pourraient nous aider à combattre le fléau social, c'est là que se pose un grave problème parce que les parties prenantes n'arrivent jamais à se mettre d'accord.

C'est pourquoi, je pense que ce serait sans doute une des solutions pour lutter contre la pauvreté que de mettre en œuvre les réformes visant à une répartition équitable des richesses par le biais de réformes structurelles et que les Etats aient le courage, avec le soutien des forces sociales, d'amorcer ce genre de changement.

Il faut bien sûr maintenir l'emploi. Il faut créer des emplois dans le cadre d'un dialogue social, à condition qu'il s'agisse d'emplois décents, d'emplois qui respectent la dignité humaine: c'est là quelque chose d'essentiel à mes yeux.

El Salvador, malgré sa très grande pauvreté, avance de façon résolue pour parvenir à éliminer les pires formes du travail des enfants. Nous le faisons parce qu'il y a une volonté politique et un engagement profondément éthique qui nous incitent à surmonter ce grave problème.

Original anglais: M. JAVED (employeur, Pakistan)

Dans mon pays, nous essayons de résoudre cette question par le biais de partenariats public-privé. En effet, nous avons vu que les employeurs faisaient preuve de bonne volonté. En outre, nous avons élaboré dernièrement un slogan étant donné que nous avons entamé une réflexion sur la lutte contre le travail des enfants. Nous nous sommes demandés alors qui aurait droit à une aide et avons décidé que tout orphelin pourrait bénéficier d'un appui en matière d'éducation et de formation. Les employeurs au Pakistan, en collaboration avec le gouvernement, ont établi des conseils pour le développement des compétences. Je préside notamment le Conseil de la province frontrière du nord-ouest du Pakistan. Nous avons élaboré un slogan, à savoir que *Tout orphelin qui peut prouver son statut d'orphelin se verra fournir un cursus éducatif et de formation gratuite.*

Deuxièmement, pour les veuves et les orphelines, nous avons élaboré un programme qui leur offre une formation professionnelle de six mois, entièrement payée. A l'issue de cette formation, elles se voient attribuer une petite somme d'argent afin qu'elles puissent démarrer une petite entreprise. Bien qu'au niveau microéconomique, ces initiatives ont pour l'instant très bien fonctionné. Nous avons demandé aux entrepreneurs de notre pays de poursuivre dans cette voie et obtenons de très bons résultats.

Une question très intéressante a été posée sur l'implication des travailleurs. Nous avons constaté qu'un consentement bilatéral entre travailleurs et employeurs permettait d'entamer un dialogue social avant que le problème ne soit présenté au gouvernement. Nous nous sommes aperçus que 80 pour cent des problèmes peuvent être résolus par le biais

d'un dialogue constructif; les 20 pour cent restants sont à porter devant le gouvernement.

Si les ONG et la société civile sont également impliquées, les choses se règlent très facilement.

Original anglais: M^{me} HANARTANI (gouvernement, Indonésie)

Nous avons effectivement la même expérience que notre collègue du Pakistan et que nos collègues d'autres pays. Il s'agit principalement de la manière d'éradiquer le travail des enfants. Le plus important, c'est l'emploi: c'est ce qui permet de éradiquer la pauvreté.

Dans notre pays, l'instauration d'un climat favorable à l'investissement est une priorité. Si nous créons un climat favorable à l'investissement, nous pourrions créer davantage d'emplois.

Ainsi, les parents auront des possibilités de travail et ne seront pas forcés de sortir leurs enfants de l'école. Par ailleurs, nous essayons également d'agir sur le plan local, par le biais des transferts monétaires soumis à certaines conditions. Il est essentiel que les personnes s'approprient les programmes, afin qu'elles se sentent responsables de leurs résultats.

Original portugais: M^{me} DE CARVALHO FRANCISCO (travailleuse, Angola)

Je commencerai par répondre à la représentante des travailleurs en disant qu'il y a dans notre confédération syndicale, depuis 2000, un groupe qui défend ceux qui travaillent dans le secteur informel. En tant qu'organisation syndicale nous devons, conjointement avec le gouvernement, lutter pour améliorer les conditions de travail en général. Mais il ne revient malheureusement pas aux syndicats de faire passer les travailleurs du secteur informel au secteur formel. Cela est du ressort du gouvernement. Nous devons contribuer à une meilleure répartition des richesses et mettre en place un système qui permette à tous de vivre dans la dignité.

Peu à peu les choses s'améliorent. Dans le système éducatif angolais, les livres sont gratuits, de même que les repas, et une assistance est fournie jusqu'à la sixième. Ces premières mesures sont bonnes mais néanmoins insuffisantes. Il faut aussi prévoir des emplois avec un bon salaire. Ce sont des conditions nécessaires pour que la société puisse changer. Les mandats tripartites – employeurs, travailleurs, gouvernement – doivent s'asseoir pour dialoguer, discuter de cette question et prendre conscience du fait que des changements radicaux sont nécessaires. Nous visons tous le même objectif.

Original anglais: M. DONNER (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)

Il faudrait peut-être essayer de nous poser une question: est-ce qu'il y a une formule pour mettre fin au travail des enfants?

Jusqu'à là on a essayé de trouver par le biais de notre feuille de route. Nous ne pensons pas à une formule magique qui fasse panacée dans le monde et qui soit appliquée uniformément partout, mais à une formule qui nous donne les grands axes. La lutte pour l'élimination de la pauvreté est l'un de ces grands axes. L'un des plus importants.

Mais comme vient de le dire M^{me} le Ministre, le travail des enfants est à la fois le symptôme et la cause de la pauvreté.

Donc, on n'arrivera à rien si on ne commence pas à essayer de faire disparaître la pauvreté. Il faut lutter contre le travail des enfants pour éradiquer la

pauvreté. En particulier contre les pires formes du travail des enfants.

Maintenant, l'objectif c'est d'arriver à voir le comment des choses. Comment arriver à éliminer les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016.

Ce que l'on a vu ici, ce que La Haye a encore fait voir, c'est que la volonté politique existe. Que nous avons aussi de bons programmes qui peuvent fonctionner, qui ont déjà fonctionné.

Nous avons aussi un outil avec la feuille de route. Mais il faut néanmoins quelque chose d'autre, un autre effort. C'est pourquoi ici la Conférence internationale du Travail et l'OIT sont essentielles.

Gardez toujours en vedette dans leur programme ces priorités. J'attends avec impatience la conférence de suivi du Brésil.

Original anglais: La MODÉRATRICE

La séance touche à sa fin. J'espère que vous allez conserver de cette réunion des réflexions et certains des enjeux et des solutions qui ont été exposés. Il faut donc espérer que nous arriverons à des résultats concrets sur la façon d'atteindre d'ici à 2016 notre objectif qui est l'élimination des pires formes du travail des enfants.

(La séance est levée à 13 h 15.)

Sixième séance

Vendredi 11 juin 2010, 15 h 15

Présidence de M. Nakajima et de M. Nkili

RAPPORT GLOBAL EN VERTU DU SUIVI DE LA DÉCLARATION DE L'OIT RELATIVE AUX PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL (SUITE)

Original anglais: M. LIMA GODOY (employeur, Brésil)

La discussion sur ce rapport global représente pour le groupe des employeurs de cette Conférence une occasion de réaffirmer face à une assemblée de haut niveau son engagement solennel dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Mes paroles seraient vaines si elles ne s'inspiraient pas des mesures que les employeurs de toutes les régions du monde, en tant qu'entreprises et en tant que citoyens, sont déjà en train de mettre au point, plus particulièrement au cours de cette dernière décennie, afin d'aider à l'éradication de ce phénomène pernicieux, malheureusement encore présent dans notre monde et plus particulièrement dans le secteur informel de l'économie des pays les moins avancés.

Afin de se mobiliser pour atteindre l'objectif établi par l'OIT pour l'année 2016, les employeurs agissent conformément à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, dont l'adoption en 1998, il convient de s'en souvenir, avait été accueillie par notre groupe avec enthousiasme.

La place des enfants n'est pas au travail. La Conférence mondiale sur le travail des enfants, promue par le gouvernement néerlandais en collaboration avec l'OIT à La Haye en mai dernier, a réitéré cette affirmation que personne ne saurait réfuter.

Dans une société où le politiquement correct est de rigueur, nous avons maintes fois entendu que le temps des enfants devrait être partagé entre le jeu et l'école, la seule façon appropriée de les préparer à la vie pour leur propre bien et pour le bien de la société dans son ensemble.

Néanmoins, comme nous en avons été informés par le Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, dans la préface de son rapport à l'examen actuellement, la réalité est tout à fait différente, et je cite: «215 millions d'enfants sont toujours contraints de travailler dans le monde».

Quoi qu'il en soit, tout doute en ce qui concerne la précision de ces chiffres ne saurait nous dissuader de poursuivre notre lutte contre une situation qui contrevient de manière flagrante aux droits des enfants.

Toutefois, ce qui paraît être un consensus universel se répartit en deux tendances lorsqu'il s'agit de définir ce qui doit être condamné en tant que travail des enfants. D'un côté, il y a ceux qui abhorrent radicalement toutes formes d'occupation qui ne soient pas ludiques ou éducatives. De l'autre côté, il y a ceux qui s'hasardent à dire que, dans certains contextes, le fait d'employer des enfants peut comporter des aspects positifs. Si le point de vue des premiers est irréfutable sur un plan idéaliste, les arguments du second méritent d'être examinés avant d'être écartés trop rapidement.

L'Organisation internationale des employeurs estime que faire travailler des enfants de manière raisonnée peut leur permettre d'acquérir des aptitudes qui les aideront à se préparer à la vie adulte. Ils assimileront ainsi l'éthique du travail et peuvent contribuer aux revenus de la famille, ce qui est cruellement nécessaire dans le cas de familles pauvres. Et ils peuvent ainsi être tenus à l'écart de la criminalité vers laquelle ils tendent lorsqu'ils n'ont rien à faire et n'ont pas la possibilité d'aller à l'école.

En présentant la situation sous cet angle, l'OIE souligne que toute activité qui menace la santé, la morale ou le développement futur des enfants et des adolescents, est à exclure absolument des formes potentiellement positives du travail des enfants.

Malheureusement, aux deux extrémités du spectre, les activités qui peuvent être profitables, d'un côté, et celles qui sont de toute évidence nuisibles, de l'autre côté, ont été qualifiées toutes deux de travail des enfants, d'où une certaine confusion des discussions aux plans national et international, et un manque d'implication dans les mesures visant à lutter contre les mauvais traitements des enfants et des adolescents. Aussi, nous estimons qu'il est urgent de marquer la différence entre les pires formes de travail des enfants et d'autres formes de travail des enfants, telle qu'établie dans la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui distingue deux groupes de pires formes de travail des enfants.

Le premier groupe couvre les activités qualifiées d'infractions dans la plupart des législations, y compris l'esclavage, la traite d'êtres humains, le travail forcé, la servitude pour dettes, la prostitution, la pornographie, la production ou le trafic de drogue, et toute autre activité illégale. Quant au deuxième groupe, il couvre des modalités qui, de par leur nature ou le contexte, peuvent compromettre la santé, la sécurité et la morale des enfants.

Le concept d'autres formes du travail des enfants couvre des activités payées ou non qui ne s'intègrent dans aucune des catégories des pires formes de travail des enfants et sont bénéfiques ou propices au développement des enfants, y compris, par exemple, l'apprentissage. Elles sont même compatibles avec les législations nationales, y compris les conditions de travail et les exigences pédagogiques ou éducatives.

Nous espérons que des événements comme la Conférence mondiale mentionnée plus haut, dont l'impeccable réalisation doit être reconnue et pour laquelle le gouvernement néerlandais doit être remercié, en particulier l'honorable ministre Donner qui l'a présidée, ainsi que la présente discussion du rapport global, continueront à créer des occasions de clarifier ces divergences, qui sont certainement l'un des obstacles à la mobilisation des ressources suffisantes pour rendre plus probable la réalisation de l'objectif d'élimination totale des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

En conclusion, nous voulons dire que le groupe des employeurs de cette Conférence est d'avis que la feuille de route adoptée à la Conférence de La Haye devrait être prise en considération par le Conseil d'administration du BIT. De même, les directions pour l'avenir identifiées dans le rapport global: renforcer les actions dans le domaine de l'enseignement primaire universel, la protection sociale de base et, en particulier, la promotion des possibilités d'emploi productif pour les parents afin de leur fournir les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants et de les élever dans la dignité, sans les soumettre à aucun type de travail honteux.

En effet, ce dernier domaine est certainement le plus important pour la contribution des employeurs dans leur fonction première comme agent moteur de l'économie, créateur d'emploi et de richesse, sans laquelle même des politiques publiques mieux conçues ne parviendront pas à mettre un terme au scénario de pauvreté où prolifèrent les pires formes de travail des enfants.

En effet, pendant les discussions de ce matin, il a été évident que l'éradication de la pauvreté est à la base même de la solution du problème au travail des enfants. De ce fait, il est essentiel que les gouvernements fassent des efforts de façon à créer un contexte favorable au développement des entreprises durables. C'est là la seule façon efficace de générer des emplois et de sortir les travailleurs et leurs enfants de la pauvreté.

Si nous voulons un travail décent pour les pères et les mères, des enfants à l'abri du travail nuisible, nous devons soutenir le travail décent et appuyer les entreprises durables.

Enfin, au nom des employeurs, je remercie tous ceux qui, grâce à leurs efforts, ont participé à l'éradication du travail des enfants dans ses pires formes: des gouvernements, des travailleurs ainsi que des ONG qui travaillent sérieusement sous la coordination de l'OIT et sa direction tripartite. Je leur souhaite plein succès dans la poursuite de cet objectif fixé pour 2016.

Si nous y parvenons, nous donnerons aux enfants du monde entier la justice qui leur revient de droit. En outre, nous donnerons aux jeunes la possibilité de mieux se préparer à leur vie future et nous leur offrirons la possibilité de construire un monde meilleur que celui que nous leur laisserons, plein d'inégalités, d'injustices et de violence.

Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, Barbade)

J'aimerais dire, gravement mais sincèrement, que la dernière fois que nous avons parlé du rapport global dans cette salle, nous avons eu le privilège d'entendre M. Ashraf Tabani s'exprimer au nom des employeurs. Le groupe des travailleurs regrette vivement sa disparition, étant donné les efforts qu'il a déployés au côté des employeurs. Nous rappelons ici à la mémoire de chacun sa contribution précieuse aux travaux de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration du BIT.

Dans le contexte de la discussion de cette année, nous aimerions tout d'abord féliciter les intervenants de leur présentation ce matin. A notre avis, leurs interventions ont été extrêmement instructives. Le modérateur a su rendre notre débat interactif. Nous n'avons pas parlé du rapport lui-même, mais nous avons parlé de son thème, ce qui est aussi important. J'espère que vous me permettrez de revenir sur la feuille de route dont nous avons parlé ce matin.

Le rapport que nous avons sous les yeux explique ce qui s'est fait jusqu'à présent et les changements qui sont intervenus entre 2004 et 2008. On y évoque une réduction de 3 pour cent du travail des enfants à l'échelle planétaire. Un certain nombre de détails figurent dans le rapport global, mais je crois que c'est là le message qu'il nous faut retenir. Je crois que, dans cette salle, nous devons tous être un peu tristes: les donateurs apportent des ressources considérables pour lutter contre le travail des enfants, les travailleurs répondent toujours «présents» lorsqu'ils ont le soutien des institutions et des organisations qui font tout leur possible. Les employeurs se sont toujours engagés en ce sens lorsque nous en avons parlé avec eux pour formuler des programmes conjoints de lutte contre le travail des enfants. Malgré la bonne volonté de tout à chacun, plutôt que de constater des progrès significatifs vers l'achèvement de notre objectif, qui est l'élimination du travail des enfants d'ici à 2016, il nous faut reconnaître que nous perdons du terrain. Cela ne signifie pas pour autant que nous ne puissions pas retrouver le cap, mais il nous faut reconnaître, entre nous, que l'on ne peut pas parler de progrès considérables, même si certains chiffres sont rassurants. Il pourrait être plus important de faire le point, de voir ce que nous sommes en train de faire, comment nous le faisons, pour voir s'il n'y a pas d'autres approches, d'autres démarches que nous pourrions adopter. Si nous n'atteignons pas les objectifs que nous nous sommes fixés, ne devrions-nous pas, lors de la prochaine réunion de l'IPEC – en novembre prochain je crois – envisager de modifier notre politique, changer notre méthode de travail et notre démarche. En effet, si nous pouvons être satisfaits de ce que toutes les parties prenantes s'acquittent de leur tâche de façon magistrale sur le terrain, il est possible néanmoins que des difficultés viennent par exemple du fait que le travail se fait dans le cadre de projets au coup par coup. Peut-être devrions-nous réfléchir ensemble, avec les différentes parties prenantes, et se demander si on ne peut pas avoir davantage recours aux partenaires sociaux.

J'imagine que, dans la plupart des pays concernés, il y a des organisations patronales qui ne vont pas dire non si on lance un appel dans leur direction, en leur demandant de s'impliquer davantage dans la campagne contre le travail des enfants et de soutenir l'IPEC. De même, je ne vois personne dans le

monde syndical qui ne serait pas disposé à s'impliquer davantage. Il est vrai qu'il y a des organisations non gouvernementales qui ont fait un travail remarquable dans ce domaine, nous n'avons pas l'intention de le nier. L'IPEC, n'a peut-être pas atteint ses objectifs et, doit faire des syndicats et des organisations d'employeurs ses meilleurs alliés.

Si les résultats sont insuffisants, il est possible qu'il faille intensifier nos discussions, les approfondir afin de fixer, peut-être pas une feuille de route qui est un mot un peu galvaudé, mais du moins des grandes orientations qui devraient être accessibles aux partenaires sociaux. Si nous y arrivons de manière efficace, peut-être que nous arriverons, à ce moment-là, à éliminer plus rapidement, le travail des enfants afin d'atteindre l'objectif de l'élimination du travail des enfants d'ici à 2016.

L'une des choses qu'il faut garder à l'esprit est que, si tous les partenaires sociaux s'y emploient avec les gouvernements et s'ils peuvent bénéficier du programme IPEC, nous pourrions peut-être arriver au nœud du problème, à savoir que, malgré un nombre élevé de ratifications, trop peu d'Etats sont dotés d'une législation et d'une réglementation adaptées. Nous savons en effet, que, s'il n'y a pas de textes en la matière, le travail des enfants prospère. Par conséquent, il nous faut dresser des barrières et empêcher que cette bête immonde – le travail des enfants – ne s'alimente des vides juridiques éventuels. Les syndicats doivent donc être présents, les employeurs doivent être mieux intégrés au marché. C'est là l'une des principales mesures à adopter si nous voulons combattre et éliminer à terme le travail des enfants.

Tout ceci doit faire partie des dispositions qui doivent être prises si nous voulons réellement éradiquer le travail des enfants. Par conséquent, je vous engage à examiner de nouveau les mesures que nous pourrions prendre au-delà des projets qui nous ont inspiré jusqu'à présent. Ces projets n'ont pas été autant d'échecs, au contraire. Nous avons obtenu un certain nombre de succès dans le passé. Mais indépendamment de ces succès, il faut bien voir que, nous avons accumulé un certain nombre de retards et que nous ne sommes pas en mesure de nous en tenir à notre échéancier et d'arriver à l'élimination du travail des enfants d'ici la date magique de 2016.

Il me semble qu'il nous faudra regarder de plus près les mesures que prendront les gouvernements, le rôle du secteur public notamment. Dans des domaines tels que l'éducation, le gouvernement devra veiller à prodiguer «l'éducation pour tous». C'est un slogan séduisant, mais si on laisse le travail des enfants se développer dans la communauté éducation ne pourra pas alors être la première préoccupation des familles, notamment dans des sociétés où les familles ne sont elles-mêmes ni instruites ni éduquées. Donc, il faut sensibiliser la mère, le père, les dirigeants des villages, les responsables locaux et les enfants eux-mêmes.

Il nous faut éliminer le travail des enfants à l'aide de l'éducation et nous devons le faire également en mettant en place un socle de protection sociale. Les gouvernements doivent intervenir naturellement dans ce domaine et si l'IPEC est le volant de ce véhicule, à ce moment-là, les partenaires sociaux, les employeurs, les syndicats, devront faire partie de ceux qui, de temps en temps, devront retrousser leurs manches et pousser à la roue parce qu'il est possible qu'il y ait des ornières, des goulots d'étranglement, tous types d'obstacles à surmonter

et le véhicule risque de ne pas avancer sur une route lisse et sans nids de poule. Par conséquent, il nous faudra obtenir le soutien nécessaire des fantassins qui devront se lancer dans cette bataille et aider la machine à franchir tous les obstacles.

Je ne sous-estime donc pas le rôle de l'IPEC mais j'aimerais dire que les partenaires sociaux et les gouvernements devraient contribuer à la mise en œuvre de ces programmes. Pour cela, il faudra veiller à offrir un travail décent aux adultes, c'est là qu'interviennent les gouvernements, parce que, dans une communauté qui dispose des structures nécessaires, ceci nous permet également de surmonter le problème. C'est là que les gouvernements peuvent se heurter à un certain nombre de difficultés dans la tâche qui leur revient. Les politiques gouvernementales visant à créer des emplois décents pour les adultes ne pourront voir le jour sans le soutien de toutes les parties.

A cet égard, nous pensons que l'IPEC pourra travailler avec les partenaires sociaux dans un cadre tripartite mais également utiliser la structure tripartite qui existe dans toutes nos communautés parce que si nous pouvons utiliser le dialogue social pour faire avancer le programme d'élimination du travail des enfants, cela devrait nous permettre de progresser plus rapidement.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à tout cela, nous parlons également des travailleurs domestiques pour lesquels nous souhaiterions élaborer une convention et que des centaines de milliers d'entre eux sont des enfants. Nous essayons d'avoir un instrument nous permettant de combler ces lacunes dans notre système.

Par conséquent, je crois qu'il nous faut mieux comprendre les difficultés qui existent encore. Peut-être que les pourcentages varieront d'un secteur à l'autre mais là où les chiffres ne sont pas satisfaisants, il nous faudra faire preuve de persévérance et assumer notre responsabilité commune. A savoir, examiner chaque secteur, obtenir le soutien et l'aide de tous les partenaires sociaux, notamment du mouvement syndical qui est le tout premier point de référence pour mener à bien cet exercice.

En ce qui concerne l'action des Etats, nous aimerions insister sur la nécessité de renforcer les législations nationales et de veiller à leur application. Nous souhaiterions également qu'il y ait pour les enfants une éducation de qualité, gratuite et obligatoire, ainsi que la formation appropriée. J'ai parlé des adultes tout à l'heure mais je reviens aux enfants maintenant. Si nous y arrivons, tout en instaurant le socle de protection sociale dont j'ai parlé tout à l'heure, et si nous contribuons à la création d'un travail décent, nous pourrions alors faire encore davantage de progrès.

Nous pensons que nous pourrions accomplir davantage de progrès, en travaillant plus étroitement avec l'IPEC, avec le mouvement syndical et avec les ONG. Nous aimerions que le mouvement syndical puisse participer à ce travail en réseau et aux activités de sensibilisation et de promotion, et ce de façon à améliorer notre rythme. Car, comme je l'ai dit, nous avons obtenu des résultats à court terme et nous pouvons être relativement satisfaits de ceux-ci, mais si nous étudions la question dans le long terme, il est possible que l'on obtienne des résultats encore meilleurs que ceux qui ont été obtenus jusqu'à présent.

Finalement, je crois que la lutte contre la pauvreté fait partie du problème, mais il ne faut pas croire

pour autant qu'il s'agisse ici uniquement d'une question de pauvreté. Il y a bon nombre d'endroits où les gens sont pauvres et où pourtant la société ne tolère aucunement le travail des enfants. Il y a d'autres régions prospères et riches où l'on voit des enfants travailler, ce qui ne peut pas être imputé à la pauvreté de la société, même si cela peut être imputé à la pauvreté de la famille ou de l'enfant. Nous avons à faire face à des contradictions de ce genre et il faut bien comprendre que cela doit être la responsabilité de l'ensemble de la communauté et que nous ne pouvons pas tolérer la pauvreté au milieu de sociétés riches.

Nous avons dit que nous souhaitons pouvoir nous référer à la feuille de route. Nous estimons qu'elle contient des orientations concrètes: elle définit le rôle des partenaires sociaux.

Le groupe des travailleurs est d'avis qu'il conviendrait de prévoir un temps de parole, même informel ou au cours de la prochaine session du Conseil d'administration, afin de permettre aux Pays-Bas de présenter leur projet. Quelque soit ce programme il importe que nous soyons en mesure de lui faire bon accueil. Nous devons avoir la franchise de leur dire qu'il est important qu'ACTRAV – et ACT/EMP, bien sûr – se voient confier une place centrale dans ce programme.

En conclusion, permettez-moi de proposer que, en novembre, une discussion ait lieu au Conseil d'administration, en vue d'établir un programme qui tiendrait de toutes les questions que nous avons abordées aujourd'hui. Les partenaires sociaux ne doivent pas être marginalisés mais il faut utiliser au mieux toutes les ressources qui sont à disposition pour que le programme IPEC avance plus vite encore qu'il ne le fait à l'heure actuelle. Il faut stimuler tout le personnel qui s'occupe de ces questions; il faut que le personnel soit au bénéfice de contrats permanents et non pas temporaires, dans la mesure du possible, pour que l'objectif qui est le nôtre, l'élimination du travail des enfants d'ici à 2016 devienne une réalité.

Original arabe: M. AL-AFASI AL-MUTAIRI (ministre des Affaires sociales et du Travail, Koweït)

Je m'adresse à vous au nom du Conseil des ministres du Travail du Conseil de coopération des Etats du Golfe qui comprend les Emirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, l'Etat du Qatar, l'Etat du Koweït et la République du Yémen.

J'exprime notre haute considération au Directeur général du BIT pour la préparation du rapport relatif au troisième principe des principes fondamentaux, à savoir le principe relatif à l'abolition effective du travail des enfants intitulé *Intensifier la lutte contre le travail des enfants* afin que nous puissions atteindre l'objectif qui a été fixé pour l'année 2016, qui est celui d'un monde sans travail des enfants grâce à une collaboration mondiale pour mettre fin aux guerres, aux conflits et à l'oppression qui sont à l'origine du travail des enfants. Nous réitérons notre volonté commune de réaliser les objectifs du millénaire en matière d'élimination de la pauvreté et de la généralisation de l'éducation pour tous.

Nous devons rendre hommage à notre Organisation qui a adopté l'objectif de l'élimination du travail des enfants et qui a mis l'accent dans ses conventions et son action sur ce phénomène et a institué un programme international auquel participent un grand nombre de pays.

La Conférence a adopté au cours de sa 95^e session, le plan d'action mondial pour coordonner les efforts en vue de la suppression du travail des enfants dans toutes les régions du monde. Dieu merci, ces efforts ont abouti puisque le travail des enfants est devenu l'une des causes prioritaires dans les divers organismes spécialisés. Chacun est conscient maintenant du danger du travail des enfants sur le développement ainsi que pour les générations à venir. Voilà que nous commençons à voir les fruits de ces efforts. En effet, depuis les deux rapports de 2002 et 2006, et jusqu'à la publication du rapport global, le nombre d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent a baissé de 10 pour cent entre 2004 et 2008. Le nombre des enfants exposés au risque de s'engager dans un travail a été réduit de 30,8 pour cent, comme l'indique le rapport.

Dans le cadre des politiques et des législations nationales fondées sur les préceptes de notre religion, l'Islam, et sur notre patrimoine humanitaire, nos états ont adopté des politiques pour protéger l'enfant contre l'exclusion, l'humiliation et l'exploitation; ils ont posé les fondements de la famille pour la débarrasser des facteurs de faiblesse et de désintégration et lui ont garanti des droits et les services nécessaires pour que les enfants soient éduqués de manière saine et ce, en améliorant son niveau de vie, de manière à assurer à l'enfant la possibilité de s'épanouir et de développer ses aptitudes et à en faire un citoyen innovateur et libre dans ses choix.

Dans le souci de promouvoir la protection de l'enfance, conformément aux normes internationales, nos états ont adhéré à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et ont tous ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Les politiques susvisées ont été soutenues par des législations modernes qui assurent la protection des enfants contre les besoins et les privations. Ces législations interdisent le travail des enfants et fournissent à ces derniers l'éducation de base ainsi que la protection sociale. Elles renforcent la protection des parents en cas de vieillesse ou de maladie. Elles protègent les enfants orphelins et ceux qui sont menacés dans leur intégrité physique, psychique ou morale. Elles garantissent le droit de l'enfant à une protection sociale et en matière de santé et d'éducation, ainsi que contre l'exploitation et les mauvais traitements.

Les lois et règlements dans les Etats du Conseil de coopération des pays du Golfe ont établi des normes régissant le travail des adolescents. Les modifications apportées dernièrement à nos législations du travail sont conformes aux conventions internationales relatives à l'âge d'accès au travail et à l'interdiction des pires formes de travail des enfants.

Nous sommes convaincus que l'action doit être poursuivie pour trouver des solutions aux défis auxquels nous sommes confrontés partout dans le monde pour parvenir aux meilleurs résultats possibles, compte tenu de la crise financière et économique mondiale. Pour le rapport, «Les consignes pour l'avenir sont claires. Des actions complémentaires sont nécessaires pour consolider et élargir l'accès à l'éducation de base pour tous, instaurer un socle universel de protection sociale et promouvoir des possibilités d'emploi productif.»

Cette politique globale a été adoptée par nos pays depuis plusieurs années. Elle vise à protéger l'enfance et à favoriser ses capacités créatrices et

son appartenance sociale et la citoyenneté mondiale et à inculquer aux enfants un esprit de tolérance afin de lutter contre la division, l'intransigeance et l'extrémisme.

Cela ne peut se faire que par un effort collectif auquel toutes les ressources nécessaires doivent être consacrées ainsi que l'assistance technique du BIT et des autres organisations et agences spécialisées.

Le plan d'action mondial qui a été adopté en 2006 et la feuille de route proposée dans ce rapport global pour renforcer et intensifier la lutte contre le travail des enfants, dans le cadre de l'objectif 2010, qui est celui d'un monde sans travail des enfants, prévoient le renforcement des capacités des Etats et du dialogue social et la promotion de l'action internationale destinée à abolir le travail des enfants; en effet, il s'agit d'investir dans le développement et de diffuser les principes des droits de l'homme grâce aux notions d'amour, de bien et de paix préconisés par les grandes civilisations et les religions célestes dont la nôtre, l'Islam qui œuvre pour l'humanité, l'égalité et la fraternité.

Le monde dans sa totalité est concerné par la vie et la dignité de l'enfant, et nous soutenons tout effort visant la protection de tous les enfants du monde. Nous sommes en faveur de tous les efforts qui sont déployés par l'Organisation internationale du Travail pour aider les pays en voie de développement qui sont incapables de répondre aux besoins en matière de protection de l'enfant et l'abolition de toutes les formes de travail des enfants. Nous sommes d'accord avec le Directeur général pour dire que «le monde ne peut se désintéresser de cette cause alors que 215 millions d'enfants sont actuellement privés d'enfance, sans le moindre espoir d'un avenir meilleur».

Nous devons tous œuvrer pour rallumer la flamme de l'espoir et mettre fin aux pires formes de travail des enfants.

Nous devons œuvrer pour un monde sans travail des enfants, et ce grâce à la paix, à la stabilité, au développement et à la dignité de l'ensemble des nations et des peuples sans exception.

Original espagnol: M. GARRIGUES FLÓRES (gouvernement, Espagne)

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole au nom de l'Union Européenne. Les pays candidats, la Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie; les pays de l'AELE, l'Islande et la Norvège, faisant partie de l'espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie s'associent à cette déclaration.

Nous remercions le Bureau pour son rapport fort complet qui traite notamment de la volonté politique en matière de lutte contre le travail des enfants. Notre discussion tombe à point nommé aujourd'hui, à la veille de la Journée internationale contre le travail des enfants du 12 juin.

L'Union européenne est inquiète. Plus de 200 millions d'enfants continuent à travailler, parmi lesquels la moitié réalise un travail dangereux. La nécessité de multiplier les efforts pour atteindre l'objectif fixé par l'OIT visant à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 est clairement soulignée dans ce rapport.

Les Etats membres de l'Union européenne partagent l'idée qu'il reste encore beaucoup à faire aux

niveaux mondial, régional et national; et qu'il faut faire participer l'ensemble des acteurs si nous voulons véritablement atteindre cet objectif majeur.

En ce sens, nous saluons les résultats obtenus à la Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui s'est tenue à La Haye, les 10 et 11 mai derniers, et en particulier la feuille de route adoptée à cette occasion. Cette conférence faisait partie du suivi du Plan d'action mondial du BIT de 2006. La feuille de route vise à multiplier les efforts à l'échelle mondiale pour l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016, et énonce les principes directeurs et les actions prioritaires qui doivent être menées par les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que par les ONG, la société civile, les organisations internationales et les organisations régionales, tout en reconnaissant le rôle central de l'OIT dans ce domaine.

La Conférence de La Haye a été une première dans ce domaine. Nous sommes ravis que le Brésil ait annoncé qu'il organisera la prochaine conférence sur cette question. Nous estimons que cela est important si nous voulons préserver l'élan pour évaluer les progrès qui ont été réalisés, partager les expériences des uns et des autres et travailler ensemble pour atteindre l'objectif d'ici à 2016. L'Union européenne et ses Etats membres soutiennent pleinement le Brésil dans cette initiative ambitieuse.

J'en viens maintenant à la politique de l'Union européenne en matière de lutte contre le travail des enfants. Nous réitérons notre engagement de protéger et promouvoir les droits de l'enfant, y compris le droit à recevoir une éducation et à vivre une enfance exempte de travail.

Les efforts déployés par l'Union européenne et ses Etats membres pour éliminer le travail des enfants reposent sur une stratégie politique globale. Il faut stimuler efficacement le dialogue sur le plan politique, mais aussi la coopération en matière de développement et les incitations commerciales en vue d'atteindre cet objectif fixé au niveau mondial consistant à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 et en fin de compte à éliminer à terme toutes les formes du travail des enfants. Tous ces éléments doivent s'inscrire dans un cadre politique de soutien mutuel orienté vers le développement et l'élimination de la pauvreté.

Nous sommes parfaitement conscients que les efforts peuvent être intensifiés pour atteindre l'objectif fixé. Il faut notamment contrer toutes les formes de discrimination qui contribuent à la mise en place du travail des enfants et s'attaquer à la question du travail dangereux des enfants dans les diverses régions, secteurs, et emplois où le travail des enfants prédomine.

La promotion des droits de l'enfant fait partie intégrante de la politique que poursuit l'Union européenne en matière de développement et de droits de l'homme. Les directives de l'Union Européenne en matière de promotion et protection des droits de l'enfant se centrent sur la nécessité d'intégrer ces droits dans les politiques et les mesures prises.

Nous rappelons que les pires formes de travail des enfants constituent une forme de violence à l'encontre des enfants, qui touche les plus jeunes et porte atteinte à leur intégrité physique, et émotionnelle. Nous devons, pour agir efficacement, avoir recours au système multilatéral, ainsi qu'aux partenariats qui existent déjà, tout en reconnaissant le rôle central qui incombe à l'OIT dans ce domaine.

La coopération en matière de développement assurée par les bailleurs de fonds de l'Union européenne contribue largement à la prévention du travail des enfants. Nous réaffirmons notre engagement et notre attachement aux conventions fondamentales n^{os} 138 et 182 qui constituent des contributions tripartites uniques en leur genre.

Nous avons aussi les incitations commerciales, le système de préférence générale et la mise en œuvre de ces deux conventions. Voilà le plus important, si nous voulons un développement durable.

Pour conclure, je dirais que nous ne parviendrons à atteindre les objectifs fixés que si nous poursuivons une approche globale qui intègre toutes ces questions. L'Union européenne est prête à promouvoir une telle approche au sein de l'OIT comme ailleurs. Cette approche globale fait également l'objet de la feuille de route qui a été adopté à La Haye le mois dernier. L'Union Européenne soutient sans réserve cette feuille de route et préconise qu'elle ait prise en compte lors des discussions de la prochaine session du Conseil d'administration du mois de novembre prochain.

Original portugais: M^{me} FARANI AZEVÊDO (gouvernement, Brésil)

Je prononcerai ce discours au nom de la délégation du gouvernement du Brésil, et je le ferai également aux côtés de l'une des principales autorités brésiliennes dans le domaine de l'inspection du travail, M^{me} Ruth Beatriz Vilela, qui a consacré plus de trente ans de sa vie à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans notre pays, et qui fait partie de la délégation du Brésil.

La Constitution du Brésil place l'être humain en son centre et fait de la valeur sociale du travail un principe fondamental. Ces lignes directrices ont orienté les programmes et politiques du gouvernement brésilien dans la lutte contre le travail des enfants.

Au début des années quatre-vingt-dix, 14 pour cent des enfants brésiliens âgés de 5 à 14 ans, soit environ 5 millions étaient encore engagés dans des activités économiques. Depuis, ce chiffre a beaucoup baissé, constamment et dans tous les domaines. Depuis, quinze ans le nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans s'est réduit d'à peu près un tiers. Dans la tranche des 5 à 9 ans, il a diminué d'un quart et, au rythme actuel, le Brésil s'avance à grands pas vers l'élimination totale de ce fléau. Il y a eu également des progrès des points de vue législatif et institutionnel. Le Brésil a compris qu'il fallait mettre en œuvre les textes adoptés à l'OIT et concrétiser toutes ces dispositions normatives. L'âge minimum d'admission à l'emploi, aujourd'hui, est de 16 ans, sauf pour les apprentis qui peuvent commencer à travailler à 14 ans. Le Brésil a ratifié les conventions n^{os} 182 et 138 et nous faisons partie depuis 1992 de l'IPEC.

Par le biais d'un mécanisme rigoureux d'inspections et d'enquêtes minutieuses, nous avons pu sauver des millions d'enfants. En 2000, nous avons créé le Programme d'éradication du travail des enfants (PETI) qui consiste à transférer des revenus aux familles ayant des enfants ou des adolescents de moins de 16 ans qui travaillent. Les familles couvertes par le programme PETI perçoivent ce revenu mais doivent remplir un certain nombre de conditions dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'assistance sociale. Les progrès dans

la situation socio-économique de ces familles ont eu un impact considérable sur le travail des enfants.

Le filet de protection sociale que garantit le gouvernement a également beaucoup contribué à faire reculer le travail des enfants. Le programme «Bourses pour les familles» a également permis d'améliorer la scolarisation des enfants dans la mesure où elle était une condition indispensable pour pouvoir bénéficier du programme. Le programme a été utile pour maintenir les enfants à l'école et les tenir à l'écart d'un travail précoce.

Le Brésil considère que ses obligations en matière de lutte contre le travail des enfants vont au-delà de ces mesures intensives. Il s'agit de partager bonnes pratiques et expériences.

Nous appuyons pleinement l'approche de la convention n^o 182, qui considère que le travail des enfants est un fléau mondial, et c'est uniquement par le biais de la collaboration et de la coopération, et non en blâmant et en isolant, que nous pourrions surmonter les difficultés communes.

Le Brésil s'est attaché à encourager l'échange d'expériences par le biais de la coopération Sud-Sud. Il s'agit de partenariats à la recherche d'objectifs communs, notamment avec des pays qui doivent relever des défis comparables. C'est pour cela que l'échange d'expériences et de pratiques tend à être plus utile et plus efficace.

En décembre 2007, en signant l'accord de mise en œuvre du programme IPEC, le Brésil est devenu non seulement récepteur mais aussi donateur de ressources pour différents projets, en tant que collaborateur, dans des pays africains lusophones et avec Haïti.

En mars 2009, le ministre des Affaires étrangères, Celso Amorim a signé un instrument qui étend la coopération technique à nos voisins d'Amérique latine et à d'autres pays du continent africain pour promouvoir l'amélioration des conditions de travail.

Nous devrions signer bientôt un accord entre le Brésil, les Etats-Unis et l'OIT pour aider Haïti à éliminer le travail des enfants.

Notre responsabilité d'éliminer le travail des enfants est d'autant plus urgente que se rapproche l'échéance de la réalisation des objectifs du Millénaire. L'élimination de la faim et de la pauvreté, ainsi que la promotion de l'éducation et de la santé, ne seront pas atteints tant que le travail des enfants continuera.

Par ailleurs, nous avons participé en mai dernier, à La Haye, à la deuxième Conférence mondiale sur le travail des enfants. Conférence qui a adopté une feuille de route pour éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Comme l'a dit mon collègue espagnol, le Brésil aura l'honneur et la responsabilité d'accueillir la troisième Conférence mondiale en 2013. Une rencontre à laquelle nous vous invitons d'ores et déjà.

Le Brésil fête la Journée mondiale contre le travail des enfants, certain d'avoir ouvert la voie à l'élimination de ce fléau dans notre pays.

Nous avons eu le courage de faire face à ce fléau commun en le considérant comme un problème structurel. Aujourd'hui, nous sommes sur le point d'en faire un problème résiduel. Bientôt, ce sera un problème du passé.

Aujourd'hui, c'est le coup d'envoi de la Coupe du monde de football en Afrique du Sud, ce qui m'amène à rappeler notre devise: carton rouge au travail des enfants.

Ce rapport global qui vient à point nommé dans nos efforts pour lutter contre le travail des enfants. Il décrit le chemin parcouru jusqu'à présent. Il fait le point des progrès réalisés et permet d'identifier les obstacles qui s'opposent encore à la réalisation de notre objectif qui est d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 de façon exhaustive.

Tous les Etats Membres de l'OIT se sont engagés à éliminer totalement le travail des enfants dans le cadre du Plan d'action mondial adopté en 2006.

Cet engagement est évident. Qu'il s'agisse de mesures politiques ou de réformes législatives, les différentes initiatives lancées par les Etats Membres ont un impact considérable sur le travail des enfants. Grâce à elles, le nombre d'enfants astreints au travail dans le monde est en constante diminution.

Nous apprécions que le rapport fasse référence aux efforts déployés par l'Inde pour éliminer le travail des enfants. C'est l'Inde qui abrite la plus forte population d'enfants au monde. Pour lutter contre le travail des enfants, nous avons adopté une stratégie très diversifiée comportant des mesures législatives et réglementaires dans le domaine de l'aide, de la réinsertion et de l'éducation primaire universelle et mis en place des dispositifs de protection sociale, de création d'emplois et d'élimination de la pauvreté.

Notre objectif est de créer un contexte dans lequel les familles ne seraient plus contraintes d'envoyer leurs enfants au travail.

Nous ne parviendrons au succès que grâce à des mesures sociales à large échelle. Il faut que cela s'accompagne d'une croissance économique au plan national. L'Inde a toujours suivi une politique proactive s'agissant du problème du travail des enfants et nous ne cessons de mettre au point des mesures pour qu'elle porte ses fruits.

Notre Constitution protège les enfants et veille à ce qu'ils ne soient pas affectés à des travaux non adaptés à leur âge. La loi sur l'interdiction du travail des enfants de 1996 a été promulguée afin d'interdire le travail des enfants de moins de 14 ans dans les usines, les mines et dans les métiers dangereux.

A l'heure actuelle, il y a, aux termes de cette loi, 16 métiers dangereux et 65 activités dans lesquels le travail des enfants est totalement prohibé. Le recrutement d'enfants en tant que travailleurs domestiques ou dans les magasins, les restaurants, etc., est interdit depuis 2006.

Une application stricte de la législation est garantie à l'échelon central et fédéral. Nous avons adopté une politique nationale relative au travail des enfants en 1987 intitulée: *Projet contre le travail des enfants*.

Les enfants qui sont soustraits au travail se voient offrir une scolarisation et une formation professionnelle. Neuf mille écoles ont été créées dans 271 districts du pays pour les accueillir. Le gouvernement de l'Inde a fait un grand pas en avant en faisant du droit à l'éducation un droit fondamental pour les enfants en vertu de la Constitution.

Tout enfant de 6 à 14 ans doit recevoir une éducation gratuite et obligatoire. La loi sur le droit des enfants à une éducation gratuite et obligatoire est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010 pour faire entrer ce droit dans les faits.

Un dispositif permettant aux enfants scolarisés de bénéficier de déjeuners gratuits est actuellement mis en place. Notre gouvernement a adopté différentes mesures novatrices en faveur des travailleurs du secteur informel. Des fonds d'aide sociale ont été créés, la loi relative à la sécurité sociale des travailleurs du secteur informel a été promulguée en 2008 et nous avons également mis en place un système offrant des soins de santé gratuits aux familles vivant en dessous du seuil de pauvreté. Ce système couvre désormais 14,5 millions de personnes.

Le gouvernement a créé un Fonds national de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur informel en 2010-11. Une loi visant à assurer la sécurité alimentaire des pauvres et des populations vulnérables est en cours d'élaboration.

Pour améliorer les moyens d'existence des populations rurales et créer des emplois dans les zones rurales, la loi nationale de garantie des emplois ruraux Mahatma Gandhi est actuellement mise en œuvre par le gouvernement. Le dispositif qu'elle met en place a été étendu à tout le pays. Le gouvernement de l'Inde a lancé une politique nationale de développement des compétences pour améliorer les connaissances et le niveau de qualification de la main-d'œuvre et permettre aux travailleurs d'accéder à des emplois décents.

Le gouvernement de l'Inde a pris l'engagement d'éliminer les pires formes de travail des enfants. Des lois ont été promulguées afin d'éliminer la servitude pour dettes, de prévenir la traite des enfants, de réprimer la vente illégale de stupéfiants et d'améliorer le fonctionnement de la justice.

L'Inde s'est opposée dans plusieurs réunions internationales à ce qu'un lien soit établi entre le commerce et le non-respect des normes internationales du travail.

Nous nous félicitons du fait que le rapport reconnaisse au paragraphe 353 que le travail des enfants concerne davantage la production de biens et services destinés à la consommation locale que les secteurs voués à l'exportation.

Nous exhortons tous les Etats Membres à unir leurs efforts dans une approche ouverte et constructive qui permette de renforcer la lutte contre le travail des enfants et d'améliorer les résultats obtenus.

Si nous voulons un monde sans travail des enfants d'ici à 2016, le processus d'élimination du travail des enfants doit être indépendant du nombre de ratifications. Ce qui compte, c'est essentiellement l'engagement politique des parties prenantes et les mesures qu'elles prennent aux niveaux social, politique et économique en tenant dûment compte du contexte national.

L'OIT peut jouer un rôle important de chef de file en matière de mobilisation. Nous appuyons les mesures permettant de créer un élan international comme cela est dit au paragraphe 377 du rapport.

Monsieur le Président, nous sommes ici pour mettre un terme au travail des enfants car les enfants sont notre avenir.

Pour terminer, je tiens à souligner la note positive du rapport selon laquelle il est possible d'éliminer le travail des enfants si le monde est fermement convaincu de la nécessité de ce combat et prend les mesures nécessaires pour le remporter.

à 2016, et qui consiste à enrayer ce fléau qu'est le travail des enfants dans le monde. La réalisation de cet objectif ne sera peut-être pas à la portée de la communauté internationale, vu les données que le rapport lui-même mentionne car malgré les avancées dans certains continents, il y a les régressions auxquelles on assiste dans d'autres continents, et les chiffres énoncés dans ce rapport sont effrayants et ne nous honorent pas à une époque où l'on voit que les droits de l'homme se mesurent à l'aide de deux poids, deux mesures.

S'il est nécessaire que les gouvernements consentent davantage d'efforts pour enrayer ce phénomène, il n'en demeure pas moins que tous les partenaires sociaux doivent aussi jouer un rôle fondamental dans la lutte contre ce phénomène.

Pour autant, pouvons-nous ne pas prendre en compte la réalité des relations internationales qui gouvernent le monde aujourd'hui et l'influence du système international sur ce phénomène? Sont-elles une partie de la solution ou au contraire une partie du problème, et je parle là de la nature même des relations internationales.

Il va sans dire qu'une économie qui n'est pas pourvoyeuse d'emploi et qu'un système éducatif qui ne donne pas le droit de la scolarisation à tous les enfants ne peuvent qu'aggraver ce phénomène du travail des enfants. De même qu'il est certain que le continent africain est celui qui souffre le plus de ce fléau à l'aune des données de ce rapport.

Je pense que la communauté internationale incarnée par l'OIT est l'entité qui peut connaître le mieux l'impact de la nature de ces relations internationales, et notamment les relations entre le Nord et le Sud, qui n'aident certainement pas au développement économique des pays pauvres qui souffrent de ce fléau.

A partir de et à l'aune de cette réalité, il est nécessaire que la communauté internationale entière, sous la houlette de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que tous les partenaires sociaux constituent une force de persuasion qui influe sur les décisions prises à cet égard par d'autres groupes et acteurs qui définissent la nature des relations, économiques et sociales qui existent entre les pays du monde d'autant plus que ces relations internationales – et leur nature – influent d'une façon directe sur le phénomène qui nous intéresse.

La décision de la participation du Directeur général du BIT au G20 a été prise l'année dernière aux termes de la crise financière, crise financière qui – vous n'êtes pas sans le savoir – a abouti à une récession catastrophique qui a eu des effets néfastes sur l'emploi et la société. Si la participation du Directeur général du BIT aux réunions du G20 est une initiative louable, il est important qu'elle ait une influence réelle sur le changement de la nature des relations entre le Nord et le Sud ce afin qu'elles ne servent pas toujours les intérêts d'une seule partie et continuent à voir les pays riches s'enrichir et les pays pauvres se paupériser. Ce qui bien sûr ne fait qu'aggraver le phénomène du travail des enfants que nous tentons tous de combattre et avoir un effet néfaste sur nos efforts, surtout dans les pays africains. Sur cette base, il est nécessaire que la communauté internationale déploie davantage d'efforts afin d'aider à apaiser les conflits régionaux, locaux et internationaux ainsi qu'à éliminer la dette des pays africains. Et ceci n'est que justice pour ces pays qui ont contribué, forcés, à la construction de

la plupart des économies des pays industrialisés d'aujourd'hui.

Le développement économique, ainsi qu'un système social qui permet aux enfants d'être scolarisés sont les piliers essentiels qui vont nous aider à enrayer ce fléau. Il est par conséquent nécessaire que la communauté internationale ne néglige pas cela au moment où nous parlons de ce phénomène et de sa relation avec la nature des relations internationales qui guident le monde aujourd'hui.

L'Algérie ne connaît pas le travail des enfants dans ces pires formes que les conventions internationales mentionnent. La prévention se base sur deux approches. La première approche est celle qui permet de garantir la scolarisation de chaque enfant, une scolarisation obligatoire jusqu'à 15 ans.

Quant à la deuxième approche, elle consiste à appliquer un plan de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi en encourageant les investissements générateurs d'emploi ainsi que les dégrèvements fiscaux au profit des entreprises qui créent de l'emploi. Le gouvernement consacre également des aides aux chômeurs et aux familles afin qu'elles ne soient pas obligées d'envoyer leurs enfants au travail. Il aide aussi ces familles pour l'achat des fournitures scolaires à leurs enfants. Il faut enfin signaler que l'Algérie garantit l'éducation gratuite depuis l'école primaire de base jusqu'à l'enseignement supérieur. D'autre part, les aides sociales ont atteint 12 pour cent du PIB. En accord avec cette politique, nous avons mis en place depuis un certain nombre d'années un département de l'inspection du travail, et depuis 2005 nous avons désigné un inspecteur chargé de surveiller le travail des enfants, ce qui nous permet de combattre ce fléau par le biais d'une inspection régulière. J'aimerais à cette occasion remercier la mission de l'OIT qui s'est rendue en Algérie pour constater, sur le terrain, les effets des mesures et des réformes prises en la matière et qui ont été appréciées par cette mission que je souhaite remercier ici.

Original anglais: M^{me} SPĂNU (gouvernement, Roumanie)

La Roumanie souscrit sans réserve à l'intervention du Président.

La Roumanie coopère étroitement avec l'OIT, dans le cadre du programme IPEC. Elle a mis au point grâce à son aide une stratégie nationale détaillée d'élimination du travail des enfants. En tant que participant à la Conférence mondiale de La Haye et membre du Groupe consultatif, nous saluons vivement les efforts entrepris par tous les collègues qui étaient présents à la Conférence pour lancer la feuille de route pour 2016. Ce document nous donne à tous un nouvel élan pour atteindre l'objectif consistant à éliminer les pires formes de l'exploitation du travail des enfants d'ici à 2016. Dans ce contexte, la Roumanie est très favorable à la recommandation visant à reprendre cette feuille de route dans les discussions du Conseil d'administration du BIT, qui se réunira en novembre 2010.

Original anglais: M. ANIGBO (gouvernement, Nigéria)

Les efforts entrepris par l'OIT dans le rapport global de cette année, sont dignes de la plus grande attention. Le rapport reconnaît les signes évidents de progrès ainsi que les lacunes qui subsistent dans la réponse mondiale au suivi de la Déclaration.

Le thème de notre débat, à savoir *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, intéresse au plus

haut point l'Afrique en général et mon pays en particulier. C'est pourquoi nous sommes très heureux de relever le programme d'activités visant l'élimination des pires formes de travail des enfants, depuis l'adoption en 1998 de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les principes inscrits dans la Déclaration ont certainement favorisé la ratification rapide de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Cela reflète un consensus politique très large autour de la nécessité d'éliminer totalement ce fléau.

Nous sommes donc préoccupés par le fait que l'optimisme qui a été exprimé en ce qui concerne l'éradication du travail des enfants, pour les 250 millions de travailleurs enfants dans le monde, semble aujourd'hui quelque peu étouffé par plusieurs facteurs. Ces facteurs sont clairement mentionnés dans le rapport.

La situation en Afrique subsaharienne, qui est la région la plus durement touchée par le travail des enfants, exige une étude plus approfondie du phénomène du travail des enfants sous toutes ses formes, par toutes les parties prenantes concernées, pour notamment s'occuper de l'éradication des pires formes de misère et de la création de richesse.

La distinction que l'on fait entre *child work* et *child labour*, en anglais, doit être faite. L'idée des pires formes de travail des enfants présuppose qu'il pourrait y avoir, ou qu'il existe déjà, des formes plus acceptables ou plus équitables de travail des enfants. Aux yeux de ma délégation, toutes les formes de travail des enfants sont néfastes et elles doivent toutes être éliminées.

Permettez-moi de citer quelques-uns des progrès qui ont été réalisés pour lutter contre le travail des enfants au Nigéria, au premier rang desquels la création d'une unité sur le travail des enfants au sein du ministère de l'Emploi et de la Productivité. Nous avons également mené une campagne de sensibilisation pour mettre en garde le grand public contre les aspects négatifs du travail des enfants, mis en place des centres d'éducation mobiles dans tout le pays, pour les enfants des populations nomades, et avons révisé entièrement la législation du travail pour y intégrer toutes les questions relatives à l'élimination du travail des enfants. Nous avons ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

L'intégration des programmes de lutte contre le travail des enfants aux budgets des ministères, et les activités de renforcement des capacités de tous les fonctionnaires dans le domaine de l'inspection relative au travail des enfants ont également été menées à bien. Nous relevons d'autre part avec une grande préoccupation, Monsieur le Président, l'absence d'activités de l'OIT en la matière au Nigéria depuis 2004, date à laquelle le dernier programme de l'IPEC a été mené à terme. Nous voudrions donc saisir cette occasion pour appeler l'OIT à jouer un rôle plus actif pour épauler le Nigéria, lui permettant de revoir sa politique et de mettre à jour son projet de politique nationale. Nous souhaitons que l'OIT garde son rôle de premier plan pour permettre à tous les mandants au Nigéria de combattre ce problème et nous réitérons notre engagement à l'égard de notre objectif commun: l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Pour conclure, nous tenons à féliciter l'OIT ainsi que le gouvernement néerlandais pour la réussite de la Conférence mondiale de La Haye en mai 2010 sur le travail des enfants. Le Nigéria s'associe entièrement à la feuille de route qui a été préparée à cette occasion, qui vise à renforcer les progrès vers nos objectifs et l'objectif principal, à savoir l'élimination totale des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016, et la promotion, la ratification et la mise en œuvre de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 et de la convention (n° 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973, par les Etats Membres.

Enfin, le Nigéria est favorable aux dispositions des sections 3.2.1 et 3.2.2 du rapport du Directeur général. Ma délégation voudrait aussi appeler l'OIT à tout faire pour que ces dispositions soient appliquées dans l'ensemble de la région africaine.

Original anglais: M^{me} MCDONOUGH (gouvernement, Australie)

M. Yardley malheureusement se trouve dans une autre réunion cet après-midi, et c'est donc moi qui m'exprimerai au nom du gouvernement australien. Je suis Louise McDonough.

Le gouvernement de l'Australie vous remercie de lui donner l'occasion de s'exprimer aujourd'hui. Nous saluons la feuille de route qui a été convenue en mai, à la Conférence de La Haye, et nous pensons qu'il faut poursuivre l'élan imprimé par la Conférence, comme l'ont demandé aujourd'hui de nombreux intervenants. Nous remercions sincèrement l'OIT, les Pays-Bas et toutes les autres personnes qui participent de manière active à promouvoir cet objectif si important. Le gouvernement australien soutient fortement le but visant à éliminer le travail des enfants d'ici à 2016. Il nous semble que l'enseignement majeur à tirer des débats de cette matinée c'est qu'il faut continuer à faire en sorte que les programmes pour l'élimination du travail des enfants soient pleinement intégrés dans des initiatives nombreuses, variées et complémentaires, y compris dans celles visant l'éducation universelle et le travail décent pour tous.

Mon gouvernement soutient également ce qui a été dit par une des jeunes femmes originaires du Royaume-Uni qui s'est exprimée ce matin à savoir qu'il est impératif d'intégrer les jeunes dans ces programmes. Il est essentiel que les jeunes s'approprient ces programmes qui les ciblent et qu'ils se sentent des partenaires si on veut assurer leur succès. Le gouvernement australien soutient la feuille de route et demande à l'OIT d'envisager d'intégrer cette feuille de route dans l'ensemble des stratégies de l'OIT pour lutter contre le travail des enfants.

Original anglais: M. SAIDOV (gouvernement, Ouzbékistan)

Nous souscrivons au troisième rapport global du BIT intitulé *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*. L'Ouzbékistan a également soutenu pleinement les principaux objectifs de la Conférence mondiale de la Haye sur le travail des enfants, consistant à renforcer le mouvement mondial pour accélérer la ratification universelle de la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Le directeur exécutif du BIT, M. Kari Tapiola, a déclaré que «maintenant, nous avons une feuille de route qui nous aide à trouver le chemin à suivre et nous donne la clé pour de futurs débats au sein de

l'OIT et d'autres enceintes. Il nous appartient tous d'aller de l'avant».

Je voudrais aborder ici quelques questions qui sont d'une pertinence immédiate pour le programme de ce jour.

Le parlement ouzbek a ratifié 13 textes fondamentaux de l'OIT, notamment la convention (n° 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

En 2008, par une résolution spéciale, le gouvernement ouzbek a adopté le Plan d'action national sur la mise en œuvre de ces trois conventions de l'OIT.

Un système d'institutions étatiques a été créé en Ouzbékistan pour contrôler les pires formes de travail des enfants. L'élimination des pires formes de travail des enfants est mise en œuvre au moyen de programmes visant à créer les conditions pour un travail convenable ainsi que de nouveaux lieux de travail pour pallier le travail des enfants. Ensuite, renforcer la protection sociale et fournir davantage de revenus aux familles pauvres car les experts internationaux nous disent que la pauvreté est la première explication du travail des enfants.

Troisièmement, nous travaillons à améliorer le potentiel d'éducation chez l'enfant. Quatrièmement, nous travaillons à renforcer le suivi du respect de la législation, en particulier la protection des droits, des libertés et des intérêts légaux des enfants.

Dans le rapport du Directeur général du BIT, de nombreux passages sont consacrés aux efforts entrepris au plan national pour créer et obtenir des places de travail dans un contexte de crise économique et financière mondiale, ainsi qu'à l'élimination du travail forcé, dont le travail des enfants.

Actuellement, le programme anticrise 2009-2012 est en phase d'application chez nous. Son contenu, ses objectifs et ses activités figurent dans le livre de notre Président, Islam Karimov, intitulé *The Global Financial-Economic Crisis: Ways and Measures to Overcome It – In the Conditions of Uzbekistan*. L'un des principaux objectifs, entre autres, consiste à ne pas laisser les mauvaises conditions de vie s'empirer. A l'instar du Directeur général du BIT, nous pensons que le rapport global présente un panorama mitigé, en particulier au regard des progrès réalisés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Je voudrais dire que l'Ouzbékistan met en œuvre de façon très suivie des mesures allant dans le droit fil des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir lutter contre la pauvreté et améliorer le niveau de vie, améliorer le rôle de la femme comme clé de voûte du développement durable de la société.

Dans le rapport global, nous trouvons une référence à la situation en Ouzbékistan où on nous dit que, selon les médias, on utilise le travail forcé des enfants dans l'industrie du coton. Plusieurs grands distributeurs et centrales d'achat ont annoncé qu'ils n'achèteraient plus de coton dans le pays.

Nous pensons ici que certaines ONG qui s'occupent des droits de l'homme donnent une touche politique à cette question en s'impliquant dans la campagne.

Je voudrais profiter de l'occasion pour préciser cette question du recours au travail des enfants dans l'industrie cotonnière de mon pays. Nous sommes absolument convaincus que les déclarations infondées, de la part des médias et d'entreprises qui par-

lent de coercition massive à l'endroit des enfants obligés à travailler dans l'agriculture, viennent simplement tenter de saper la place commerciale du coton ouzbek sur le marché mondial. En d'autres termes, le fait de politiser la question du travail des enfants en Ouzbékistan est une méthode coordonnée et éprouvée de concurrence économique déloyale.

Les jeunes en-dessous de 18 ans qui participent aux activités d'entreprises familiales doivent être considérés comme travaillant dans un établissement familial pour aider au travail familial. Cela ne peut être considéré comme une violation des normes internationales du travail, notamment la convention (n° 10) sur l'âge minimum (agriculture), 1921, et à la convention (n° 60) (révisée) sur l'âge minimum (travaux industriels), 1937, selon lesquelles l'âge pour travailler dans des établissements familiaux n'est pas fixé.

Nous soulignons l'importance de la coopération internationale dans l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Original anglais: M. HAGEN (gouvernement, Etats-Unis)

Depuis à l'adoption unanime de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, il y a plus d'une dizaine d'années, cet instrument est devenu un symbole pour nous tous.

Aucun enfant ne doit être exploité et exposé à un danger dans le monde du travail et aucun enfant ne doit être privé de la possibilité d'être éduqué afin de subvenir à ses besoins élémentaires.

Depuis 1995, le gouvernement des Etats-Unis a fourni plus de 680 millions de dollars pour financer des projets de lutte contre le travail des enfants dans le monde, dont plus de 410 millions ont été affectés à l'IPEC.

Une cinquantaine d'autres organisations, grâce au travail que nous avons accompli avec l'IPEC dans plus de 80 pays, nous avons réussi à protéger où à retirer plus de 1,3 million d'enfants de l'exploitation et du travail forcé.

Cette année, nous allons fournir 60 millions de dollars pour de nouveaux programmes afin de remédier aux pires formes de travail des enfants. 40 millions de ces fonds seront affectés à l'IPEC.

Dans notre pays, cette question occupe également une place importante et nous veillons à ce que les enfants aux Etats-Unis soient eux aussi bien protégés. Nous avons beaucoup renforcé les efforts d'application de la législation de lutte contre le travail des enfants et nous allons également élargir la liste des travaux non agricoles dangereux qui sont interdits pour les enfants.

Nous examinons également minutieusement les recommandations de notre institut national pour la santé et de la sécurité au travail concernant le travail des enfants sur les exploitations agricoles.

Nous envisageons également d'autres changements législatifs pour renforcer la protection des enfants dans ce domaine.

Le fait que le travail des enfants ait considérablement augmenté chez les enfants de 15 à 17 ans, comme nous l'avons vu dans le rapport global, suggère que nous devons davantage concentrer nos efforts sur la formation des jeunes.

Nous devons les aider à établir une transition vers de bons emplois. Le rapport global fait état de différences entre les régions. En Amérique latine le nombre d'enfants qui travaillent a considérablement baissé, tandis que sur le continent africain, il en va tout autrement.

On recense 65 millions d'enfants et un sur quatre travaille. Ces différences suggèrent que le partage de données sur les meilleures pratiques et la coopération Sud-Sud sont très importants, comme cela été suggéré par l'ambassadrice du Brésil, M^{me} Azevedo.

Le rapport parle des initiatives du Brésil et insiste sur ses succès dans la lutte contre le travail des enfants au niveau national. Ainsi, le Brésil est disposé à fournir une assistance technique aux pays qui cherchent à faire de même.

Nous avons beaucoup appris depuis l'adoption de la convention n° 182. Toutefois, il nous reste encore beaucoup à apprendre, notamment sur les causes profondes du travail des enfants et sur la meilleure manière d'aider les enfants à avoir accès à la scolarisation. Il nous faut aussi aider davantage les familles pour que celles-ci puissent avoir un revenu durable et surmonter la pauvreté qui contribue au travail des enfants.

Original espagnol: M^{me} HERNÁNDEZ OLIVA (gouvernement, Cuba)

Une fois de plus, nous constatons que, malgré le grand nombre de ratifications des conventions n^{os} 138 et 182, beaucoup reste à faire pour éliminer le travail des enfants. Ce qui est vraiment nécessaire c'est la sensibilisation et la volonté politique pour lutter contre ce fléau qui affecte la société présente et compromet l'avenir.

S'agissant des pires formes de travail des enfants, qui sont analysées dans ce rapport, il convient de souligner les paragraphes 250 à 253 qui portent sur le travail dans l'agriculture. Le travail des enfants dans l'agriculture est généralement associé aux pays sous-développés. Cependant, les paragraphes mentionnés rappellent que, même dans les pays de l'OCDE, un grand nombre d'enfants travaillent à la campagne, et certaines situations sur lesquelles la commission d'experts s'est penchée sont soulignées. Il y a eu, en particulier, des cas de jeunes enfants qui sont morts faute de protection dans l'utilisation de produits chimiques dans les travaux agricoles dans un pays tout à fait développé. Cette situation ne peut être justifiée et elle n'est pas due à la pauvreté, mais à l'insensibilité et au manque de volonté pour mettre fin à cette situation.

Le travail domestique des enfants fait partie des pires formes de travail des enfants. Il affecte particulièrement les filles. Ma délégation apprécie les efforts entrepris par l'OIT pour adopter une norme internationale qui protège dans ce secteur les filles et les femmes qui souffrent de ce type d'exploitation.

La tendance générale est de justifier le travail des enfants en invoquant la pauvreté. La pauvreté peut être une circonstance aggravante de ce travail mais elle ne peut pas le justifier. Cuba, un pays à faible revenu, a pu créer les conditions économiques et sociales nécessaires pour garantir l'emploi, l'éducation gratuite à tous les degrés de l'école et les systèmes de santé pour toute la population, de même que des programmes sociaux pour les familles. Tout cela permet donc de ne pas avoir recours au travail des enfants comme moyen de subsistance des familles.

Une entité ne peut pas établir des relations de travail avec des mineurs de moins de 17 ans. Cela est interdit. Les jeunes âgés de 17 à 18 ans ne peuvent pas être occupés à des travaux dans lesquels ils sont exposés à des risques physiques et psychologiques, et ils bénéficient de la formation permanente au tra-

vail. Le système d'inspection du travail garantit dans ses programmes le respect des dispositions relatives au travail des jeunes.

Parmi les mesures proposées pour atteindre l'objectif de l'élimination du travail des enfants d'ici à 2016, ma délégation considère qu'il est fondamental de lier les efforts visant à éliminer le travail des enfants à ceux visant à instaurer l'éducation primaire universelle.

Pour accélérer la réalisation des OMD en ce qui touche la pauvreté, les engagements concernant l'aide extérieure pris par les pays développés en faveur des pays en développement doivent être tenus. L'assistance technique du BIT est également d'une importance primordiale à cet égard pour aider les pays qui n'ont pas encore réussi à réduire ou à éliminer le travail des enfants.

Ma délégation est certaine que la sensibilité humaine, la solidarité entre les pays et la volonté politique des gouvernements permettront de trouver dans le délai convenu les solutions pertinentes et conformes à la situation de chaque pays pour éradiquer ce fléau qui affecte l'ensemble de la société.

(M. Nkili prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M^{me} ROBINSON (gouvernement, Canada)

Le rapport global de cette année, intitulé: *Intensifier la lutte contre le travail des enfants* fournit une analyse précieuse des progrès réalisés depuis 2006. Il énumère les principaux problèmes et les lacunes qui subsistent et il indique comment y faire face grâce à un programme visant à accélérer les progrès pour atteindre l'objectif de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Nous remercions le Bureau pour ce rapport très complet qui contient des données utiles ventilées par région, par secteur, par âge et par sexe. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'analyse contenue dans le rapport sur l'impact du VIH/sida, sur le travail des enfants, sur les liens éventuels qui existent entre migration et travail des enfants, ainsi que de l'accent mis sur les enfants ayant des besoins particuliers en matière d'éducation ou les enfants handicapés. Le Canada partage les préoccupations indiquant que, malgré les progrès réalisés dans certains domaines depuis plusieurs années, il y a environ 215 millions d'enfants encore au travail aujourd'hui, dont 150 millions d'enfants exposés aux pires formes de travail.

Comme l'indique le rapport, les progrès globaux réalisés sur la voie de l'abolition effective du travail des enfants sont très inégaux et le travail des enfants reste très important dans le secteur rural. Certaines des pires formes de travail des enfants, comme les enfants dans les conflits armés, le travail forcé, ou dans certains cas, le travail domestique, sont encore importantes. Nous sommes également préoccupés par les rapports indiquant que les progrès réalisés dans l'élimination des pires formes de travail des enfants se sont ralentis en raison de la crise économique mondiale.

Cependant, il reste des raisons d'être optimistes. Le mois dernier, le gouvernement des Pays-Bas et l'OIT ont organisé une Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui a donné un nouveau souffle à l'action internationale visant à mettre un terme aux pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Le Canada tient à remercier le gouvernement néerlandais et l'OIT pour l'engagement dont ils ont fait preuve pour appeler à nouveau l'attention du monde

entier sur ce problème et pour rédiger une feuille de route permettant de réaliser cet objectif. Cette feuille de route offre un cadre général qui doit nous aider à mieux cibler nos efforts, et nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir évaluer les progrès réalisés, à la prochaine conférence mondiale. Nous remercions le gouvernement du Brésil d'avoir offert d'accueillir cette conférence.

Le rapport global souligne que le travail des enfants exige un large éventail de réponses faisant intervenir un grand nombre d'acteurs. Il faut notamment assurer un accès plus complet à l'éducation de base pour tous, renforcer les filets de protection sociale et fournir des possibilités d'emploi décent pour les parents. Il est crucial d'atteindre ces objectifs si l'on veut vraiment éliminer le travail des enfants. Ces objectifs reconnaissent bien la démarche pluridisciplinaire qui est indispensable pour éliminer le travail des enfants. Ils reconnaissent aussi le lien entre le travail des enfants et les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'éducation universelle, l'égalité entre garçons et filles, la lutte contre le VIH/sida et l'éradication de la faim et de la pauvreté.

Nous devons donc prendre des mesures positives et coordonner nos efforts. Nous nous félicitons de l'engagement que continuent à manifester les partenaires sociaux dans des initiatives à base régionale ou sectorielle et tandis que les gouvernements s'attaquent à cette question complexe d'un point de vue pluridisciplinaire, comme il convient, nous devons continuer à renforcer la coopération entre ministères, notamment entre le ministère du Travail, le système judiciaire, l'application de la loi, l'ordre public, l'éducation et les services sociaux, etc.

Nous devons aussi renforcer la collaboration entre gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, les fournisseurs de services, les institutions internationales, les organisations de la société civile et les milieux académiques, et nous devons écouter les enfants également.

Le Canada se félicite de l'engagement de l'OIT avec des partenaires dans toute la famille des Nations Unies pour traiter de l'ensemble de ces questions très diverses touchant au travail des enfants, notamment les travaux entrepris dans le cadre du projet de recherche interinstitutionnel pour mieux comprendre le phénomène du travail des enfants mené conjointement avec l'UNICEF et la Banque mondiale. Des projets de coopérations tels que ceux-ci, fournissent aux gouvernements ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs, des informations solides leur permettant de faire des choix bien informés en matière de politiques.

Si les efforts de sensibilisation sont essentiels, il ne faut pas pour autant que l'OIT abandonne ses interventions concrètes de terrain. L'OIT doit continuer à intégrer toutes les initiatives visant à éliminer le travail des enfants dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent, qui sont le mécanisme de mise en œuvre de l'Agenda du travail décent au plan national.

L'OIT devrait centrer ses efforts sur l'identification et la satisfaction des besoins des Etats Membres spécifiques. Il faut surtout renforcer les capacités des ministères du travail pour leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre une législation et des stratégies nationales concernant le travail des enfants, et d'offrir des services d'éducation et de formation professionnelle aux

enfants, notamment ceux qui sont victimes des pires formes de travail des enfants.

C'est maintenant qu'il faut agir si nous voulons vraiment traduire notre engagement en actes, en mettant fin aux pires formes de travail des enfants. Nous avons convenu en 2006 d'atteindre cet objectif d'ici à 2016. Nous l'avons rappelé aujourd'hui à maintes reprises, il ne nous reste que six ans avant cette échéance. Nous disposons de beaucoup d'informations, de données, de cadres d'action; nous ne pouvons rester inactifs, nous devons redoubler d'efforts et renforcer notre partenariat pour atteindre cet objectif.

M. ADDOUM (*gouvernement, Maroc*)

L'échéance de l'objectif qui consiste à éradiquer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 s'approche et beaucoup reste à faire dans ce domaine. Notre Organisation doit exhorter la communauté internationale à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif. Il est vrai que le rapport présente toute une série de mesures importantes pour accélérer la réalisation de l'objectif 2016.

De son côté, la feuille de route vers un monde sans travail des enfants, adoptée lors de la Conférence mondiale sur le travail des enfants à La Haye, constitue un nouvel élan pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Mais, afin d'honorer les engagements pris dans le cadre du plan d'action mondiale de 2006 et également dans la feuille de route, les Etats mandants doivent faire de la cause du travail des enfants une priorité dans les budgets nationaux et dans les programmes de développement.

Mon pays, le Maroc, a adhéré à la feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. A cette occasion, permettez-moi de vous présenter les efforts déployés par le gouvernement du Royaume du Maroc en matière de lutte contre le travail des enfants et particulièrement de ses pires formes.

La politique du gouvernement marocain a toujours placé la promotion et la protection des droits de l'enfant au centre de ses priorités nationales. C'est dans cette optique qu'un plan d'action national pour l'enfance 2006-2015 intitulé: *Maroc digne de ses enfants* a été élaboré et adopté en Conseil du gouvernement en mars 2006. Cette stratégie nationale a pris en considération les orientations et les directives contenues dans le rapport global du BIT de 2006 intitulé *La fin du travail des enfants, un objectif à notre portée*.

Ainsi, un volet important consacré à la lutte contre le travail des enfants a été prévu parmi les grands chapitres du plan d'action national pour l'enfance.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle déploie des efforts considérables en matière de lutte contre le travail des enfants, aussi bien au niveau législatif et institutionnel qu'au niveau de la prévention, de la sensibilisation et des actions directes.

D'abord, au niveau législatif, après la ratification des conventions fondamentales de l'OIT n^{os} 138 et 182, le gouvernement a entrepris une série de réformes afin d'harmoniser la législation nationale avec les principes de ces deux conventions. Ainsi, il a été apporté des innovations importantes en matière de lutte contre le travail des enfants, dont notamment, la fixation de l'âge d'admission à l'emploi

à 15 ans au lieu de 12 ans auparavant, l'interdiction de l'occupation des enfants dans les travaux dangereux entre 15 et 18 ans, le renforcement des sanctions à l'encontre des contrevenants et le renforcement des pouvoirs de l'inspection du travail.

D'autres avancées juridiques ont eu lieu, notamment avec l'adoption d'un document fixant la liste des travaux dangereux en 2004, l'élaboration d'un projet de loi qui a pour finalité de fixer les conditions de travail et d'emploi aux domestiques en interdisant l'emploi des enfants avant l'âge de 15 ans, la préparation d'un projet de loi fixant les conditions de travail et d'emploi dans les activités dites à caractère purement traditionnel et interdisant également le travail des enfants de moins de 15 ans, la préparation d'un décret modifiant celui de 2004 et comportant une liste nouvelle de travaux dangereux, plus élargie et exhaustive.

Ce texte a été déposé au secrétariat général du gouvernement pour suivre la procédure d'adoption. Au niveau institutionnel, les avancées réalisées dans ce domaine se résument comme suit: création d'un comité directeur national de lutte contre le travail des enfants, création d'un bureau national de lutte contre le travail des enfants chargé de la généralisation et de la pérennisation d'un projet pilote initié par l'OIT/IPEC et nomination de points focaux chargés de la lutte contre le travail des enfants au niveau de 43 délégations régionales de l'emploi.

Au niveau de la réalisation d'actions directes, dans le cadre de la coopération multilatérale et avec l'appui et le concours de l'OIT/IPEC et l'UNICEF, plusieurs activités ont été réalisées dont, notamment, la formation d'inspecteurs du travail, la sensibilisation aux niveaux national et local de tous les acteurs concernés, la réalisation d'études et de recherche sur la lutte contre le travail des enfants, le renforcement des capacités nationales et locales œuvrant dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants, la réalisation de programmes pilotes sur le terrain; ces programmes ont un impact positif direct sur un grand nombre d'enfants bénéficiaires. Ils ont contribué à générer des expériences et montrer l'existence de solutions concrètes et viables à ce fléau.

Ajoutons la réalisation et la diffusion de brochures et guides sur le travail des enfants.

Le nombre d'enfants retirés s'élève à 16 283 avec l'octroi d'alternatives viables et 24 560 enfants ont été préventivement retirés et ce, pour la période 2002-2008.

Le bilan d'activité des points focaux chargés de la lutte contre le travail des enfants a montré qu'au cours de l'année 2009, 874 observations ont été relevées et 451 contraventions ont été constatées.

Actuellement, et dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action national pour l'enfance, et afin d'assurer la pérennisation et la généralisation des programmes d'action déjà initiés par le programme IPEC/Maroc, le gouvernement marocain a consacré, dans la loi des finances, au titre de l'année 2009, une ligne budgétaire destinée au financement de la lutte contre le travail des enfants.

Cette ligne a été reconduite pour l'année 2010 ainsi que pour les années à venir. Ce financement soutient les activités suivantes: d'abord l'appui aux ONG œuvrant dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants; le renforcement des connaissances de base sur les conditions du travail des enfants; la formation des acteurs concernés par le phé-

nomène et le renforcement des compétences nationales et locales.

Ces différentes activités sont en cours de réalisation. Des conventions de partenariat avec sept ONG ont été signées en novembre 2009. De nouveaux partenariats seront développés avec d'autres ONG au cours de l'année 2010. Tels sont les principaux efforts déployés par mon pays, le Maroc, pour lutter efficacement contre le travail des enfants et, notamment, ses pires formes.

Le gouvernement marocain s'engage à aller vers un monde sans travail des enfants.

Original anglais: M. MADHAHEWA (gouvernement, Sri Lanka)

Il y a quatre ans, en 2006, nous enregistrons partout dans le monde une baisse de 11 pour cent du travail des enfants – on était passé de 246 millions à 218 millions –, les formes dangereuses de travail des enfants ayant diminué de 26 pour cent, de 171 millions elles ne concernaient plus que 126 millions d'enfants en 2004. Le rapport de cette année fait état de la poursuite de la baisse, mais en indiquant à juste titre qu'elle est moins forte que par le passé. 215 millions d'enfants sont encore soumis au travail des enfants et 115 millions d'entre eux continuent d'effectuer des tâches dangereuses. Le rapport de 2010 nous parle, dans sa deuxième partie, des victoires remportées contre le travail des enfants à travers le monde et nous fait remarquer que nous sommes encore en-deçà des objectifs définis dans le plan d'action mondial adopté en 2006.

Sri Lanka a prouvé son engagement pour l'élimination du travail des enfants et la protection de leurs droits en ratifiant les principaux instruments internationaux. Nous avons ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. La procédure d'application est en cours. Aux fins de la mise en œuvre de la convention (n° 182), le gouvernement avec les autres coordinateurs étatiques, a adopté un projet de stratégie et de plan d'action visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Il s'est également doté d'une liste des formes dangereuses de travail des enfants, qui a été adoptée par le Conseil consultatif national du travail. Un texte de loi est en préparation qui vise à aligner le droit interne sur les normes internationales du travail en ce qui concerne les pires formes de travail des enfants, y compris les formes dangereuses. Soulignons que le problème du travail des enfants ne sera jamais réglé si nous l'isolons du contexte plus général du développement. Du point de vue de la prévention, il faut créer un environnement de développement dans lequel il n'y ait ni demande, ni offre pour le travail des enfants.

Il serait plus durable et global de placer le problème du travail des enfants dans la perspective plus large du développement du pays et de la réduction de la pauvreté dans celui-ci. Sri Lanka reconnaît qu'il est nécessaire d'éliminer toutes les formes de travail des enfants et qu'il est aujourd'hui urgent d'éliminer les pires formes de ce travail. En ce sens, Sri Lanka est favorable à la feuille de route pour l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 adoptée par la Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui s'est tenue à La Haye en mai 2010. A cet égard, nous souhaitons louer les Pays-Bas pour leurs contributions au cours de toutes ces années et, en particulier, les remercier d'avoir accueilli la conférence susmentionnée.

Dans le droit fil de la feuille de route adoptée à la Conférence mondiale sur le travail des enfants, notre gouvernement (avec toutes les parties prenantes et avec l'aide de l'IPEC) est en train de mettre sur pied sa propre feuille de route en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Cet exercice est une occasion formidable d'évaluer les obstacles restants tout comme les défis qui émergent après la fin d'une guerre civile qui aura ruiné le pays pendant près de 30 ans. Je pense ici aux difficultés que représente la réintégration sociale et économique d'un grand nombre d'enfants-soldats grâce à l'éducation et à la prise en charge appropriée de nombreux enfants qui vivaient dans des zones frappées par la guerre.

Ici, nous parlons d'une stratégie intégrée qui s'appliquera dans l'ensemble des neuf provinces du pays. Toutefois, la priorité sera donnée aux cinq provinces touchées par la guerre dans le cadre du plan Mahinda Chinthana – le plan-cadre de développement du gouvernement. Ce concept d'intervention accélérée vise à réduire les disparités régionales en donnant la priorité aux provinces les plus touchées par la pauvreté.

Dans le cadre du Mahinda Chinthana 2010, la priorité sera, en outre, donnée à la reconstruction et à la réintégration des provinces septentrionales et orientales touchées par les conflits.

Ces programmes s'efforceront d'associer cette stratégie aux initiatives lancées dans le cadre du programme national de travail décent et d'autres plans pertinents.

Des partenariats diversifiés et étendus permettront de coordonner des interventions complémentaires, pérennes, et ciblant des formes spécifiques du travail des enfants. Le mécanisme de coordination des interventions directes sera placé principalement au niveau des districts et des collectivités. Cela permettra de repérer et de soustraire les enfants âgés de 15 à 17 ans soumis au travail des enfants dans la province, ou de les empêcher d'en devenir victimes, en leur offrant les moyens de bénéficier d'une éducation et d'une formation.

Les membres de la famille recevront une aide pécuniaire directe, une formation pour améliorer leur productivité. Les enfants et les jeunes gens bénéficieront de façon indirecte de ces programmes. En particulier, nous sensibiliserons tous les enfants et la jeunesse à la santé et à la sécurité au travail par le biais de programmes de vulgarisation à l'intention des jeunes, lesquels à leur tour sensibiliseront d'autres jeunes aux questions liées à la sécurité au travail.

Dans un processus qui associe les familles, nous nous attachons à étudier tout le processus de production et la place des enfants. Nous étudierons de façon très spécifique les solutions innovantes à mettre en place dans les processus de production pour aider les enfants en situation de risque et cibler des groupes spécifiques et des zones géographiques spécifiques. L'objectif prioritaire étant d'obtenir un environnement intégré, une éducation de qualité pour tous les enfants, un travail décent pour les adultes et le respect des normes de travail, de réduire l'offre et la demande du travail des enfants, d'augmenter la scolarisation et de maintenir les enfants à l'école.

Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour remercier l'Organisation internationale du Travail et l'IPEC pour l'assistance qu'ils nous fournissent depuis près de dix ans. Ce dernier pro-

gramme nous a aidés non seulement à réduire l'incidence du travail des enfants au Sri Lanka mais aussi à créer un dialogue et un environnement de partenariat, de coopération et de prise de conscience entre toutes les parties prenantes qui, à bien des égards, ont facilité la conception et la mise en œuvre des programmes pour l'enfance.

Original anglais: M^{me} KITUYI (gouvernement, Kenya)

Nous nous félicitons du troisième rapport global qui souligne la nécessité d'intensifier la lutte contre le travail des enfants. Ce rapport s'appuie sur les premier et deuxième rapports, qui mettent l'accent sur l'abolition effective du travail des enfants, dans le cadre du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail. Il s'inscrit également sur un fond de crise économique et financière et de crise de l'emploi, ce qui pose des défis dans diverses régions, en ce qui concerne la réalisation des objectifs établis dans le plan d'action mondial pour l'éradication du travail des enfants et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous sommes profondément préoccupés par l'incidence croissante du travail des enfants en Afrique subsaharienne, en raison de la crise financière. Nous sommes également préoccupés par le ralentissement des progrès dans cette lutte et par l'augmentation du travail des enfants, en valeur absolue et en valeur relative, constatée dans le rapport.

Il est donc nécessaire d'accorder une attention particulière à l'Afrique subsaharienne. Nous appelons l'Organisation internationale du Travail et les partenaires multilatéraux à renforcer leur soutien au plan d'action régional de l'IPEC pour l'Afrique, afin de donner une nouvelle impulsion à la lutte contre le travail des enfants.

En effet, les statistiques montrent qu'il y a de sérieux reculs; il est donc nécessaire de se repositionner, d'avoir un dialogue social efficace et de favoriser l'adhésion nationale à des politiques cohérentes, élaborées de façon tripartite, afin de promouvoir le travail décent et l'éducation pour tous.

Nous avons noté les efforts des Etats Membres en vue de la ratification et de la transposition au niveau national des conventions n^{os} 182 et 138, que le Kenya a ratifiées. Depuis cette date, nous avons pris des mesures pour transposer ces conventions au niveau national, en élaborant de nouvelles lois du travail. Nous avons mis au point des structures pour ce processus. Nous avons également réorganisé les services d'inspection et d'autres secteurs afin d'intervenir de manière efficace. Nous nous orientons, à l'heure actuelle, vers l'établissement de zones exemptes de travail des enfants, ce qui sera un élément essentiel de nos activités futures.

En outre, nous avons intégré le plan d'action national dans les programmes par pays de promotion du travail décent et nous l'avons adapté aux plans de développement national et aux stratégies de réduction de la pauvreté. Dans l'étude que nous avons réalisée récemment sur le plan national, nous avons reconnu que l'éducation gratuite avait permis de réduire le nombre d'enfants au travail, qui est passé de 1,9 million en 1999 à 1 million en 2007. Nous avons également constaté que le travail des enfants touche désormais la tranche des 15-18 ans; nous allons donc prévoir des initiatives en faveur des jeunes.

L'élimination du travail des enfants est une priorité et nous avons lancé des actions tripartites, en vue

d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Le Kenya bénéficie du soutien de l'IPEC, et dans ce cadre nous intégrons des politiques sur le travail des enfants et nous donnons la priorité aux lois et aux pratiques pour lutter contre ce fléau.

En collaboration avec l'OIT, nous formulons également des politiques relatives à la productivité et à l'emploi, afin de promouvoir des possibilités d'emplois pour les parents et de sortir les enfants kenyans de la pauvreté. Cependant, nous avons besoin, comme les autres pays en développement d'un soutien technique pour renforcer notre action et poursuivre la lutte contre le travail des enfants, en particulier contre ses pires formes.

Nous sommes d'accord avec le rapport lorsqu'il prévoit d'établir un groupe consultatif pour promouvoir un mouvement dans toute l'Afrique afin de lutter contre le travail des enfants et également d'organiser une conférence politique de haut niveau en Afrique afin que cette question figure au premier plan des programmes politiques. Le Kenya est prêt à discuter des possibilités de concrétiser cette noble initiative qui contribuerait largement à l'éradication du travail des enfants en Afrique.

J'aimerais remercier le gouvernement des Pays-Bas et l'Organisation internationale du Travail pour avoir pris l'initiative d'organiser une conférence mondiale qui a permis d'adopter une feuille de route qui servira de guide aux Etats Membres pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Il s'agit d'un instrument crédible et pratique qui nous guidera vers une promotion efficace d'un développement social, économique et humain. Ainsi, nous réitérons notre soutien à cette feuille de route. Elle représente une approche visionnaire et claire pour lutter contre le travail des enfants, une approche qui, nous le pensons, nous guidera vers notre objectif.

Nous aimerions aussi remercier le Brésil qui a accepté d'organiser la prochaine conférence mondiale sur le travail des enfants, ainsi que le Maroc et le Cambodge qui ont proposé d'accueillir des conférences régionales de suivi qui seront précieuses pour évaluer nos résultats en matière d'élimination du travail des enfants.

Je souhaite aussi remercier les gouvernements des Pays-Bas et de l'Allemagne qui se sont engagés à soutenir le programme de l'OIT-IPEC. Nous remercions les Etats-Unis, le Danemark et la Norvège pour leur soutien indéfectible aux programmes d'éducation primaire gratuite et d'éradication de la pauvreté dans de nombreux pays du monde en développement.

J'aimerais enfin saluer les efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail pour promouvoir la lutte contre le travail des enfants au-delà de ses mandats et en particulier ses efforts en vue de mobiliser des ressources financières et techniques.

Nous souhaitons exhorter tous les donateurs à remplir leurs engagements et leurs promesses d'offrir une aide officielle au développement à l'Afrique et aux pays les moins avancés.

Original anglais: M^{me} CRENNAN (gouvernement, Nouvelle-Zélande)

La protection des droits de l'enfant, tant au plan national qu'au niveau international, est une priorité de la Nouvelle-Zélande. Nous sommes effectivement à un point critique dans la lutte contre le tra-

vail des enfants, et beaucoup de choses restent encore à faire si nous souhaitons éradiquer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

La Nouvelle-Zélande a eu le plaisir de participer à la récente Conférence de La Haye, qui a lancé le rapport global pour intensifier la lutte contre le travail des enfants. Nous saluons également les conclusions du rapport et les recommandations de la Conférence de La Haye, qui posent que l'on ne pourra véritablement progresser dans l'élimination du travail des enfants qu'en adoptant une approche globale et intégrée axée sur l'éducation et le développement économique et soutenue par une volonté politique d'accomplir des progrès réels.

Nous soutenons la poursuite de l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans l'Agenda du travail décent et un recours accru à des mesures assorties d'un calendrier précis pour aider les pays à éliminer les pires formes de travail des enfants. La Nouvelle-Zélande joue son rôle. Nous avons ratifié la convention n^o 182 et nous avons adopté d'autres instruments internationaux visant à protéger les droits des enfants et à prévenir leur exploitation par l'esclavage, la prostitution ou la traite.

Au niveau national, la Nouvelle-Zélande dispose d'un programme visant à améliorer notre connaissance des protections existantes des jeunes au travail et, d'une manière générale, de promouvoir les droits des enfants. Le but de ce programme est de mettre en place des outils d'information en ligne, de déceler les lacunes de notre base de connaissances et d'obtenir un aperçu global de la situation des jeunes dans le domaine de l'emploi.

Grâce aux programmes d'assistance au développement mis en œuvre dans les régions Asie-Pacifique et Afrique, la Nouvelle-Zélande continue à soutenir les efforts en vue d'améliorer la situation des enfants. Les programmes d'assistance visaient par exemple à promouvoir l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la formation professionnelle, et à financer la prévention de la traite des enfants.

Nous nous félicitons des engagements qui ont été pris aujourd'hui d'adopter des mesures positives en faveur des 215 millions d'enfants astreints à travailler.

L'important pour nous est que nous puissions dire à ces enfants, en 2016, que nous avons tout fait pour que le travail des enfants ne soit plus qu'un mauvais souvenir et n'ait plus à hanter leur avenir.

Original anglais: M. ADYANTHAYA (travailleur, Inde)

Les enfants du monde, en général, et les 215 millions d'enfants astreints à des travaux pénibles, requièrent tout particulièrement notre attention. Ils se tournent vers l'OIT, vers les gouvernements ainsi que vers les partenaires sociaux pour nous inciter à tenir les promesses que nous avons faites en 1999. Les promesses faites doivent être respectées, et non trahies. Nous avons fait des promesses lorsque nous avons adopté la convention (n^o 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, et en 1973, lorsque nous avons adopté la convention (n^o 138).

Bien entendu, nous avons réalisé des progrès. Il existe aujourd'hui un consensus très large sur le fait que l'élimination du travail des enfants exige une bonne éducation de base, pour tous, une éducation de qualité, comprenant le repas de midi, des manuels scolaires, des uniformes scolaires fournis gratuitement, ainsi que la sécurité alimentaire pour les familles des enfants qui travaillent et une aide mi-

nimale permettant de subsister. Le travail des enfants existe toujours, certes, mais pas à l'échelle où il existait jadis dans les villages. Le travail des enfants prend sa source dans les zones rurales pour gagner les villes et les métropoles. Les interventions au niveau des villages doivent être très efficaces si l'on veut éliminer réellement le travail des enfants. Le programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) en a pris bonne note et je félicite les responsables du programme au sein de l'OIT d'avoir conçu des programmes à cette fin. Le travail des enfants est une réalité surtout dans l'agriculture, qu'il soit formel ou informel. Il existe aussi dans le secteur du travail domestique qui a fait l'objet d'une discussion au cours de cette conférence, ces derniers jours.

La Constitution de l'OIT nous rappelle que la pauvreté, où qu'elle existe, est une menace à la prospérité partout. Pour échapper à la pauvreté, il faut de meilleures compétences pour les adultes, hommes et femmes, pas seulement dans les entreprises mais dans les villages car c'est là qu'ils vivent. Il ne doit pas y avoir de travailleurs migrants. Ce n'est qu'alors et seulement alors que l'on pourra prévenir le travail des enfants.

Ce sont là les points les plus importants mais dans le même temps, à l'échelle nationale comme à d'autres niveaux, une législation efficace à l'échelon national et à l'échelon des provinces ainsi qu'un bon mécanisme d'application sont essentiels. Il ne suffit pas de ratifier une convention. Cela n'entraîne pas la disparition, comme par magie, du travail des enfants. Il ne faut pas s'y tromper. Ratifier, c'est indispensable. Mais ça ne suffit pas. Il faut que des mesures très strictes, des mesures législatives soient prises après la ratification par les gouvernements concernés. Et après avoir pris des mesures législatives il faut ensuite qu'il y ait un régime de sanctions. Il faut que l'on fasse de ces infractions des infractions graves, pénales, sujettes à des sanctions; alors que l'on pourra avoir une action efficace, notamment dans les pays en développement et éliminer le travail des enfants.

C'est un phénomène que nous avons très bien constaté dans mon propre pays comme l'a dit tout à l'heure notre ministre du Travail. On a par ordonnance interdit le travail servile et l'on en a fait une infraction passible de sanctions, mais il faut alors qu'il y ait un mécanisme assurant l'application rapide des lois. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra résoudre le problème.

Cela dit, le principal problème, c'est l'éradication de la pauvreté. La pauvreté nourrit le travail des enfants, le travail des enfants nourrit la pauvreté. C'est comme le problème de l'œuf et de la poule.

Donc, éliminer la pauvreté, offrir de bonnes possibilités d'emploi et assurer une éducation de qualité sont des mesures vitales si l'on veut parvenir à éliminer le travail des enfants.

Parallèlement, le dialogue social, la négociation collective, l'emploi des jeunes, le soutien aux familles, les conditions de travail décentes, les mesures de protection sociale et, comme je l'ai dit plus tôt, une bonne législation et un mécanisme efficace d'application des lois sont autant de mesures essentielles qu'il nous faut prendre.

Ce n'est pas une question qui relève seulement du marché du travail, par conséquent, le dialogue social, la négociation sont un impératif, et en même temps, dans les pays en développement, comme je l'ai dit tout à l'heure, il ne suffit pas de dire que le

travail est une sorte de péché, qu'il est inacceptable. Il faut véritablement arriver à toucher les mentalités, à toucher l'homme ordinaire. J'ai ma petite idée à ce sujet. Il faut engager des acteurs de Bollywood, comme dans mon pays, en tant que personnalités de marque. Engager de bons joueurs de cricket, comme Tendulkar. Il faut brandir le carton rouge contre le travail des enfants. Il faut lancer dans chaque pays des campagnes en utilisant des vedettes, des gens connus, pour faire véritablement pénétrer cette idée dans les mentalités. Ces campagnes doivent être lancées par l'OIT, par l'IPEC, avec l'appui des gouvernements.

Ce sont des mesures novatrices que nous devrions adopter. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'échanger ces idées avec les participants.

Original anglais: M^{me} MCHIELA (gouvernement, Malawi)

Il ressort du rapport que, si l'on enregistre des progrès dans le monde entier, ceux-ci ont tendance à ralentir. Le rapport nous rappelle, ce qui est plus grave, que nous risquons hélas de ne pas arriver à notre objectif fixé pour 2016, l'élimination des pires formes dans le travail des enfants, sauf à nous doter des politiques nécessaires aux plans mondial et national.

Le Malawi s'est engagé à éliminer le travail des enfants, en particulier sous ses pires formes. Notre pays a été l'un des premiers à ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous avons aussi ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT. En outre, les dispositions des deux conventions relatives au travail des enfants ont été transposées dans la loi sur l'emploi de 2000. En étroite collaboration avec les partenaires sociaux et avec les autres parties concernées, le gouvernement a défini une politique de lutte contre le travail des enfants, un plan d'action national et une liste des travaux dangereux. Ce document sera adopté d'ici peu. La lutte contre le travail des enfants est l'une des grandes priorités du programme de promotion du travail décent du Malawi. Dans ce cadre, plusieurs projets sont en cours avec l'appui de l'OIT, principalement dans l'agriculture, à titre expérimental, en rapport avec le travail domestique des enfants.

Cinquante pour cent des enfants astreints à un travail se trouvent dans le secteur agricole. L'agriculture, notamment la culture du tabac, est un secteur de première importance pour le PIB et les exportations. De 2002 à 2006, on est passé de 37 à 22 pour cent d'enfants travailleurs. Cela nous porte à croire que nous pouvons faire reculer encore le travail des enfants au Malawi. Nous sommes en train de mettre sur pied une enquête pour faire une évaluation du travail des enfants.

Le Malawi souhaite pouvoir adopter le cadre qui est proposé dans le rapport pour étendre et intensifier la lutte contre le travail des enfants, ainsi que la feuille de route de La Haye si nous voulons atteindre nos objectifs d'ici à 2016.

Permettez-moi de me féliciter du renforcement des partenariats internationaux, en particulier de la coopération avec l'UNICEF. Dès qu'il y a eu coopération entre l'OIT et l'UNICEF les structures nationales leur ont emboîté le pas.

Nous nous sommes portés volontaires pour le programme «Unis dans l'action». Grâce au fonds de ce programme, un plan d'action conjoint sur l'emploi des jeunes est actuellement mis en œuvre au Malawi.

Enfin, étendre et intensifier notre action signifie que le Bureau international du Travail doit aussi reconcevoir et redoubler ses efforts en particulier pour les pays d'Afrique subsaharienne où l'on accuse une augmentation du travail des enfants. Il est nécessaire d'adopter une approche générale et complète en tenant compte aussi du contexte et de la situation de chaque pays. D'où la nécessité de souligner le caractère indissociable des objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent.

Le Malawi revoit actuellement sa stratégie de croissance et de développement et c'est l'occasion pour les partenaires sociaux et pour l'OIT de contribuer à l'instauration d'un environnement propice à l'élimination du travail des enfants.

Original anglais: M. AHMED (travailleur, Pakistan)

Puis-je saisir cette occasion pour féliciter l'ancien membre des employeurs qui nous a représentés au sein de cet organe pendant un certain nombre d'années. Cette personne malheureusement nous a quittés, que son âme soit en paix.

Cette séance se tient à la veille de la Journée mondiale contre le travail des enfants et au même moment que l'ouverture de la Coupe du monde de football. Il est donc très important de marquer un but, c'est-à-dire de réaliser l'objectif de mettre un terme au travail des enfants – les enfants sont notre avenir – et de les protéger contre les pires formes de travail des enfants et de veiller à leur épanouissement matériel et spirituel en leur assurant une éducation gratuite et une formation.

Nous nous félicitons de l'action de l'IPEC et du BIT, ainsi que de la publication du rapport global et des contributions des pays donateurs dans ce domaine important.

A ce stade de l'histoire, nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés pour mettre un terme au travail des enfants. La crise financière a eu un impact négatif sur les pays du tiers monde. Les politiques du FMI et de la Banque mondiale ont pour effet une réduction des services publics et des investissements indispensables à une éducation gratuite. Des changements sont nécessaires. Nous exhortons le monde développé et les organisations internationales à aider les pays en développement à briser le cercle vicieux du chômage et de la pauvreté, qui est l'une des principales causes du travail des enfants.

Je soutiens pleinement ce qui a été dit par M. Trotman et par le représentant travailleur de l'Inde. Le Pakistan met en œuvre un projet du BIT sur l'élimination du travail des enfants, par le biais de partenariats. Voilà un bon exemple de coopération avec l'OIT.

Le Pakistan est aux avant-postes de la lutte contre le terrorisme. Il subit des répercussions graves sur le plan socio-économiques et fait beaucoup de sacrifices pour assurer des emplois productifs et décents. De plus, il s'occupe de 3 millions de réfugiés. Nous pensons qu'en dépit des difficultés sociales, économiques et politiques, le gouvernement devrait faire preuve d'une forte volonté politique, éliminer le travail des enfants et garantir une éducation gratuite et de bonne qualité pour tous les enfants.

Le Pakistan a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 et la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Un bon exemple de son engagement est le fonds de protection des travailleurs, qui sert à assurer gratuitement une éducation jusqu'à l'université aux enfants des travailleurs.

Les syndicats pakistanais ont créé et financé un centre gratuit de formation aux technologies de l'information ouvert aux enfants des deux sexes des grandes agglomérations. Cela démontre que nous avons la ferme volonté politique de venir à bout du travail des enfants et de renforcer les compétences dont les jeunes auront besoin pour se présenter demain sur le marché du travail.

Les syndicats jouent également un rôle important au niveau de la négociation collective et de l'application d'une législation du travail progressive, notamment dans le domaine du travail des enfants. Ils interviennent également de manière décisive dans les activités visant à sensibiliser la population sur le travail des enfants.

Notre parlement a récemment adopté un amendement constitutionnel qui consacre le droit à l'éducation de base gratuite pour tous les enfants, garçons et filles.

Nous soutenons pleinement les activités de l'IPEC et demandons instamment que soient mises en œuvre davantage d'activités sur le terrain. Nous estimons également que les programmes par pays de promotion du travail décent devraient intégrer davantage d'activités visant à diminuer le travail des enfants afin que nos efforts puissent porter leurs fruits.

Soixante pour cent des enfants en Asie travaillent dans le secteur agricole. Or l'Asie est le continent le plus peuplé et également le continent où le pourcentage de travail des enfants est le plus élevé. C'est pourquoi l'Asie mérite une attention toute particulière de la part de la communauté internationale.

Nous convenons entièrement que les futures activités de l'OIT doivent cibler particulièrement la situation des travailleurs domestiques, des travailleuses et des travailleurs migrants, l'objectif étant d'éliminer le travail des enfants. L'OIT devrait faire connaître les bonnes pratiques aux Etats Membres pour qu'ils appliquent la législation du travail en ce qui concerne l'élimination du travail des enfants.

Au Pakistan, la coopération avec l'OIT est bonne et nous espérons qu'elle continuera à être renforcée. L'OIT peut être assurée de tout notre soutien et de toute notre solidarité, et de notre engagement pour éliminer le travail des enfants d'ici à 2016 comme cela a été dit à la Conférence de La Haye.

Que Dieu nous aide à lutter contre le fléau du travail des enfants et à assurer un meilleur avenir à nos enfants.

Original arabe: M. EL-MESLAWY (gouvernement, Egypte)

J'ai le plaisir de remercier le Directeur général pour le rapport présenté, ainsi que l'Organisation pour les efforts qu'elle déploie depuis vingt ans dans la lutte contre ce fléau, et notamment à travers le programme de l'IPEC dans le cadre duquel une conférence s'est tenue en mai dernier à La Haye, accueillie par le gouvernement néerlandais, dans le cadre du suivi des deux conférences tenues à Amsterdam et à Oslo en 1997 et 2000.

La Conférence de La Haye représente la continuation de la campagne de sensibilisation aux aspects dangereux du travail des enfants, celle de l'encouragement à la ratification des deux conventions n°s 138 et 182; elle illustre également les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif à atteindre par l'Organisation, à savoir l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Nous approuvons le contenu de ce rapport global, et notamment le soutien à l'introduction de la lutte

contre le travail des enfants dans les programmes nationaux de travail décent. Nous approuvons également l'appel de l'Organisation à intensifier les efforts en Afrique et dans l'Asie du Sud, où le nombre des enfants qui travaillent ne cesse d'augmenter.

Nous sommes heureux de constater la diminution du taux des enfants qui travaillent dans certaines régions du monde au cours de la période 2004-2008, notamment pour ce qui est des pires formes de travail des enfants. Toutefois, nous constatons également avec inquiétude que ces taux augmentent en Afrique subsaharienne. A cet égard, nous considérons que parmi les politiques qui visent à lutter contre le travail des enfants, notamment en Afrique, il est nécessaire de promouvoir les programmes de développement en Afrique en vue de créer des emplois supplémentaires et réduire la pauvreté, ce qui pourrait réduire, par conséquent, le travail des enfants dans les pays de ce continent.

Permettez-moi de réaffirmer l'importance que revêt pour le gouvernement égyptien le respect et l'application des normes internationales du travail, et c'est dans ce contexte que le gouvernement a pris l'initiative de lancer une stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants basée sur deux axes complémentaires, le premier consistant à intégrer les enfants qui travaillent dans le système scolaire de base et le second à retirer les enfants des travaux dangereux et leur assurer des emplois sûrs et une formation adéquate. De même que le ministère du Travail et de l'Émigration a décidé la création d'une commission tripartite qui aurait pour tâche de transformer cette stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants en plans d'action nationaux auxquels contribuent la plupart des départements publics et institutions privées concernées et qui lanceraient une mobilisation nationale afin de faire participer les médias, les institutions de la société civile, et toutes les autres institutions, en partenariat avec les institutions publiques.

La création de comités consultatifs pour l'élimination du travail des enfants dans toutes les provinces nationales a également été préparé en coordination avec le ministère et les différents départements concernés par le marché du travail, notamment le travail des enfants. Certains de ces comités ont déjà réalisé une partie de leurs objectifs en réintroduisant les enfants qui travaillent dans le système scolaire ou les intégrant à des programmes d'alphabétisation et de formation.

Au cours de l'année 2010, nous avons également approuvé une étude sur le travail des enfants en Égypte, en coopération avec l'Institut national de statistiques et l'OIT, et nous avons déjà déclaré cinq provinces égyptiennes sans travail des enfants. Nous avons également créé une base de données centrale reliée par le réseau aux départements d'inspection au niveau du ministère et dans plusieurs provinces en tenant compte des facteurs sociaux dans la classification et l'analyse des données.

Nous avons également formé un personnel chargé des enfants qui travaillent et établi un programme de renforcement des capacités humaines et institutionnelles en mettant l'accent sur les droits de l'enfant et cela grâce à l'inspection du travail au ministère. Le ministère mène également des campagnes de sensibilisation et de soutien aux enfants qui travaillent et à leurs familles pour les protéger et pour améliorer leurs conditions de vie. Nous avons modernisé les politiques relatives à la lutte contre le

travail des enfants, conformément aux normes internationales, en tenant compte des intérêts de l'enfant. Nous avons également mené des programmes de lutte contre la pauvreté qui ont permis de réduire le nombre de nouveaux enfants sur le marché du travail et de réintégrer dans le système scolaire des enfants qui travaillaient. Nous avons procédé à la modernisation des industries dangereuses de manière à réduire leurs risques à l'égard des enfants.

L'Organisation a fait de la lutte contre le travail des enfants l'une de ses priorités. Dans ce cadre, il est important d'établir les politiques et stratégies nécessaires pour dépasser la crise financière en vue de réaliser nos objectifs. J'ai beaucoup parlé de la feuille de route pour l'abolition des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016, adoptée pendant la Conférence de La Haye sur le travail des enfants, étant donné que cette feuille de route est très importante et nous permettra d'établir des programmes destinés à lutter contre le travail des enfants. J'appelle les parties concernées, gouvernements, employeurs et travailleurs, à profiter de cette feuille de route pour promouvoir les efforts visant à lutter contre le travail des enfants et à faire face aux manifestations néfastes de la mondialisation pour atteindre nos objectifs; en effet, c'est une cause noble dont nous sommes très fiers.

Original anglais: M^{me} HANGA (gouvernement, Zimbabwe)

Au nom de la délégation du Zimbabwe je souhaite profiter de mon intervention pour féliciter le Directeur général du BIT pour son rapport complet et très intéressant, rapport intitulé. Le rapport global, intitulé *Intensifier la lutte contre le travail des enfants* nous donne un bon aperçu, un aperçu global des efforts réalisés en vue d'éliminer le travail des enfants en général et ses pires formes en particulier.

Le rapport souligne le fait que la lutte contre le travail des enfants a été lente depuis 2006. Je souhaiterais déclarer que mon pays appuie les initiatives du Bureau visant à éliminer le travail des enfants et qu'en tant que nation, nous nous acheminons vers l'élimination de ses pires formes. Le rapport global évoque les progrès réalisés par les États Membres depuis 2006, ainsi que des principaux défis auxquels nous avons été confrontés dans notre lutte contre le travail des enfants. Dans le cas de l'Afrique, le rapport indique – et le fait est préoccupant – qu'en Afrique subsaharienne 55 millions d'enfants seraient victimes du travail des enfants. Cela tient à des raisons évidentes. Le travail des enfants est un symptôme du problème sous-jacent de la pauvreté. On estime qu'en Afrique subsaharienne, une personne sur cinq est en situation de pauvreté chronique et que le nombre de pauvres ne cesse d'augmenter et, que la pauvreté s'est aggravée en même temps que la proportion de personnes vivant dans la pauvreté augmente.

Il est vrai que même si le travail des enfants est présent dans toutes les régions du monde, il concerne par-dessus tout les pays en développement. Dans le cas du Zimbabwe, nous sommes d'avis que l'objectif visant à réduire les pires formes de travail des enfants est à notre portée. Notre pays donne un rang de priorité élevée aux deux OMD que sont l'éradication de la pauvreté et l'éducation primaire universelle. Mon gouvernement est tout à fait d'accord avec le rapport pour dire que la lutte contre le travail des enfants implique de briser le cycle de la non-éducation, de la précarité de

l'emploi pour les jeunes et de la pauvreté des familles.

Je suis heureuse de vous informer que les partenaires sociaux en collaboration avec l'OIT et d'autres organisations des Nations Unies ont mené en 2008 une enquête rapide sur le travail des enfants dans les 10 provinces de mon pays. Les résultats de cette enquête montrent que les pires formes de travail des enfants existent au Zimbabwe et que la raison principale en est la pauvreté.

Après les conclusions de cette enquête, le gouvernement et les partenaires sociaux sont allés plus loin. Ils ont rédigé un programme national d'activités assorti de délais. Nous pensons que cette approche multisectorielle permettra d'intensifier les programmes actuels d'éradication du travail des enfants, de créer des emplois et d'augmenter également le montant des ressources allouées à la lutte contre le VIH/sida. Nous tenons également à souligner que la création d'emplois et la participation accrue de la population permettra de contribuer de façon plus significative à la réduction des pires formes de travail des enfants. Du côté social, toutes les initiatives doivent tenir compte de l'impact de la pandémie du VIH/sida qui aggrave la situation des enfants, et notamment des orphelins. Le VIH/sida aggrave la pauvreté des ménages dont les membres économiquement actifs succombent à la pandémie.

Je souhaite également signaler que mon gouvernement va intensifier la lutte qu'il mène contre le travail des enfants en coordonnant les divers programmes et politiques existant en la matière. Je tiens également à informer le Bureau que, dans le cadre de ses efforts visant à éliminer le travail des enfants, mon gouvernement continuera d'affecter des ressources aux modules d'aide permettant d'assurer l'éducation de base des personnes vulnérables et poursuivra la mise en œuvre du plan national pour les orphelins et les autres enfants vulnérables.

Pour terminer, je souhaite appeler le Bureau à renforcer ses activités de coopération techniques avec les pays en développement. Celles-ci sont en effet essentielles au vu de l'objectif que nous poursuivons. Il est impératif que les programmes d'action pour l'élimination du travail des enfants soient intensifiés sur notre continent. Dans l'esprit de la Journée mondiale contre le travail des enfants, le gouvernement du Zimbabwe se joint à tous les autres gouvernements pour dire: «Droit au but et sus au travail des enfants».

Original chinois: M. HAO (gouvernement, Chine)

Les représentants du gouvernement chinois sont heureux d'assister à la Conférence du BIT. Notre gouvernement se réjouit de ce nouveau rapport global, *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*.

Le travail des enfants constitue une violation des droits de l'homme et de l'enfant majeure. Nous n'avons cessé de combattre toutes les formes de travail des enfants et de lutter pour éliminer cette forme de travail à la source.

Le gouvernement chinois a mis sur pied un système juridique prévoyant notamment la protection des droits des travailleurs et des réglementations interdisant le recours au travail des enfants. Le gouvernement chinois respecte la réglementation en vigueur en matière de protection de l'enfant.

Nous avons multiplié nos efforts pour améliorer notre système d'inspection du travail et sommes

parvenus à améliorer notre capacité de supervision et de contrôle de la mise en œuvre des lois.

Notre gouvernement a mis sur pied un plan d'action pour combattre le trafic des femmes et des enfants à travers l'adoption de différents décrets. Nous avons également mis en place un système de réunions interministérielles sur cette question, et nous avons pleinement recours aux moyens de communication et aux médias, pour promouvoir et faire connaître les principales dispositions législatives et exhorter les entreprises à les respecter et, en particulier, éviter le travail des enfants.

Nous nous félicitons de la Conférence mondiale sur le travail des enfants qui s'est tenue à La Haye et approuvons la feuille de route qui y a été adoptée en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. La Chine s'est engagée à travailler pour atteindre cet objectif.

Original anglais: M^{me} SEEMULE (gouvernement, Botswana)

Le Botswana a joué un rôle actif dans les programmes ayant pour objet l'élimination du travail des enfants, et nous espérons que nous serons une zone exempte de travail des enfants avant 2016. Depuis son indépendance, le Botswana a mis en place un système d'éducation et de santé gratuit pour l'ensemble de ses citoyens. Le défi que nous avons à relever tient à la vaste superficie du pays et à la nécessité de placer des établissements d'enseignement à proximité de tous leurs usagers potentiels.

Grâce au programme IPEC, le Botswana a pu mettre en place des programmes visant à toucher les enfants qui sont les plus vulnérables. Nous appuyons donc la poursuite de ce programme de l'OIT et nous remercions ceux qui continuent à le soutenir.

Le Botswana a participé à la Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui s'est tenue à La Haye, du 5 au 11 mai 2010, en tant que membre du groupe consultatif. Nous tenons à remercier très sincèrement les autorités néerlandaises pour leur hospitalité et leur engagement sans faille dans la lutte contre le travail des enfants. Nous voulons bien sûr éliminer ce fléau et nous pensons que la Conférence nous a redynamisés et que la «lassitude» à l'égard du travail des enfants, évoquée dans le rapport global, aura disparu. Nous nous félicitons de la feuille de route qui a été établie pour 2016 et nous nous réjouissons d'ores et déjà des rapports d'étape qui nous permettront d'évaluer les progrès réalisés vers l'objectif de l'élimination des pires formes de travail des enfants.

En conclusion, le Botswana, avec l'assistance du BIT et de la communauté internationale continuera de faire tout son possible pour mieux sensibiliser au problème du travail des enfants et à l'éliminer, si possible, avant 2016. Nous pensons que nous ne pouvons plus justifier les progrès insuffisants dans ce domaine. Nous devons libérer les enfants de ce fardeau.

Original anglais: M. ZELHOEFER (travailleur, Etats-Unis)

J'aimerais revenir sur trois choses essentielles. Tout d'abord, les syndicats; deuxièmement, les syndicats; et, troisièmement, les syndicats.

Je reprends bien sûr à mon compte l'intervention du représentant des travailleurs. J'ai également pris bonne note de l'intervention du gouvernement des Etats-Unis et souhaite l'exhorter à octroyer davan-

tage de ressources à l'IPEC et au programme très important qu'il est en train de mettre en route.

Nous aimerions également exhorter les Etats-Unis à mieux diriger et à mieux cibler son travail qu'il ne l'a fait par le passé.

Il apparaît de façon très manifeste que IPEC comprend à présent l'importance capitale de la participation tripartite à l'échelon national, ainsi que l'importance de la liberté syndicale et de la négociation collective, particulièrement dans les secteurs qui sont très touchés par le travail des enfants, à savoir l'agriculture, l'industrie minière et d'autres.

En regardant les paragraphes 138 à 143 du rapport, on voit bien à quel point il importe que les syndicats participent aux échelons local et national à l'élimination du travail des enfants, dans le plein respect de la négociation collective et de la liberté syndicale.

J'aimerais également souligner le rôle fondamental que joue l'éducation, non pas seulement de haut en bas mais également de bas en haut. Il faut que les enseignants soient suffisamment rémunérés, qu'ils puissent se syndicaliser et participer à la négociation collective. Il impose également de donner des moyens d'action aux organisations de travailleurs et aux communautés de l'économie informelle, afin de formaliser cette économie à l'aide du travail décent. Travaillant avec les fédérations syndicales internationales sur les aspects sectoriels, nous les encourageons à collaborer avec les départements sectoriels de l'OIT, plus particulièrement avec ACTRAV.

Original anglais: M. BARROW (gouvernement, Gambie)

Mon gouvernement soutient la feuille de route pour l'élimination du travail des enfants, qui a été adoptée à la Conférence de La Haye en mai 2010.

La Gambie a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT en 2000, ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant.

En Gambie, la loi de 2007 interdit les pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a mis en place l'éducation primaire gratuite, qui compte six niveaux. De plus, il a institué des cours gratuits de renforcement des capacités pour les filles (niveaux 7 à 12).

Malgré ses efforts, le travail des enfants est encore un problème en Gambie car les bourses publiques couvrent uniquement les frais d'inscription scolaire mais non les coûts des livres et des fournitures, des transports et des repas à l'école. En milieu rural, des enfants travaillent pour aider leurs parents à la ferme.

Cela est dû au niveau élevé de pauvreté dans ces régions. Les parents ont besoin de l'aide de leurs enfants pour avoir suffisamment de revenus et payer l'éducation de leurs enfants et subvenir à d'autres besoins élémentaires – alimentation, logement, vêtements, santé.

Depuis le début des années quatre-vingt, le PAM apporte au système scolaire une aide alimentaire, en particulier dans les zones rurales. Ce programme a aidé le gouvernement à augmenter énormément le taux de scolarisation, notamment dans les zones rurales. Cependant, j'ai le regret de dire que cette formidable assistance du PAM a beaucoup diminué dans presque toutes les écoles.

Le ministère de l'Emploi envisage de mettre en place un projet pour l'élimination du travail des enfants.

Enfin, j'exhorte l'OIT et ses sources de collaboration à aider la Gambie à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Original anglais: M^{me} EASTMAN (représentante, Internationale de l'éducation)

Le rapport global le dit très bien, c'est une occasion de tout faire pour que «les enfants de la génération actuelle soient les derniers à subir l'exploitation par le travail».

Il s'est agi ici de volonté politique, de reconnaître la responsabilité des gouvernements, mais aussi l'importance du tripartisme et de ses efforts par le biais des mécanismes tripartites et le rôle des syndicats. C'est important pour moi d'en parler.

A partir de tout ce que nous connaissons, il est impératif de concevoir une approche axée sur plusieurs stratégies, de reconnaître l'importance de l'éducation et des liens intrinsèques avec les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui de l'éducation pour tous, de l'égalité hommes/femmes, de la lutte contre le VIH/sida, contre la pauvreté et la faim, sans oublier l'importance de la feuille de route. Merci pour tout cela au gouvernement néerlandais, à l'OIT et à l'IPEC.

Je voudrais également dire que le travail des enfants est tout sauf un phénomène simple. C'est un problème mondial, mais aussi national et local, qui trouve ses racines dans certaines normes sociales peut-être, et s'explique aussi par des impératifs économiques exacerbés par l'absence de sécurité sociale et de travail décent pour les adultes.

L'Internationale de l'éducation craint que l'actuelle crise financière n'ait provoqué un recul des progrès enregistrés dans l'élimination du travail des enfants. Il est inacceptable qu'il y ait 215 millions d'enfants au monde qui travaillent, dont 129 dans le secteur agricole, une majorité de cas de violations manifestes des droits de l'homme avec les situations d'esclavage, de travail forcé, de traite d'êtres humains, de servitude pour dettes, de prostitution, de pornographie ou de recrutement dans des conflits armés. En outre, les filles sont souvent deux fois plus exposées à ces fléaux.

Les enfants sont ainsi privés de leurs années d'apprentissage de la vie et contraints d'exécuter des travaux épuisants et débilitants – tant physiquement que psychologiquement.

L'enfance devrait être l'âge de l'apprentissage, du jeu et de la construction de la cellule familiale.

Le travail des enfants doit être vu en parallèle avec l'éducation et aussi avec la pauvreté. Pour le travail des enfants, j'ai quelques idées à vous soumettre.

D'abord, nous devons vraiment nous concentrer sur l'élimination du travail des enfants sous toutes ses formes, en nous concentrant bien sûr sur les pires formes; c'est quelque chose de nécessaire et d'important. Mais ceci doit s'inscrire dans une lutte générale contre toutes les formes du travail des enfants, même les formes ancestrales.

Nous travaillons à l'éducation pour tous, ce qui veut dire que tous les enfants doivent pouvoir aller à l'école et y rester assez longtemps pour acquérir des connaissances, au moins l'éducation de base, l'instruction élémentaire.

Donc, c'est assez dangereux de nous centrer exclusivement sur les pires formes. Il faut voir le phénomène dans son ensemble.

En 2006, le rapport nous portait à l'optimisme. C'était vrai mais il convient de souligner qu'il y a eu une baisse sensible des pires formes de travail des enfants, mais une forte hausse des autres formes de travail.

Le problème semble difficile à cerner et parfois l'âge de l'enfant, la nature du travail qu'il accomplit, comme le travail domestique des filles, ne rentre pas dans une catégorie précise et la définition des pires formes de travail des enfants n'est pas toujours évidente.

Je pense que le travail des enfants a une incidence terrible sur leur éducation. Beaucoup de petits ne vont pas en classe, abandonnent l'école très jeune ou redoublent des classes. Le travail des enfants veut dire beaucoup d'absentéisme à l'école. Ceci est très grave pour leur avenir et pour leur parcours de vie.

Nous savons bien ce qu'il faut faire. L'éducation est l'un des droits de l'homme, c'est un bien public, c'est un véritable souffle de vie pour les enfants. C'est quelque chose qui doit être absolument non négociable.

L'école est essentielle pour obtenir une source de revenu et pour renforcer la démocratie.

Le travail doit être remplacé par l'éducation pour tous d'ici à 2015. C'est une tâche énorme, car nous sommes déjà en 2010.

Le travail des enfants, parfois peu visible, tient à divers facteurs: conflits, difficultés d'accès à l'éducation en milieu rural, manque de ressources des orphelins du sida, etc. Les filles y sont pas ailleurs deux fois plus exposées, car elles travaillent aux champs ou à l'usine, puis encore à la maison.

On attend beaucoup des enseignants et de l'école aujourd'hui. Donc, il faut investir dans les écoles, les programmes, les ressources, les salles de classe, mais aussi dans le corps enseignant. Nous savons qu'il y a une pénurie d'enseignants: l'UNESCO l'a dit très clairement. Mais une autre crise se profile, il s'agit du non-remplacement des effectifs d'enseignants, qui atteint des proportions considérables. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des enseignants qualifiés simplement parce que leurs conditions de travail sont trop difficiles et que rien ne les incite à rester dans le métier.

Il semblerait que la situation que connaît l'Afrique du Sud depuis quelque temps soit très alarmante, tout comme l'est la tendance à recruter des enseignants peu ou pas qualifiés. Si l'éducation n'est pas de qualité, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle remplisse son rôle.

Nous avons besoin d'enseignants qualifiés qui bénéficient d'un soutien tout au long de leur carrière, dans les salles de classe, dans leurs rapports avec les enfants et dans le travail qu'ils accomplissent dans les communautés, avec les parents et les enfants.

Aller à l'école ne veut pas toujours dire apprendre, et ce n'est pas parce que l'on a soustrait les enfants des pires formes de travail que ceux-ci sont pour autant scolarisés. C'est un phénomène complexe qu'il faut comprendre plus en détail.

Il faut pouvoir compter sur une éducation de qualité, gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge prévu par la convention n° 138. Nous devons nous doter d'une éducation formelle. L'éducation informelle a sans doute sa place, notamment dans les pays en transition, mais une éducation formelle, accessible à l'ensemble des enfants doit rester le principal objectif. La formation professionnelle est importante mais ne constitue pas, à elle seule, une réponse

adaptée à la nécessité de pourvoir à une éducation de base solide pour toute la vie.

Les écoles doivent offrir un environnement qui facilite l'apprentissage des enfants – un environnement qui soit agréable, approprié, interactif et participatif. Il faut que les enfants aient envie d'aller à l'école, il faut que les parents aient envie de les y envoyer et continuent de le faire et il faut penser aussi à la santé, la sécurité dans les écoles, ainsi qu'à certaines mesures d'encouragement comme les repas scolaires qui fonctionnent.

Nous sommes aussi convaincus que l'instruction des femmes ne bénéficie pas uniquement à ces dernières et à leurs familles, mais à la société dans son ensemble. Les femmes instruites enverront plus volontiers leurs enfants à l'école, ne les feront pas travailler. Les enfants sont aussi mieux nourris, moins exposés au virus VIH/sida, aux mariages et grossesses précoces. L'investissement dans l'éducation des filles constitue, par conséquent, un élément central capable de rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Il faut donc créer les conditions propices pour inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Une autre chose est sûre, s'ils sont fatigués, mal nourris, stressés et troublés, les enfants ne sont pas en mesure d'apprendre; de sorte que les conditions et le type de scolarisation sont des éléments à prendre au sérieux.

Il nous reste encore beaucoup à apprendre, et le quotidien vécu par les enfants et les professeurs mérite une étude plus approfondie.

Concernant le rapport global, je souhaiterais juste apporter quelques remarques, et je souhaiterais aussi souligner que j'apprécie beaucoup la collaboration que nous avons tissée avec l'OIT/IPEC au fil des années. Aujourd'hui, avec le lancement de *Droit au but – éliminons le travail des enfants*, nous avons mis à disposition un nouvel outil à l'usage des professeurs qui, nous l'espérons, contribuera à la prise de conscience et la mise en place d'actions aux niveaux local et mondial.

En ce qui concerne le rapport lui-même, il y a des progrès, certes, mais aussi des zones d'inquiétude, et les résultats sont mitigés. Mais, je voudrais faire des remarques sur les considérations concrètes de la fin – je ne suis pas sûre de pouvoir appeler conclusions – les considérations stratégiques pour atteindre l'objectif de 2016 et sur les étapes majeures à suivre jusqu'en 2016. Je les trouve excellentes parce qu'elles nous tracent la voie à suivre.

Je vous renvoie particulièrement aux paragraphes 370 à 371 et au 374, ce qui ne signifie pas que les autres soient inintéressants. Mais aussi aux étapes majeures prévoyant notamment qu'il est important de renforcer la collaboration avec les partenaires sociaux si on veut avancer dans l'élimination du travail des enfants, tout comme d'impliquer la société civile représentée par *Global March Against Child Labour* et de multiplier les liens entre les travaux sur le travail des enfants et l'éducation. Tout cela me semble très important et figure de manière très concise dans le rapport consacré, cette année, au travail des enfants.

Nous allons donc poursuivre nos efforts pour sensibiliser et agir en vue d'éliminer le travail des enfants, en œuvrant avec nos membres, avec le groupe de travail mondial, avec la marche mondiale, avec l'OIT/IPEC, avec la CSI et les grandes centrales syndicales, mais aussi avec la société civile. Nous sommes déterminés à participer à une stratégie à plusieurs niveaux, globale, allant du niveau mondial

au niveau local et du niveau local au niveau mondial.

Nous félicitons les gouvernements qui ont mis au point des plans d'action nationaux. Nous apportons notre meilleure assistance à tout gouvernement, non seulement pour l'aider à ratifier mais aussi à mettre en œuvre les conventions n^{os} 87, 98, 111, ainsi que 138 et 182 de l'OIT.

Original anglais: M^{me} LONGLEY (représentante, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes)

Notre syndicat, UITA, représente les travailleurs du secteur alimentaire. Je suis chargée de la coordination de l'activité agricole.

Notre syndicat soutient activement l'élaboration d'une convention et d'une recommandation associée sur les travailleurs domestiques, mais je voudrais ici m'exprimer plus particulièrement sur la situation dans le secteur agricole.

En 2010, tout comme en 2006, le rapport du Directeur général montre bien que l'agriculture demeure le secteur où travaillent le plus d'enfants. Depuis 2006, on constate une faible diminution en pourcentage mais, en termes absolus, le niveau est resté le même. L'OIT considère que 129 millions d'enfants de 5 à 17 ans, c'est-à-dire 25 pour cent des enfants astreints au travail, travaillent dans l'agriculture, bien souvent dans des conditions dangereuses.

Pour notre syndicat, UITA, l'ampleur du travail des enfants dans l'agriculture ne peut être séparée de la pauvreté rurale ni de l'absence de travail décemment dans l'agriculture et dans les zones rurales. L'agriculture reste un domaine marqué par la pauvreté, la violence, le travail des enfants, par les accidents du travail souvent mortels. Le travail agricole est toujours exclu de la législation du travail dans certains des pays les plus riches du monde, des pays qui sont de grands producteurs et exportateurs de produits alimentaires. L'agriculture reste l'un des secteurs les plus dangereux pour les travailleurs, avec le bâtiment et l'activité minière. Selon les propres statistiques de l'OIT, c'est le secteur où l'on trouve le plus grand nombre d'accidents mortels. Les enfants qui travaillent dans l'agriculture, nous l'avons entendu dire par plusieurs représentants gouvernementaux, sont souvent exposés aux pesticides, ils travaillent avec des outils et des machines dangereux, portent des charges lourdes et ils sont exposés à des températures et à des conditions météorologiques extrêmes.

Il ressort du rapport que nous avons sous les yeux que la plupart des enfants qui travaillent dans l'agriculture, sont employés dans des exploitations agricoles familiales de petites dimensions mais ce serait une grave erreur de penser que cela ne porte pas à conséquence. Ces enfants sont souvent exposés à des conditions de travail difficiles, et ne peuvent pas fréquenter l'école. Nous avons également la preuve que ces enfants continuent à travailler dans les plantations de thé, canne à sucre, de bananes et de coton ainsi qu'à la production d'autres produits de grande consommation.

Lors de la Conférence de La Haye, nous étions inquiets de constater une certaine réticence de la part de gouvernements et d'employeurs à l'idée de faire des références sectorielles dans la feuille de route. Nous ne comprenons pas cette position. Les enfants travaillent dans des industries, dans des sec-

teurs particuliers: il faut des plans adaptés aux secteurs dans lesquels on a le plus recours au travail des enfants.

L'UITA se félicite que l'on ait reconnu, dans le préambule de la feuille de route de La Haye, que l'agriculture est le secteur dans lequel l'incidence du travail des enfants est la plus forte, mais nous regrettons que le problème ne soit pas abordé plus en profondeur dans les mesures et principes énoncés.

L'UITA se félicite de voir que, aux paragraphes 251 et 253 du rapport du Directeur Général, il est admis que l'abolition du travail des enfants d'ici à 2016 exige une percée dans le domaine de l'agriculture, et nous souhaitons également que l'on reconnaisse dorénavant l'agriculture comme un domaine prioritaire pour l'élimination du travail des enfants. À cette fin, il est important que l'IPEC collabore avec les syndicats des travailleurs agricoles et ruraux, et ce à tous les niveaux.

La nécessité de se concentrer sur l'agriculture a déjà été reconnue lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2007, lorsque le partenariat international pour la lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture a été créé.

Divers membres de ce partenariat aux côtés d'autres organismes des Nations Unies ont lu une déclaration à la Conférence de La Haye qui indique que l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture serait achevée plus rapidement s'il y avait, premièrement, une cohérence des politiques à l'échelle nationale et internationale autour d'un certain nombre de principes, notamment la mise en place et l'application rigoureuse et complète d'une législation sur le travail des enfants dans l'agriculture, les pêcheries et les forêts, dans le domaine agricole, une bonne application de la législation concernant le travail des enfants, y compris par l'inspection du travail.

Deuxièmement, des stratégies rurales visant à réduire la pauvreté, à améliorer les moyens d'existence en milieu rural et à sensibiliser systématiquement les responsables des politiques agricoles au problème du travail des enfants.

Troisièmement, la mise en place des stratégies permettant un accès à une éducation de qualité pour toutes les fillettes et les garçons des communautés agricoles et des communautés de pêche.

Quatrièmement, l'amélioration de la santé et de la sécurité dans les activités agricoles. C'est l'un des moyens pour éliminer le travail dangereux pour les enfants.

Cinquièmement, l'intégration dans les politiques de développement, de possibilités d'emploi des jeunes dans l'agriculture et les zones rurales, y compris la formation aux métiers agricoles.

Nous nous félicitons donc de la déclaration formulée ce matin, par M. Donner en faveur d'une approche intégrée combinant le travail décent, la protection sociale et l'élimination du travail des enfants. Nous nous félicitons également du plan d'action pour l'emploi rural et pour la réduction de la pauvreté qui a été adopté par cette Conférence en 2008 et nous voudrions réitérer l'appel lancé alors par le groupe des travailleurs de l'OIT, visant à ce que l'on consacre suffisamment de ressources à une mise en œuvre effective de ce plan ambitieux.

Nous nous félicitons enfin du fait que le rapport reconnaît au paragraphe n^o 141 que les lieux de travail organisés sont toujours exempts de travail des enfants, et que les obstacles à la liberté syndicale

dans les domaines de l'économie mondiale où le travail des enfants est très présent – notamment les activités informelles sans protection, le travail domestique, et l'agriculture – sont aussi des obstacles importants à l'élimination du travail des enfants.

En 1921, en adoptant la convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921, l'OIT reconnaissait qu'il fallait accorder une attention spéciale à ce que l'on appelait à l'époque les droits à l'association des travailleurs de l'agriculture. Ce besoin est tout aussi impératif aujourd'hui qu'en 1921. La liberté d'association, la liberté syndicale, garantir aux travailleurs agricoles le droit de se syndiquer, d'être représentés par un syndicat est d'une nécessité brûlante pour que les travailleurs agricoles et ruraux puissent peser davantage face à leurs employeurs et se faire entendre auprès de leur gouvernement afin que soit adoptées des politiques qui assurent des emplois décents aux adultes en milieu rural, une bonne éducation et une éducation de qualité aux enfants et l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole.

Le PRÉSIDENT

Les remarques que vous avez faites, les exemples que vous avez donnés, les questions que vous avez soulevées sont autant de témoignages de notre en-

gagement collectif en faveur de l'abolition du travail des enfants. En outre, les diverses interventions ont mis en exergue le rôle fondamental que joue l'éducation dans le processus d'abolition du travail des enfants et l'importance de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi qu'il a été souligné à plusieurs reprises, ce véritable fléau que constitue le travail des enfants n'est pas une fatalité et il nous appartient à tous, devant l'essoufflement constaté du mouvement mondial contre le travail des enfants, et face à l'échéance 2016 fixée par l'OIT pour l'abolition des pires formes de travail des enfants – échéance qui se rapproche dangereusement – de donner une nouvelle impulsion aux efforts déployés et de mettre en place de nouvelles mesures.

Dans ce contexte, je forme le vœu que la discussion d'aujourd'hui contribue à relancer l'adhésion mondiale à la lutte pour l'abolition du travail des enfants, à intensifier la lutte, pour reprendre le titre du rapport global qui nous a été soumis, afin que, comme il a été dit dans les débats d'aujourd'hui: «le travail des enfants, il a certes une longue histoire, mais pas d'avenir».

(La séance est levée à 18 h 55.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Cinquième séance

Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail	1
---	---

Sixième séance

Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (<i>suite</i>).....	18
---	----